

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 6 AVRIL 2023 - 18 H 00

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 03 et procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BOBO, GOSSELIN, RIPOLL, ROUER et SIMÉON MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme BRUN a donné procuration à M. BAË Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE M. BARBA a donné procuration à M. LOUZON M. CHOUARD a donné procuration à M. BRIANTAIS
ABSENT(E)S	Mmes CALVO, LACOSTE, MARNAC, STEMER, VOISIN et M. FRANCHINA
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. GAUTHIER Jean
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2023 3 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2023 4 - Présidence de la séance pour le vote des Comptes Administratifs 5 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2022 6 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2022 7 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif" 2022 8 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2022 9 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal Cachac II" 2022 10 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement communal Cachac III" 2022 11 - Approbation du Compte de Gestion et adoption du Compte Administratif du budget annexe "lotissement la Rose du Parc" 2022 12 - Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières - 2022 13 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2022 14 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - 2023 15 - Budget Primitif 2023 - budget principal "Commune" 16 - Budget Primitif 2023 - budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 17 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif" 2022 18 - Budget Primitif 2023 - budget annexe "Bâtiment Locatif" 19 - Budget Primitif 2023 - budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 20 - Budget Primitif 2023 - budget annexe "lotissement communal Cachac II" 21 - Budget Primitif 2023 - budget annexe "lotissement communal Cachac III" 22 - Demande d'une subvention auprès de l'État, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocations Familiales - travaux de rénovation de l'école primaire de Cantelauze 23 - Demande d'une subvention auprès de l'État et de la Caisse d'Allocations Familiales - rénovation de la salle annexe du Centre d'Animation Jeunes dite pigeonnier 24 - Tarification du mini séjour été 2023 organisé par le service jeunesse 25 - Création de postes titulaires 26 - Création de postes contractuels 27 - Création d'un poste en contrat d'apprentissage - service informatique 28 - Mise à jour du tableau des effectifs permanents 29 - Organisation du temps de travail pour le service entretien

- | | |
|------|---|
| 30 - | Modification de l'indemnité forfaitaire de télétravail et des modalités de versement |
| 31 - | Travaux du SDEHG - rénovation d'un câble d'éclairage public rue du Châtelain |
| 32 - | Travaux du SDEHG - réaménagement de l'éclairage public chemin Bénech et rue du Square de l'Aude |
| 33 - | Le Muretain Agglo- informations diverses |
| 34 - | Motion relative à la réforme des retraites |
| 35 - | Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT |
| 36 - | Informations diverses |

Convocation :	Nombre de membres :
date : 29 mars 2023	du Conseil Municipal : 33
envoi : 30 mars 2023	en exercice : 33
affichage : 30 mars 2023	présents : 21
	votants : 27

Mme la Maire : comme d'habitude, une retransmission en direct est disponible sur la chaîne YOUTUBE de la Mairie.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes Citoyenneté". M. GAUTHIER ?

M. Gauthier : oui.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. GAUTHIER Jean, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", en qualité de secrétaire de séance.

VOIE	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstention :	0

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

Mme la Maire : avez-vous des remarques sur le procès-verbal de la séance du 9 mars ?

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : nous demandons les documents de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), donc merci pour ces documents. Et surtout, je voulais aussi souligner le document qui nous a été transmis sur ma demande concernant les subventions espérées et les subventions eues. Et je tiens à remercier la ou les personnes qui ont fait ce document parce qu'il est vraiment très précis. Je pense que pour l'avenir, c'est un outil de travail qui sera important, et pour nous et pour les agents. Je voulais les remercier.

Mme la Maire : c'est la Responsable administrative et son service. Le document en question montre en fait que nous ne sommes pas loin du tout, en termes de montants de subventions reçues, de ceux des subventions espérées. Donc, cela prouve que l'estimation faite par les services avec les partenaires que nous sollicitons n'est pas loin de la réalité.

M. Mailhé : cela a le mérite d'être clair. Au moins, nous ne nous poserons plus la question sur ce mot parce que souvent nous posons la question sur le mot "espérée". Comme je disais la dernière fois, "l'espoir fait vivre", mais il faut voir la réalité. Donc là au moins, nous voyons que ...

Mme la Maire : ... qui nous fait vivre effectivement ...

M. Mailhé : ... qui nous fait vivre, voilà.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 9 mars 2023.

VOIE	Pour :	27
	Contre :	0
	Abstentions :	0
	Refus de vote :	0
	Ne participent pas au vote :	0

3 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2023 (délibération n° 2023-036)

M. Baë, Adjoint délégué au secteur "vie associative et animation de la ville-sport" : je vais commencer par dire que les membres des bureaux des associations sont invités à sortir de la salle pendant la présentation et le vote des subventions.

Mme la Maire : pour la présentation, ils peuvent rester, mais ils sortiront pour le vote.

M. Baë : d'accord.

L'attribution de subventions de fonctionnement à des associations de la ville est basée sur les clés de répartition et le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations communales et extérieures. Il est rappelé que ces clés de répartition ont été instaurées par délibération du 26 mars 2015. Le règlement d'attribution a été adopté par délibération du 30 novembre 2016, modifié par acte du 7 octobre 2019.

Les associations caritatives et d'animation de la ville sont exclues du champ d'application des clés de répartition. De plus, l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes (GAF) n'est pas soumise aux clés de répartition car la municipalité estime qu'elle fait office d'école de musique.

Il est rappelé que les montants sont revus annuellement et qu'une part fixe est prévue pour certaines associations pour tenir compte de la situation de ces structures.

Le récapitulatif des subventions proposées était joint avec la convocation du Conseil Municipal, soit un montant total de 146 572 € pour les associations et 350 000 € pour le CCAS.

Une ligne budgétaire pour les subventions de projet est prévue au budget 2023 pour un montant de 4 550,00 €.

Ce dossier a été examiné par la commission des finances du 29 mars 2023. Les questions ont porté essentiellement sur l'association GAF, le Comité des Fêtes, l'Amicale du Personnel et l'école la Calendreta. L'augmentation de la subvention du CCAS a été saluée.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : oui. Je rebondis sur ce que vient de dire M. BAË. Lors de la commission finances, nous avons évoqué l'octroi d'une subvention à la Calendreta, qui est une école occitane associative autogérée. Visiblement, il n'a pas été donné suite. Comme nous avons étudié ces subventions à la commission finances mercredi dernier, nous n'avons aucune possibilité en tant qu'Élus des Minorités de pouvoir agir ou d'essayer de faire infléchir les subventions attribuées. Donc, nous aimerions que cela puisse être revu pour que notre parole puisse être entendue, et que ce ne soit pas une semaine avant le budget. Et, nous pensons qu'il faut peut-être revoir aujourd'hui les critères d'attribution pour lesquels, quand ils avaient été faits, nous étions tous d'accord quand ils avaient été attribués, eu égard à l'évolution des subventions telles que nous les voyons.

Nous avons demandé à la commission finances que le Comité des Fêtes, qui a la même subvention depuis plus de 15 ans, soit aidé, là aussi en raison de son apport bénéfique pour la commune, je pense que personne n'en doute. Nous avons entendu à plusieurs reprises, en Conseil Municipal, en commission, l'impact de toutes les hausses qu'il y avait ces derniers mois. Je pense qu'il aurait besoin d'un coup de main. C'est aussi un geste politique de soutenir le Comité des Fêtes en augmentant cette subvention, qui est, je le répète, la même je crois, de mémoire, depuis 2011.

Concernant l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes, ce que nous avons compris, comme cela a été dit, c'est l'équivalent de l'école de musique de la commune, nous en parlions depuis plusieurs années, que ses charges, puisque notamment elle a beaucoup de personnel, étaient de plus en plus difficiles à porter.

*Arrivée de Mme LACOSTE Christine à 18 h 10
à qui Mme VOISIN Geneviève a donné procuration*

Nombre de membres	Présents : 22	Votants : 29
-------------------	---------------	--------------

Ce que nous avons compris en commission, c'est qu'il lui manquait 9 000 €. La commune va faire un effort de 6 000 €. Donc, nous nous inquiétons pour les 3 000 €. Nous ne voudrions pas que ce soit les tarifs pratiqués qui augmentent. Je sais que l'année dernière, ou il y a 2 ans, elle avait diminué la durée des cours. Donc, nous sommes quand même inquiets là-dessus.

Et puis, nous voulions souligner l'aide qui est faite et la subvention amenée à l'Amicale du Personnel qui s'est créée. Et nous disions en commission finances qu'il faudrait que l'aide soit pérennisée eu égard à la demande qu'elle pourrait faire, mais que nous, Élus, soyons vigilants, cette initiative étant nécessaire et bénéfique. Il faut que nous nous assurions qu'elle ait un financement pour continuer son action.

Et il faudra surement aussi revoir l'enveloppe qui reste toujours identique, donc avec des clés de répartition qui font que cela joue entre les différentes associations, mais la masse attribuée reste la même depuis de nombreuses années.

J'ai fini les points que je voulais aborder.

Mme la Maire : je peux répondre globalement. Si nous avons les moyens, bien-entendu que nous augmenterions les subventions aux associations. C'est facile de dire qu'il faut augmenter.

De façon plus générale : la demande formulée par l'association GAF est de + 6 000 €. Dons, nous lui avons donné les + 6 000 €. Quant au Comité des Fêtes, manifestement, la subvention que nous lui donnons lui convient. Il a un petit matelas qui lui permet tranquillement d'assurer les animations qu'il porte. Pour l'Amicale du Personnel, vous avez salué le fait que nous lui avons mis, d'une certaine manière, le pied à l'étrier à lui attribuant donc 3 500 €. Nous verrons ce qu'il en sera l'année prochaine et des besoins qui seront éventuellement formulés. Et concernant la Calendreta, certes école associative, mais école privée. Donc, nous n'avons pas l'intention de subventionner quelle qu'école privée que ce soit.

Arrivée de Mme MARNAC Sandrine à 18 h 13

Nombre de membres	Présents : 23	Votants : 30
-------------------	---------------	--------------

M. Pilet : excusez-moi, je vais revenir sur l'association GAF. Ce que nous avons compris à la commission finances, c'est qu'il lui manquait 9 000 €. Donc là, nous augmentons la subvention en octroyant une aide de 6 000 €. La question que nous posions est comment elle gérait le delta pour combler ce qu'il lui manquait. Est-ce que c'était une augmentation des tarifs ? Ou, comme elle l'avait déjà fait, si nous avons bien compris, une réduction des heures de cours ?

M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : pour les 9 000 €, je m'excuse, c'est moi qui me suis avancé. J'avais entendu 9 000 €. Je n'ai pas eu le document qui disait 6 000 €.

M. Baë : j'ai retrouvé un mail de janvier 2023 qui précise bien que c'est 6 000 €.

M. Pilet : le montant qui lui manquait pour boucler le budget ...

M. Baë : ... c'est 6 000 € ...

M. Pilet : ... 6 000 €. Donc, nous couvrons à 100 % ?

M. Baë : oui.

M. Pilet : d'accord. Donc, l'information, d'après ce que vient de dire M. RIVIER, donnée en commission finances n'était pas exacte ?

M. Baë : oui.

M. Pilet : d'accord. Tout va bien alors. Et pour le Comité des Fêtes, je pense que nous pouvons attendre que les gens demandent, mais depuis 2011, c'est aussi envoyer un message politique et de soutien, je pense que, Sandrine, qui vient d'arriver, avait amené comme argument qu'il était obligé d'augmenter sans arrêt le prix du réveillon par exemple, c'est la seule prestation qu'il fait payer. S'il avait des subventions supplémentaires, peut-être que cela ne se ferait pas et il faut veiller à ce que cela reste accessible à tout le monde. Mais là, c'est aussi un choix politique. Il se trouve que depuis 2011, c'est la même subvention.

Mme la Maire : nous vous rassurons, à savoir que nous dialoguons très régulièrement avec les associations, pas uniquement à l'occasion de leurs assemblées générales. Nous rencontrons les Présidents, les membres des bureaux et nous sommes à leur écoute. Nous savons que quelques-uns aimeraient bien effectivement que nous puissions augmenter la subvention que nous leur attribuons. Pour autant, il y a une enveloppe, qui est ce qu'elle est, nous faisons avec les moyens qui sont les nôtres. Manifestement, nos associations ne se portent pas si mal que ça, compte-tenu du nombre d'adhérents qui les fréquentent.

M. Pilet : je pense que sur ce constat nous sommes tout à fait d'accord ; nous parlons d'autre chose, d'un choix politique et d'envoyer un soutien fort.

Mme la Maire : nous aurons l'occasion, M. PILET, de vous montrer les coûts indirects que représente le fonctionnement des associations et vous verrez que le soutien de la commune est conséquent. Il ne passe pas uniquement par des subventions.

M. Pilet : nous sommes bien d'accord, nous le disons, et je pense que je l'avais dit depuis 2014. Mais ce n'est pas le sujet. L'autre chose ...

Mme la Maire : ... je ne suis pas la seule à me répéter.

M. Pilet : tout à fait, mais là-dessus nous sommes d'accord. Donc, il n'y a pas de problème. Et c'est du rôle de la collectivité avec ses impôts de soutenir toutes les activités ; c'est le rôle de la commune ...

Mme la Maire : ... c'est ce que nous faisons ...

M. Pilet : ... et c'est normal ...

Mme la Maire : ... et c'est normal, nous sommes d'accord.

M. Pilet : et ce que nous disions, je crois depuis 2014, c'est qu'il était important de montrer aussi dans une histoire d'économie et de montrer les efforts qui sont faits, comment sont utilisés les impôts.

Je reviens sur une chose : en Conseil Communautaire du Muretain Agglo, vous avez voté, Élus de la Majorité, l'utilisation de l'association BASILOU, qui est une entreprise privée pour la gestion des crèches, je pense que, là, cela ne vous pose aucun souci. Pour moi, déontologiquement, éthiquement, cela m'en pose ...

Mme la Maire : ... pour l'instant, nous n'avons rien voté du tout puisque le marché est relancé pour les années à venir ... Nous sommes complètement hors sujet, là ...

M. Pilet : ... si, c'est le même. Vous ne voulez pas financer une association qui développe la culture occitane, qui a un rôle, je crois que toutes les communes du Muretain Agglo subventionnent, sauf deux. Ils se sont renseignés, ils savent ce qu'ils font et le bienfait de leur action. Je pense que cela n'a rien à voir avec une école privée habituelle classique. Mais, vous préférez subventionner une société qui fait des profits, cela vous appartient.

M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : j'ai lu la liste des associations, je n'ai pas vu le Tennis.

M. Baë : la subvention a été avancée.

M. Lorrain : je sais.

M. Baë : effectivement, nous aurions dû mettre 0 ...

M. Lorrain : ... au moins la ligne avec 0 comme l'an dernier ; l'an dernier, c'était une ligne avec 0.

M. Baë : oui, tu as raison.

M. Lorrain : nous savons pourquoi il y a 0.

Je vais revenir un peu en arrière : il y a 9 ans, nous avons été Élus, j'étais dans ton équipe, nous avons décidé de baisser l'enveloppe globale des associations, en disant que ce n'était que provisoire. Cela fait 9 ans. Le provisoire dure longtemps.

Mme la Maire : il y a des subventions que nous avons augmentées, celle du CCAS notamment. Nous ne sommes pas sur du - 10 % pour le CCAS, ce qui correspond à ce qui était appliqué aux associations en 2015, nous sommes largement sur du positif. Mais je vous rappelle que cela a participé au redressement des comptes de la commune. Jusqu'en 2014, l'épargne nette était négative, et le fait d'avoir demandé des efforts, à la fois aux associations, au scolaire, à nos services et autres, a participé au redressement des comptes. Oui, effectivement M. LORRAIN, vous avez raison, nous leur avons demandé un effort. Cette année, de toute façon, ce n'est pas la bonne année pour abonder sur cette ligne-là, compte-tenu de ce que nous coûte l'énergie, nous prenons + 800 ou 850 000 €. Peut-être pourrions-nous le regarder pour l'année 2024, ce sera à voir.

M. Lorrain : ce serait bien de pouvoir le regarder pour 2024.

Mme la Maire : oui.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : nous n'allons pas reprendre la discussion de Jean-Claude ou de Guy. Déjà, nous saluons l'augmentation de la subvention du CCAS, cela était important, surtout dans cette période qui sera relativement difficile.

Nous avons une question sur la subvention de la coopérative de l'école : c'est sur quels effectifs ? C'est prévu pour ceux de l'année prochaine ou ce sont ceux de 2022 ? ... Oui, c'est au prorata du nombre d'élèves, mais ce sont les élèves de la rentrée de 2022 ou ceux prévus pour 2023 ?

Mme Lacoste, Adjointe déléguée secteur jeunesse et scolaire : c'est en fait 10/12^{ème} des élèves prévus dans l'année en cours ...

M. Mailhé : ... si vous n'arrivez pas à nous répondre maintenant, vous pourrez nous répondre plus tard, ce n'est pas grave.

Mme Lacoste : en fait, c'est calculé vraiment au nombre d'enfants qu'il y a cette année ...

M. Mailhé : ... au moment de l'attribution de la subvention ...

Mme Lacoste : ... mais prévus aussi sur l'année d'après. Quand nous avons les effectifs pour l'année qui vient, ...

M. Mailhé : ... d'accord. Donc, cela risque de baisser ...

Mme Lacoste : ... nous faisons au prorata ...

M. Mailhé : ... vu que nous avons reçu une fermeture de classe, une baisse des effectifs, cette subvention risque de baisser.

Mme Lacoste : oui. Mais cela a baissé déjà pratiquement tous les ans puisque ...

Arrivée de M. FRANCHINA Philippe à 18 h 20

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

M. Mailhé : ... l'autre point : nous l'avions relevé pour le Comité des Fêtes. Même s'il ne le demande pas, je trouve qu'il fait un travail formidable. Quand nous discutons, vous savez que je vais très souvent à Fontenilles, les Élus de Fontenilles me le disent "vous, vous avez la chance d'avoir un joli Comité des Fêtes". Je pense qu'il faudra penser à le remercier et à augmenter son enveloppe, même s'il a un matelas, pour justement lui permettre d'accroître ses activités au sein de la ville, parce que si nous regardons bien, si le Comité des Fêtes n'était pas là pour l'organisation, nous serions tristement célèbres sur la passivité de notre ville. Donc, je pense qu'il faudra le prévoir aussi.

Un autre point : ...

Mme la Maire : ... sur le Comité de Fêtes, vous prêchez une convaincue. Chaque fois que je les vois en assemblée générale ou autres, je le leur dis "ce que vous faites, nous ne sommes pas capables de le porter, nous commune". C'est pour cela aussi qu'il a une subvention de ce niveau-là.

M. Mailhé : c'est pour cela que je pense qu'il faudra le prévoir, nous ne demandons pas de passer de 18 000 € à 36 000 €, mais de 18 000 € à 20 000 € est un signe fort de leur dire "vous faites du super bon boulot et nous comptons sur vous". C'est cela aussi, il faut pouvoir leur dire "nous comptons sur vous pour l'avenir". C'est le symbole de cette augmentation. Ce n'est pas de dire "on vous augmente pour vous augmenter". Il est hors de question de penser cela.

Le dernier point que nous avons relevé est la subvention pour l'association du personnel communal. C'est une très bonne chose, surtout dans cette période qui est relativement compliquée, ne nous le cachons pas. Notre question est : est-ce qu'elle est appelée à être pérenne ?

Mme la Maire : nous le discuterons avec le bureau. Si le besoin est avéré, elle sera pérennisée. D'ores et déjà, cette subvention a, non pas renfloué ses caisses puisqu'elles étaient vides, mais c'est elle qui a assuré la buvette pour un évènement récent à la salle du Trépadé. Son objectif aussi est de faire rentrer de l'argent par ce biais-là, comme toutes les associations. Mais, si nous devons l'aider, nous continuerons à l'aider, il n'y a pas de souci.

M. Mailhé : je pense sincèrement parce que c'est un travail de longue haleine ...

Mme la Maire : ... oui, cela a été vu par le bureau ...

M. Mailhé : ... et les agents en ont réellement besoin. Il faut leur permettre de se retrouver en dehors du travail et recréer de la convivialité ...

Mme la Maire : ... c'est une très belle initiative ...

M. Mailhé : ... et c'est une belle initiative. Voilà, c'est tout ce que nous avons à dire sur les associations.

M. Pilet : excusez-moi. Sur la question que nous posons à propos de réétudier les barèmes de répartitions des attributions de subventions pour l'année à venir ?

Mme la Maire : nous allons le travailler. C'est prévu.

M. Pilet : donc, nous allons pouvoir le faire avec la commission sport et associative, avec les Élus de tous les groupes ? Ou ce sera un projet qui nous sera présenté ...

Mme la Maire : ... nous vous le soumettrons.

M. Pilet : ah, voilà ... que ce soit bien clair, je suis un peu bête, j'ai donc besoin d'avoir des explications précises ...

Mme la Maire : ... c'est clair ...

M. Pilet : ... vous allez le travailler et vous nous ferez une proposition ?

Mme la Maire : oui, c'est cela. Vous avez bien compris.

M. Pilet : ce ne sera pas comme nous avons fait en 2014, où nous l'avions travaillé ensemble ... Ça, c'est fini. Nous sommes d'accord. Merci.

Mme la Maire : s'il n'y a pas d'autres remarques, je le mets aux voix, sachant que doivent sortir tous les Élus qui ont un lien direct avec une association : membres d'un bureau, conjoints et autres.

M. Séverac, hors micro : uniquement les membres d'un bureau.

Sortie de Mmes BOBO, GOSSELIN, ROUER, MM. CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA et LERAT

Nombre de membres	Présents : 17	Votants : 23
-------------------	---------------	--------------

*Arrivée de Mme CALVO Marie-Louise à 18 h 24
à qui Mme STEMER Sophie a donné procuration*

Nombre de membres	Présents : 18	Votants : 25
-------------------	---------------	--------------

M. Lorrain : juste une question : il y aura le quorum ?

Mme la Maire : nous allons compter ... 17, c'est bon.

M. Mailhé : il faut faire attention, il y a les procurations aussi.

Mme la Maire : non, mais nous sommes 17 présents autour de la table ...

M. Mailhé : ... oui, mais si l'un de nous a une procuration d'une personne étant dans une association ...

Mme la Maire : ... il ne vote pas pour cette personne-là.

M. Mailhé : je ne sais pas comment ...

Mme la Maire : ... pour le quorum, nous sommes 17 ...

Mme la Maire *recompte* : 18, même. Donc, il n'y a pas de souci, il y a le quorum en nombre de présents. Et pour ceux qui ont une procuration, ils ne votent pas pour cette procuration si éventuellement la personne en question est membre du bureau d'une association. S'ils ont un doute, ils ne votent pas non plus. D'accord ?

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes pour l'année 2023.

VOTE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : nous pouvons faire rentrer tous ceux qui sont sortis.

M. Pilet : nous pouvons juste avoir une vérification par rapport aux procurations, être sûrs que le message soit bien compris ? Qui avait une procuration ? Parce que, nous, nous n'avons pas suivi. Les procurations ? Pour être bien clairs.

Retour de Mmes BOBO, GOSELIN, ROUER, MM. CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA et LERAT

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Mme la Maire : la feuille des présences est en train de tourner, je ne sais pas. Où est la feuille des présences ?

La Directrice Générale des Services : je l'ai si vous voulez.

Mme la Maire : non, c'est bon, elle est là-bas. Nous laissons M. PILET vérifier.

M. Pilet : ce n'est pas clair. Donc, nous sommes bien d'accord, ont voté les gens présents ainsi que les personnes qui avaient une procuration, sauf si la personne ayant donné procuration était ...

Mme la Maire : ... c'est bien ce que j'ai dit.

M. Pilet : ce n'est pas ce qui est compris.

M. Lorrain : j'avais compris qu'étant donné que nous avions le quorum en présences, que c'était les présents qui votaient. C'est tout.

Mme la Maire : non. Nous votons également pour les personnes pour lesquelles nous avons une procuration, sauf si la personne ayant donné procuration est membre d'un bureau, auquel cas nous disons "je ne vote pas pour M. ou Mme untelle".

M. Lorrain : alors, je vais y revenir. Si une personne ne sait pas que celle lui ayant donné procuration est membre d'un bureau, est-ce que c'est contrôlé derrière ?

Mme la Maire : classiquement, nous le savons.

M. Lorrain : ce n'est pas évident.

Mme la Maire : ce n'est pas évident. J'ai la liste des procurations : M. BARBA n'est pas membre d'un bureau, à ma connaissance sa femme n'est pas membre du bureau du cinéma, elle participe, elle est dans l'association. Mme BRUN, à ma connaissance, n'est pas dans une association. M. CHOUARD non plus, Mme LE PRIOL non plus, Mme STEMER n'est plus au bureau de "les Petits Les Arts", Mme VALENTI non plus, Mme VITET n'est pas dans une association ...

Un Élu s'exprime hors micro ...

Mme la Maire : non, Mme CHOUARD n'est pas au bureau. Et Mme VOISIN n'est pas non plus dans une association et son mari non plus.

4 - PRÉSIDENTE DE LA SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Mme la Maire : je vous propose de désigner Philippe SÉVERAC en tant que Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs, puisque vous savez que je dois sortir de la salle à ce moment-là.

Aussi, elle propose au Conseil Municipal de désigner M. SÉVERAC Philippe, 1^{er} Adjoint, Président de séance pour les votes des Comptes Administratifs.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2022 (délibérations n° 2023-037 et 2023-038)

M. Séverac, 1^{er} Adjoint : nous allons écouter la présentation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2022. M. RIVIER, vous avez la parole. Nous présentons l'ensemble des comptes, nous voterons à la suite.

M. Rivier : pour les points relatifs aux Comptes Administratifs, au Compte de Gestion et aux Budgets Primitifs, il est prévu une présentation de l'ensemble des dossiers avant de passer aux votes. Le vote commencera par les Comptes de Gestion, puis les Comptes Administratifs puisque Mme la Maire doit quitter la séance pour le vote de ces derniers.

Les documents étaient joints à la convocation.

La présentation est sous forme de diaporama.

Je tiens, au nom du Conseil, à remercier le Directeur financier pour le travail effectué, parce qu'il y a du travail derrière.

Les dossiers ont été examinés par la commission finances lors des réunions des 15, 22 et 29 mars 2023.

COMPTE de GESTION

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Investissement : 1 470 358,33 €

Fonctionnement : 2 784 502,78 €

Total : 4 254 861,11 €

C'était la présentation sous le format de la Préfecture, avec les détails. Je lis les détails ou pas ? Oui.

Arrivée de M. BARBA Jean-Luc à 18 30

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	1 812 011,46 €	2 991 331,47 €
AFFECTATION DU RESULTAT		1 425 000,00 €
SOLDE NON AFFECTE		1 566 331,47 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 5 176 707,38 €	- 11 483 547,70 €
RECETTES DE L'EXERCICE	4 835 054,25 €	12 701 719,01 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 341 653,13 €	1 218 171,31 €
TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS		
RESULTAT DE CLOTURE	1 470 358,33 €	2 784 502,78 €
TOTAL		4 254 861,11 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- 1 086 725,00 €	
RECETTES RESTANT A REALISER	466 843,00 €	
RESTES A REALISER	- 619 882,00 €	

RESULTAT DEFINITIF	850 476,33 €	2 784 502,78 €
TOTAL		3 634 979,11 €

COMPTE ADMINISTRATIFRecettes/Fonctionnement

FONCTIONNEMENT RECETTES	Prévisions 2022	Point au 31/12/2022	en % / prev	% Evol / 2021
002 Excédent de Fonctionnement	1 566 331,47			
013 Atténuation Charges personnel	112 000	149 692,78	134%	2,92%
042 Opérations d'ordre entre section	113 485	84 906,33	75%	-23,53%
70 Produits des Services redevances	373 950	418 945,82	112%	10,69%
73 Impôts et Taxes : les 4 taxes	8 007 881	8 080 049,86	101%	3,96%
74 Dotations et Participations	3 444 689	3 430 960,00	99%	1,09%
75 Autres Produits Gestion Courante	301 480	337 198,71	112%	-21,80%
76 Produits Financiers	21 556	21 550,21	100%	-0,01%
77 Produits Exceptionnels	182 797	176 383,49	96%	-53,49%
dont produits des cessions	162 797	162 797,00	100%	
78 Reprises dot aux provisions	1 500	2031,81	135%	-94,77%
TOTAL RECETTES hors 002	12 559 338	12 701 719,01	101%	0,23%

Nous voyons que le montant important des recettes est celui des impôts.

En 2022, nous avons encore un encaissement assez important de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation de 597 000 €.

Pour les impôts, c'est la troisième année que la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) est de 46 000 €.

Pour le chapitre 75, nous avons un reversement de La Rose du Parc et de l'Atelier Relais, pour 36 000 €.

Nous retrouvons les chiffres cités au-dessus, mais en détail.

Ratios

Nous retrouvons la part importante des impôts. L'augmentation est due à l'augmentation des bases.

Objet	2021	Variat°	2022	Variat°
Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement	61,88%	-0,75%	64,04%	3,50%
Dotations et participations / recettes réelles de fonctionnement	27,02%	-4,97%	27,19%	0,64%
Produits de gestion courante / recettes réelles de fonctionnement	3,43%	59,38%	2,67%	-22,14%

Dépenses/Fonctionnement

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Prévisions 2022	Point au 31/12/2022	en % / prev	% Evol / 2021
011 Charges à caractère général	2 103 809	2 065 639,79	98%	17,36%
012 Charges de Personnel	5 950 000	5 917 095,57	99%	5,86%
014 Atténuations de produits	1 770 755	1 752 498,00	99%	0,33%
022 Dépenses imprévues	713 393,47			
023 Virement à la Section Inves.	1 800 000			
042 Opération d'ordre entre section	737 797	730 719,63	199%	-19,95%
65 Autres charges gestion courante	902 604	902 412,01	100%	5,76%

66 Charges Fin. : intérêts emprunts	124 500	104 972,63	84%	-12,31%
67 Charges exceptionnelles	21 311	10 210,07	48%	62,11%
68 Dotations aux provisions	1 500	0,00	0%	
TOTAL DEPENSES hors 022 et 023	11 612 276	11 483 547,70	99%	4,47%

L'augmentation du chapitre 011 est principalement due au gaz. Nous avons eu les trois derniers mois de l'année avec les nouvelles conditions. Donc, nous sommes passés de 90 000 € en 2021 à 191 000 € en 2022, soit une augmentation de 115 %.

Il a aussi augmenté parce que nous avons externalisé l'entretien d'une partie des espaces verts, une augmentation de 110 000 €.

Pour le chapitre 012, l'augmentation est due au GVT (Glissement Vieillesse Technique) et à la hausse du point d'indice due à l'inflation de 3,5 %. Mais, cette hausse n'est que sur six mois. Nous verrons donc qu'en 2023, nous la retrouvons aussi.

Le chapitre 014 est stable, il s'agit du Muretain. Nous n'avons pas eu de frais supplémentaires.

Ratios

	2021	Variat°	2022	Variat°
EQUILIBRE DE LA SECTION	1 680 357 €	-1,42%	1 218 171 €	-27,51%
EPARGNE DE GESTION	2 172 086 €	3,49%	1 779 202 €	-18,09%
(hors 002, 022, 023, 042, 66, 67, 68, 76, 77, 78)				
EPARGNE BRUTE	2 138 031 €	1,22%	1 701 188 €	-20,43%
(hors 002, 022.023, 042, hors 775)				
EPARGNE NETTE	1 383 902€	-0,28%	858 193 €	-37,99%
(moins 16)				
EPARGNE NETTE RETRAITEE	1 348 951 €	-6,14%	821 714 €	-39,08%
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	55,46%	-0,53%	55,03%	-0,77%
Intérêts de la dette/ Dépenses réelles de fonctionnement	1,19%	-16,45%	0,98%	-17,80%
Charges gest courante / Dépenses réelles de fonctionnement	8,47%	5,47%	8,39%	-0,87%

L'épargne nette retraitée est de 36 000 € de moins que l'épargne nette, du fait du reversement des budgets annexes de 36 000 € que j'ai cités plus haut, non pris en compte lorsque nous retraitions l'épargne.

Recettes/Investissement

INVESTISSEMENT RECETTES	Prévisions 2022	Point au 31/12/2022	en %/prev	% Evol/2021
001 Excédent d'investissement N-1	1 812 011,46			
021 Virement section Fonctionnement	1 800 000			
024 Produits des cessions	16 123			
040 Opérations d'ordre entre section	737 797	730 719,63	99%	-19,95%
041 opérations patrimoniales	311 624	209 076,72	37%	957,54%
10 Dotations Fonds divers FCTVA, TLE	1 962 000	1 938 560,72	99%	6,67%
dont 1068 Excédent fonct reporté	1 425 000	1 425 000,00		
dont FCTVA	337 000	338 160,29		
dont TA-TLE	200 000	175 400,43		
13 Subventions Investissements	1 534 354	954 548,23	62%	48,93%
16 Emprunts et dettes assimilées	1 007 500	1 001 325,73	99%	-0,11%
27 Autres immobilisations financières	824	823,22	100%	
TOTAL RECETTES hors 001 et 021	5 570 222	4 835 054,25	87%	10,04%

Dépenses/Investissement

INVESTISSEMENT DEPENSES	Prévisions 2022	Point au 31/12/2022	en % / prev	% Evol / 2021
020 Dépenses imprévues d'investissement	114 036,46			
040 Opérations d'ordre entre section	113 485	84 906,33	75%	-23,53%
041 opérations patrimoniales	311 624	209 076,72	67%	957,55%
16 Remboursements Emprunts	850 740	845 532,01	99%	11,95%
20 Immobilisations incorporelles	124 680	12 994,50	10%	-66,39%
204 Subventions d'équipement versées	2 424 363	1 466 154,00	60%	829,69%
21 Immobilisation corporelles	4 012 761	1 506 332,73	38%	36,71%
23 Immobilisation en cours	1 229 720	1 050 887,87	85%	-35,48%
26 Participations et créances	824	823,22	100%	
TOTAL DEPENSES hors 020	9 068 197	5 176 707,38	57%	35,75%

Les postes les plus importants de 2022 étaient :

- Rénovation groupe scolaire Béouzo : 976 000 €
- AC Voirie 2021 + Changement de règle Acompte Voirie 2022 : 1 213 000 €
- Fonds de concours du SDEHG : 245 000 €
- Terrain synthétique aux Boulbènes : 394 000 €
- Renouvellement du parc des photocopieurs : 70 000 €

6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2022 (délibérations n° 2023-039 et 2023-040)

M. Rivier :

COMPTE de GESTION

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Investissement :	5 073,74 €
Fonctionnement :	10 742,09 €
Total :	15 745,83 €

Nous retrouvons ces chiffres au niveau du Compte Administratif :

COMPTE ADMINISTRATIF

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- 1 070,09 €	17 675,43 €
AFFECTATION DU RESULTAT		7 144,09 €
SOLDE NON AFFECTE		10 531,34 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 23 146,23 €	- 59 634,80 €
RECETTES DE L'EXERCICE	29 220,06 €	59 845,55 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 073,83 €	210,75 €
RESULTAT DE CLOTURE	5 003,74 €	10 742,09 €
TOTAL		15 745,83 €
DEPENSES RESTANT A REALISER		
RECETTES RESTANT A REALISER		
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	5 003,74 €	10 742,09 €
TOTAL		15 745,83 €

7 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" 2022 (délibérations n° 2023-041 et 2023-042)

M. Rivier :

COMPTE de GESTION

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Investissement :	17 918,87 €
Fonctionnement :	43 225,42 €
Total :	61 144,29 €

Nous retrouvons ces chiffres au niveau du Compte Administratif :

COMPTE ADMINISTRATIF

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	20 629,71 €	27 960,81 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		27 960,81 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 42 810,41 €	- 41 373,59 €
RECETTES DE L'EXERCICE	40 099,57 €	56 638,20 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 710,84 €	15 264,61 €
RESULTAT DE CLOTURE	17 918,87 €	43 225,42 €
TOTAL		61 144,29 €
DEPENSES RESTANT A REALISER		
RECETTES RESTANT A REALISER		
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	17 918,87 €	43 225,42 €
TOTAL		61 144,29 €

8 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" 2022 (délibérations n° 2023-043 et 2023-044)

M. Rivier :

COMPTE de GESTION

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Investissement :	19 297,43 €
Fonctionnement :	1,25 €
Total :	19 298,68 €

Nous retrouvons ces chiffres au niveau du Compte Administratif :

COMPTE ADMINISTRATIF

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	18 486,76 €	0,92 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		0,92 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- €	- 810,67 €
RECETTES DE L'EXERCICE	810,67 €	811,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	810,67 €	0,33 €
RESULTAT DE CLOTURE	19 297,43 €	1,25 €
TOTAL		19 298,68 €

DEPENSES RESTANT A REALISER		
RECETTES RESTANT A REALISER		
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	19 297,43 €	1,25 €
TOTAL		19 298,68 €

9 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II" 2022 (délibérations n° 2023-045 et 2023-046)

M. Rivier :

COMPTE de GESTION

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Investissement :	8 000,00 €
Fonctionnement :	10 000,00 €
Total :	18 000,00 €

Nous retrouvons ces chiffres au niveau du Compte Administratif :

COMPTE ADMINISTRATIF

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	10 500,00 €	10 000,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE	- €	- €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- 2 500,00 €	- €
RECETTES DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 500,00 €	- €
RESULTAT DE CLOTURE	8 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL		18 000,00 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	8 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL		18 000,00 €

10 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III" 2022 (délibérations n° 2023-047 et 2023-048)

M. Rivier :

COMPTE de GESTION

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Investissement :	1 500,00 €
Fonctionnement :	15 000,00 €
Total :	16 500,00 €

Nous retrouvons ces chiffres au niveau du Compte Administratif :

COMPTE ADMINISTRATIF

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	1 500,00 €	15 000,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		15 000,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- €	- €
RECETTES DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- €	- €
RESULTAT DE CLOTURE	1 500,00 €	15 000,00 €
TOTAL		16 500,00 €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	1 500,00 €	15 000,00 €
TOTAL		16 500,00 €

11 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT LA ROSE DU PARC" 2022 (délibérations n° 2023-049 et 2023-050)

M. Rivier : ce budget a été clos en 2022.

COMPTE de GESTION

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement :	0,00 €
Total :	0,00 €

Nous retrouvons ce résultat au niveau du Compte Administratif :

COMPTE ADMINISTRATIF

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- €	5 951,54 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		5 951,54 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	- €	- 5 952,00 €
RECETTES DE L'EXERCICE	- €	0,46 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- €	- 5 951,54 €
RESULTAT DE CLOTURE	- €	- €
TOTAL		- €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DEFINITIF	- €	- €
TOTAL		- €

M. Séverac : est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ?

M. Mailhé : j'ai un petit commentaire humoristique, pas pour le Compte Administratif de cette année, mais sur le budget prévisionnel de 2023 : est-il prévu deux écrans de plus au BP 2023 ? Parce que je vois la caméra et je ne vois que des têtes, donc nous n'y voyons strictement rien. Donc, nous pouvons en prévoir deux de

plus, accrochés aux piliers, nous en parlions avec Pascal, nous y verrions mieux ; parce que là, franchement, si nous n'écoutons pas ce qu'il dit, nous n'y voyons pas.

Pour le Compte Administratif, il est clair que nous l'avons étudié en commission, je suis venu sur une commission. Comme nous le disons chaque année, c'est un vote technique, malgré que nous pouvons nous abstenir aussi si nous voulons montrer un mécontentement, ce qui a été fait il y a plus d'un an à l'Agglo. Nous voyons bien que l'augmentation de l'énergie n'est pas d'aujourd'hui, nous voyons qu'elle a bien augmenté cette année. C'est une remarque que nous faisons. Quand je suis remonté sur les procès-verbaux depuis le début du mandat, nous faisons systématiquement remarquer que l'énergie augmente. Donc, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle augmente, c'est d'il y a quelques années. Cela va nous handicaper sur le BP 2023.

Nous allons voter le Compte Administratif. Nous avons quelques questions, nous avons eu les réponses en commissions. Les commissions ont bien été tenues. Je pense qu'il est bien de continuer ainsi, d'avoir toutes ces commissions avant le vote.

C'est tout ce que je voulais dire, mais nous n'y voyons rien, tout simplement.

M. Séverac : nous retenons votre suggestion. Pascal étudiera cela. D'autres remarques ?

M. Pilet : oui. Une question sur les documents qui nous ont été remis, donc les formats Préfecture du CA et du Compte de Gestion. Sur la page 8 du document sur le Compte Administratif format Préfecture "dépenses imprévues, ligne 022" : il y a 213 393 €. Si nous allons au bout et sur le total des dépenses réelles de fonctionnement, nous avons un total que nous allons retrouver partout de 835 044,40 €. Mais il n'y a pas la sommes qui devrait être reportée, sachant que nous sommes sur les résultats de 2022, donc sur l'ancien mode et que nous ne sommes pas encore passés sur la M57. Donc, cela devrait apparaître puisqu'en plus cela apparaît sur le Compte de Gestion. Donc, si vous pouviez m'indiquer ce manque.

Le Directeur financier : en fait, les dépenses imprévues n'entraînent ni mandats, ni titres, ni constatations d'écritures dans l'année. C'est pour cela qu'elles ne sont pas dans le total. Le budget a été voté en 2022, un montant est voté pour les dépenses imprévues, mais il n'y a pas de réalisation en cours d'exercice.

M. Séverac : est-ce que c'est clair ?

M. Pilet : non, parce que cela laisse planer un doute et une incompréhension sur le tableau, sur le total de 835 044,40 €. Nous ne savons pas d'où vient ce total sur la ligne verticale, et sa réalisation sur la ligne horizontale non plus. Sur le Compte de Gestion, c'est beaucoup plus lisible ... il aurait fallu que cela apparaisse ...

Mme la Maire : ... le Directeur financier va aller chercher les documents.

M. Séverac : y a-t-il d'autres questions en attendant ?

M. Pilet : concernant l'énergie, nous y reviendrons sur le budget 2023.

M. Séverac : certainement que d'une année sur l'autre, depuis quelques temps, nous disons que l'énergie a tendance à augmenter. Là, la hausse est importante à cause du dernier trimestre, puisque le nouveau contrat porte à partir du dernier trimestre 2022. Et cela se traduit par la hausse spectaculaire, hélas, indiquée par M. RIVIER ; sans commune mesure avec les années précédentes, et qui se poursuivra hélas en 2023.

S'adressant au Directeur financier : nous sommes suspendus à la page 8 du document.

M. Pilet : et du coup, page 27 du Compte de Gestion.

Mme la Maire : j'en profite, pendant que le Directeur financier est en train de chercher, pour corriger ce que j'ai dit tout à l'heure. M. BARBA a un lien direct avec un membre du bureau du cinéma. Donc, la procuration de M. BARBA, en l'occurrence c'était M. LOUZON qui l'avait, est sortie.

M. Pilet : n'est pas comptée dans le vote.

Il faut donc reconsidérer le vote pour le point n° 3 ainsi :

Sortie de Mmes BOBO, GOSSELIN, ROUER, MM. CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA et LERAT

Nombre de membres	Présents : 17	Votants : 23
-------------------	---------------	--------------

M. BARBA étant également concerné, M. LOUZON ne peut voter pour lui

Nombre de membres	Présents : 17	Votants : 22
-------------------	---------------	--------------

*Arrivée de Mme CALVO Marie-Louise à 18 h 24
à qui Mme STEMER Sophie a donné procuration*

Nombre de membres	Présents : 18	Votants : 24
-------------------	---------------	--------------

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes pour l'année 2023.

VOTE	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	0

Retour de Mmes BOBO, GOSSELIN, ROUER, MM. CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA et LERAT

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

M. LOUZON peut de nouveau voter pour M. BARBA

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Le Directeur financier : pour répondre à M. PILET : nous sommes sur la maquette budgétaire M14, comme vous l'aviez dit, donc la maquette budgétaire faite par l'État. En fait, les crédits annulés ressortent grisés. Donc, ce n'est pas nous, ce n'est pas la commune de Fonsorbes spécifiquement, c'est pour toutes les collectivités. Donc, dans la colonne "crédits annulés", c'est grisé parce que la maquette budgétaire de l'État est ainsi.

M. Pilet : j'avais demandé des explications, parce que du coup cela ...

Le Directeur financier : ... il n'y a pas 834 000,00 € sur les dépenses imprévues, c'est 513 000 €. Le montant qui a été ouvert, BP, DM et RAR, c'est 713 393,47 €. Et dans la dernière colonne "crédits annulés", c'est la maquette budgétaire de l'État qui est comme ça, elle est grisée. Je ne sais pas quoi vous dire de plus.

M. Pilet : c'est bizarre.

Le Directeur financier : non, c'est comme cela depuis tout le temps, toutes les années. C'est la maquette budgétaire de l'État.

M. Séverac : ces 713 000 € n'ont pas disparu.

M. Pilet : ils sont dans le total, mais c'est bizarre. Je vais regarder sur la maquette de l'année dernière. Mais je suis pratiquement sûr.

Mme la Maire : vous vous rapprochez de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) pour avoir des explications.

M. Séverac : s'il n'y a pas d'autres interventions ou remarques, nous allons passer au vote pour chacun de ces budgets. Nous commençons par tous les Comptes de Gestion, et ensuite aux Comptes Administratifs.

**5 à 11 - VOTE POUR LES COMPTES DE GESTION DU
BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2022**

Budget principal "Commune"

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Budget annexe "Bâtiment Locatif"

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Budget annexe "lotissement communal Cachac II"

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Budget annexe "lotissement communal Cachac III"

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Budget annexe "lotissement Communal la Rose du Parc"

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

5 à 11 - VOTE POUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2022
--

M. Séverac :

Budget principal "Commune"

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

Budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

Budget annexe "Bâtiment Locatif"

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

Budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

Budget annexe "lotissement Communal Cachac II"

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

Budget annexe "lotissement Communal Cachac III"

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

Budget annexe "lotissement Communal la Rose du Parc"

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)

M. Séverac : Mme la Maire peut revenir, elle va reprendre la Présidence pour la suite du Conseil.

Mme la Maire regagne la séance

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

12 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS FONCIÈRES - 2022 (délibération n° 2023-051)

M. Rivier : l'article L 2241-1 du CGCT dispose "le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune." Ce bilan pour l'année 2022 était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Les cessions représentent un montant de 1 373 145 € et correspondent aux terrains pour la Zone Économique Pistoulet et le lot sis lotissement les Treize Vents.

Sortie de Mme LACOSTE Christine à 18 h 52

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Le montant des acquisitions est de 101 638 €, avec notamment la parcelle du Clos Albert 1^{er}, le garage au croisement de la route de Tarbes et de l'avenue du 19 Mars, et des voiries ou parcelles pour piste cyclable.

Le bilan est présenté par vidéoprojection, sous forme de trois tableaux : acquisitions immobilières 2022, acquisitions voirie 2022 en domaine public à l'euro symbolique et cessions immobilières 2022.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

M. Mailhé : concernant la Zone du Pistoulet, sur le 1 233 145,00 €, si je me souviens bien, nous étions remboursés par l'Agglo au fil des ventes des terrains ...

Mme la Maire : ... c'est tout à fait cela. Nous avons inscrit 1 233 145,00 € parce que nous avons voté ...

M. Mailhé : ... est-ce qu'il a lieu d'être dans ces cessions en fait ? Je me pose la question. Je ne suis pas sûr qu'il ait lieu d'être.

Arrivée de Mme STEMER Sophie à 18 h 53

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

M. Séverac : l'acte notarié a été passé sur ce montant-là. C'est pour cela que ...

M. Mailhé : ... non, les actes notariés ...

M. Séverac : non, l'acte notarié de vente à l'Agglo, qui a été signé, porte sur ce montant-là.

- M. Mailhé : mais au niveau financier, ...
- M. Séverac : ... le remboursement par l'Agglo ...
- M. Mailhé : ... oui, mais au niveau financier, si ce tableau est public, je pense qu'il faut le préciser parce que les gens vont se poser des questions fortement parce que nous n'avons pas l'argent. Si nous disons que nous n'avons pas d'argent à la commune alors que nous avons rentré 1 233 145,00 € ...
- Mme la Maire : ... l'argent rentrera au fil des ventes ...
- M. Mailhé : ... je ne sais pas ce que vous en pensez, mais il faut le préciser sur le tableau.
- Mme la Maire : juridiquement, il fallait que nous l'inscrivions là ; mais, ce n'est pas la réalité.
- M. Mailhé : ... c'est une remarque, mais ce n'est pas la réalité ...
- Mme la Maire : ... nous sommes d'accord ...
- M. Mailhé : ... ce que je souhaiterais, c'est que ce soit précisé.
- M. Lorrain : j'ai une petite question : c'est l'Agglo qui va s'occuper des ventes ?
- Mme la Maire : c'est l'Agglo qui s'occupe des ventes puisqu'elle en a la compétence ...
- M. Lorrain : ... et des bénéfiques. Parce que si elle vend plus cher, il ne nous revient rien, elle ne nous rembourse que 1 233 145,00 €.
- Mme la Maire : c'est le principe. La compétence économique est à l'Agglo.
- M. Lorrain : donc pour nous, ce serait une opération blanche ?
- Mme la Maire : oui, mais c'était l'objectif.
- M. Lorrain : d'accord.
- M. Séverac : sauf que la commune touchera la Taxe Foncière et la Taxe d'Aménagement.
- M. Lorrain : ce n'est pas l'Agglo qui les touche ?
- M. Séverac : pas la Taxe Foncière, la Taxe d'Aménagement non plus. Peut-être serons-nous amenés à reverser une part, mais, pour l'instant, non.
- Mme la Maire : aujourd'hui, ce n'est pas prévu dans le pacte financier. Mais, cela pourrait le devenir.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le bilan annuel 2022 des acquisitions et des cessions foncières.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

13 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2022 (délibération n° 2023-052)

M. Rivier :
La somme de 2 784 502,78 € est à affecter. Donc, nous affectons 1 800 000,00 € en investissement et 984 502,78 € restants en fonctionnement.

Retour de Mme LACOSTE Christine à 18 h 55

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Mme la Maire : avez-vous des remarques ? Aucune remarque n'est formulée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2022 selon les sommes énoncées ci-dessus.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

14 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2023 (délibération n° 2023-053)

M. Rivier : il est décidé de maintenir les taux d'imposition, donc :

TAXES DIRECTES LOCALES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	55,60 %	55,60 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	157,74 %	157,74 %
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	19,25 %	19,25 %

Le taux de la Taxe d'Habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.

M. Mailhé : une question et une remarque. Avons-nous beaucoup de résidences secondaires à Fonsorbes ou pas ?

Mme la Maire : non, je crois que c'est de l'ordre de 1 %.

M. Mailhé : je sais que dans certaines villes, c'est 50 %.

Mme la Maire : c'est cela. A Fonsorbes, ce n'est pas significatif.

M. Mailhé : d'ailleurs, je trouve ce système inégalitaire avec ces villes-là, au niveau des revenus fonciers.

Et l'autre question : nous avons parlé, sur le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements), de baisser de 0,5 point à partir de 2024, je crois. Nous aurons le temps d'en reparler d'ici 2024, mais, malheureusement, avec tout ce qu'il se passe avec cette inflation, avec ces augmentations des coûts de l'énergie, de la guerre nous ne savons pas ce qu'il en sera en 2024, je pense que ce point va amener la question du PPI et du PPF (Plan Pluriannuel de Fonctionnement) pour la fin du mandat. Est-ce que vous avez l'intention de le revoir ? J'espère que nous en discuterons, que oui, parce que je me pose la question de savoir si nous serons en capacité de le faire, surtout si nous demandons 2 000,00 € de plus pour le Comité des Fêtes.

Mme la Maire : il est certain que le coût de l'énergie sera déterminant. Soit nous revenons à des coûts de l'énergie raisonnables, c'est-à-dire antérieurs à ce qu'ils étaient avant la guerre en Ukraine, majorés de l'inflation et autres, avec une petite majoration, soit nous pouvons peut-être espérer, par rapport à notre contrat électricité qui est d'un an, qu'au 1^{er} janvier 2024 nous aurons des tarifs plus raisonnables. Concernant le contrat gaz, je sais qu'à l'Agglo ils sont toujours en train de discuter avec EDF, le fournisseur. Nous verrons ce que cela donnera. Mais il est certain que si nous sommes sur des coûts de l'énergie tels que nous les connaissons cette année, nous aurons du mal à envisager une baisse de nos taux. Mais, pour nous, cela reste d'actualité.

M. Mailhé : ce que je voulais proposer, parce que l'idée était de dire que ce PPI, étant donné les incertitudes qui existent, c'est de créer des clauses de revoyure, c'est-à-dire que courant année nous faisons une réunion, nous faisons un point d'arrêt pour savoir où nous en sommes, si c'est tenable ou pas et est-ce que nous continuons pour le prochain budget. Donc, l'idée était là : dans ce PPI, faire des points d'arrêts et se dire qu'il y a peut-être cela qu'il faudra regarder et anticiper, mais nous associer là-dessus, comme nous avons été associés pour la création du PPI. C'était une proposition que je voulais faire, qui serait intéressante parce que nous votons des taux, mais ces taux sont induits quand même par notre fonctionnement. Et notre fonctionnement, ce sont les plans prévisionnels. Donc, c'est être associés à ces points d'arrêts, ces clauses de revoyure et dire "voilà, là nous ne pourrons pas le tenir, qu'est-ce que nous en pensons tous ? On continue comme ça ou pas ?".

M. Séverac : sur le PPI, Pascal pourra compléter, il est effectivement prévu que nous nous revoyions et que nous retravaillions, ainsi que sur le PPF. Je crois d'ailleurs que cela avait été indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Je ne sais pas si ce sera possible en mai, mais en tout cas, d'ici septembre il faudra effectivement que nous revoyions ces projections et ces programmations.

Je voudrais ajouter quand même que dans la conjoncture et avec les difficultés que nous allons voir sur le budget 2023, le fait de maintenir ces taux d'imposition n'est pas tout à fait neutre, c'est déjà un effort qui est fait, qui n'est possible que parce qu'il y a de la sobriété par ailleurs, voire des économies que nous essayons de porter, de manière à ne pas aggraver la pression fiscale sur les Fonsorbais, déjà impactée par la hausse des bases de 7,1 %, par la hausse de la Taxe Foncière qui doit avoir lieu au niveau de l'Agglo, malgré que nous ne l'ayons pas approuvée. Je considère que c'est bien que nous puissions maintenir ces taux, et qu'aujourd'hui nous ne quittions pas l'objectif de pouvoir abaisser, tout en revoyant le PPI prochainement.

M. Rivier : c'est ce que je voulais dire. Nous l'avons bien mis en gras, en haut. Nous avons essayé de maintenir les taux parce qu'à un moment donné, avec la conjoncture, nous nous sommes demandé si nous pouvions les tenir. Cette année nous les tenons encore, c'est juste, vous allez voir que l'épargne nette est vraiment positive, mais juste positive. Mais l'année prochaine, oui, il faudra se poser la question de savoir si nous décidons de faire ce que nous avons dit, c'est-à-dire de baisser. Mais, nous en reparlerons, il faudra revoir le PPI parce qu'aujourd'hui il n'est plus trop d'actualité.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des Taxes Directes Locales par rapport à 2022, et donc de les reconduire à l'identique sur 2023.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" (délibération n° 2023-054)

M. Rivier : avant de passer au vote des budgets, nous vous rappelons que le Conseil Municipal a autorisé par délibération du 28 novembre 2022 la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal "Commune" et les budgets annexes, et a approuvé le règlement budgétaire et financier. Cette délibération et le règlement ad hoc ont prévu que l'organe délibérant délègue à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette possibilité est liée à la fin des dépenses imprévues dans cette nomenclature M57. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche Conseil suivant cette décision. Il était précisé que cette règle serait indiquée dans chaque délibération d'adoption du budget, et serait reprise dans la maquette budgétaire. De ce fait, le vote portera également sur l'autorisation donnée à Mme la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein des sections fonctionnement et investissement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Comme nous l'avons exprimé lors de la présentation du ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires), nous sommes dans un contexte socio-économique et géopolitique tout à fait particulier et difficile pour tous, les collectivités territoriales sont particulièrement touchées : augmentation importante du coût de l'énergie, inflation - autant de dépenses supplémentaires auxquelles nous devons faire face.

Notre volonté est de ne pas augmenter les taux des impôts communaux tout en maintenant le niveau et la qualité des services.

Notre niveau d'investissements reste conséquent, une grande partie de ceux-ci, comme les années précédentes, s'inscrit dans le développement durable (isolation thermique des bâtiments, panneaux photovoltaïques, plantations, réseau de chaleur, ...).

Nous sommes résolument engagés au travers des actions que nous portons dans l'évolution de nos modes de fonctionnement et de consommation : la transition écologique, les mobilités douces, la rénovation et la sobriété énergétiques, le renforcement de la solidarité, ... sont nos priorités.

Au travers de ce budget, nous maintenons la ligne de conduite qui est la nôtre depuis 2014 :

- maintenir la qualité des services offerts à la population
- développer la solidarité apportée aux plus fragiles
- ne pas augmenter les taux des impôts communaux
- poursuivre nos choix d'investissement : entretien des bâtiments avec rénovation énergétique, équipements sportifs et de loisirs, aménagements routiers et rénovation de réseaux, plantations

A noter : nous sommes dans la moyenne nationale de notre strate concernant le niveau d'investissement par habitant, malgré que nous ne fassions pas partie des communes les plus riches.

Conformément aux articles L 2312-1 à L 2312-4 du CGCT, il est proposé d'approuver le Budget Primitif (BP) 2023 du budget principal "Commune".

Le Budget Primitif tient lieu de document principal en matière de prévision budgétaire. Il a pour objet de présenter en terme budgétaire le projet de la municipalité.

Mme la Maire : avant de l'approuver, il va être présenté.

La présentation de l'ensemble des Budgets Primitifs s'effectue par vidéoprojection.

M. Rivier :

Fonctionnement/Recettes

Comme en 2022, nous voyons que les impôts sont une part importante des recettes :

- augmentation des bases décidées par l'État de 7,1% ; c'est pour cela qu'ils ont pris 400 000 €.
- Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation : estimée cette année à 475 000 €, un peu plus basse d'une centaine de milliers d'euros que l'an passé. Nous espérons ne pas être trop optimistes.
- Pacte financier et une DSC à 77 000 €

Ensuite, il y a l'augmentation du chapitre 74, due :

- au transfert, suite au passage à la M57, des subventions de 98 000 € de la CAF, du chapitre 70 au chapitre 74. C'est pour cela que le chapitre 70 baisse et que le chapitre 74 augmente.
- au filet de sécurité pour 130 000 €

Objet	2022	Variat°	BP 2023	Variat°
002 Résultat fonctionnement reporté			984 502,78 €	
013 Atténuations de charges	149 692,78 €	2,92%	140 000,00 €	-6,48%
042 Opération d'ordre entre section	84 906,33 €	-23,53%	96 000,00 €	13,07%
70 Produits des services	418 945,82 €	10,69%	305 847,00 €	-27,00%
73 Impôts et taxes (sauf 731)	47 587,00 €	-43,08%	77 000,00 €	61,81%
731 Fiscalité locale	8 032 462,86 €	4,47%	8 421 888,00 €	4,85%
74 Dotations, subv. et participations	3 430 960,00 €	1,09%	3 680 657,00 €	7,28%
75 Autres produits gestion courante	337 198,71 €	-21,80%	310 000,00 €	-8,07%
76 Produits financiers	21 550,21 €	-0,01%	21 556,00 €	0,03%
77 Produits spécifiques	176 383,49 €	-53,49%	1 699,00 €	-99,04%
dont 775	162 797,00 €		0,00 €	
78 Reprises sur provisions	2 031,81 €		0,00 €	-100,00%
TOTAL DES RECETTES hors 002	12 701 719,01 €	0,23%	13 054 647,00 €	2,78%
TOTAL DES RECETTES RETRAITES	12 665 240,01 €	0,87%	13 014 647,00 €	2,76%
	BUDGETS ANNEXES		RESULTATS	
			BUDGETS ANNEXES	

Ratios

Objet	2022	Variat°	BP 2023	Variat°
Fiscalité locale / recettes réelles de fonctionnement	63,66%	4,01%	70,33%	10,48%
Dotations et participations / recettes réelles de fonctionnement	27,19%	0,64%	30,74%	13,04%
Produits de gestion courante / recettes réelles de fonctionnement	2,67%	-22,14%	2,59%	-3,13%

Nous retrouvons la part des impôts, qui est de 70 % maintenant. Toujours pareil, avec une augmentation de l'État de 7,1%.

Les dotations représentent 30 %, elles baissent donc suite aux mouvements.

Les produits de gestion courante restent constants.

M. Pilet : excusez-moi. Sur cette diapositive, le total fait plus de 100 %.

M. Rivier : il fait plus de 100 %. Nous le corrigerons.

Mme la Maire : c'est dommage, nous pourrions avoir plus d'argent en fait.

Le Directeur financier : il y a une erreur technique, en effet. Les documents que vous avez reçus avec les ratios mentionnaient les bons pourcentages. Voulez-vous que nous vous communiquions les bons pourcentages ? Je vais les chercher et je vous les donne.

Mme la Maire : dans la mesure où ils ont été reçus, ceux qui ont les dossiers sous les yeux, pouvez-vous nous les donner s'il vous plaît ?

Le Directeur financier :

- Pour la fiscalité locale : 64,99 %, et non 63,66 %
- Pour les dotations : 28,40 %, et non 27,19 %
- Pour les produits de gestion courant : 2,39 %, et non 2,67 %

Désolé pour l'erreur.

Mme la Maire : nous sommes sur les budgets de 2023. D'accord pour les ratios.

Fonctionnement/Dépenses

Objet	2022	Variat°	BP 2023	Variat°
011 Charges à caractère général	2 065 639,79 €	17,36%	3 107 743,00 €	50,45%
012 Charges de personnel	5 917 095,57 €	5,86%	6 189 000,00 €	4,60%
014 Atténuations de produits	1 752 498,00 €	0,33%	1 597 255,00 €	-8,86%
023 Virement à la section d'invest.			1 300 236,78 €	
042 Opération d'ordre entre section	730 719,63 €	-19,95%	750 000,00 €	2,64%
65 Autres charges gestion courante	902 412,01 €	5,76%	942 415,00 €	4,43%
66 Charges financières	104 972,63 €	-12,31%	117 500,00 €	11,93%
67 Charges spécifiques	10 210,07 €	62,11%	10 000,00 €	-2,06%
68 Dotations aux provisions	0,00 €		25 000,00 €	
TOTAL DES DEPENSES hors 023	11 483 547,70 €	4,47%	12 738 913,00 €	10,93%

Sur le chapitre 011, nous retrouvons une augmentation de 53 % par rapport à 2022, due en particulier /

- au gaz pour 260 000 € ; donc, + 134 %.
- à l'électricité pour 606 000 €, donc +153 %
Ces 2 postes représentent 45 % du 011 et 12% des dépenses de fonctionnement, au total.
- Les prestations de service : + 30 %, donc + 110 000 €, dont les enquêtes pour 87 000 €. Nous gardons l'externalisation de l'entretien d'une partie des espaces verts.
- Augmentation de 60 % pour les primes d'assurance, donc + 22 000 €.

Sur le chapitre 012 : hausse maîtrisée à 4,6 %, donc + 271 000 €, due au GVT, aux embauches et à la hausse du point d'indice en année pleine en 2023.

Sur le chapitre 014 : le Muretain Agglo : - 17 %. Extinction des emprunts pour 100 000 € et pacte financier pour 110 000 €. Avec les services communs, la baisse est de 188 000 €.

Sur le chapitre 65 : hausse de 25 000 € de la subvention au CCAS, et SDEHG.

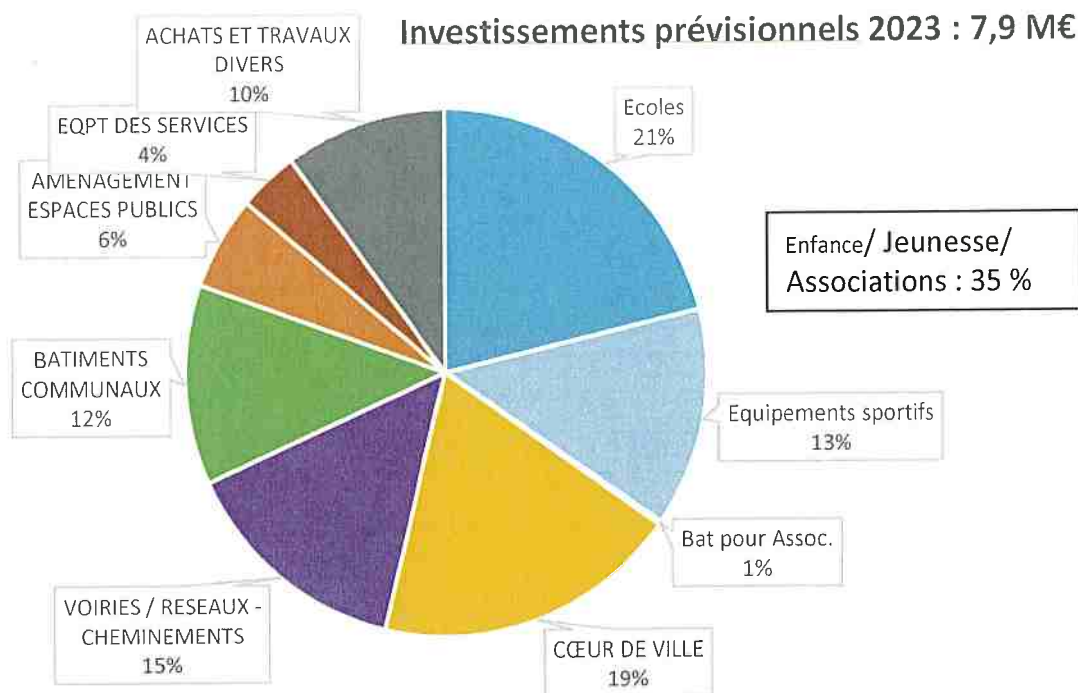
Ratios

Objet	2022	Variat°	BP 2023	Variat°
EQUILIBRE DE LA SECTION	1 218 171 €	-27,51%	0,00 €	-100,00%
EPARGNE DE GESTION	1 779 202 €	-18,09%	1 098 979 €	-38,23%
(hors 002, 022, 023, 042, 66, 67, 68, 76, 77, 78)				
EPARGNE BRUTE	1 701 188 €	-20,43%	969 734 €	-43,00%
(hors 002, 022.023, 042, hors 775)				
EPARGNE NETTE	858 192,63 €	-37,99%	89 734 €	-89,54%
(moins 16)				
EPARGNE NETTE RETRAITEE	821 713,63 €	-39,08%	49 734 €	-93,95%
Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	55,03%	-0,77%	51,62%	-6,19%
Intérêts de la dette/ Dépenses réelles de fonctionnement	0,98%	-17,80%	0,98%	0,39%
Charges gestion courante/ dépenses réelles de fonctionnement	8,39%	-0,87%	7,86%	-6,33%

Comme je le disais tout à l'heure, l'épargne nette est positive, mais juste : 89 734 €. La différence entre l'épargne nette et l'épargne nette retraitée, c'est la différence avec le reversement des budgets annexes Atelier Relais Carrosserie et le Bâtiment Locatif, pour 40 000 € cette année.

Investissement/Dépenses

Le camembert est assez représentatif :



En chiffres :

• ECOLES / JEUNESSE / ASSOCIATIONS :	2 700 000 €
• CŒUR DE VILLE :	1 400 000 €
• VOIRIES / RESEAUX - CHEMINEMENTS :	1 100 000 €
• BATIMENTS COMMUNAUX :	1 000 000 €
• AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS :	500 000 €
• EQUIPEMENTS DES SERVICES :	300 000 €
• ACHATS ET TRAVAUX DIVERS :	1 000 000 €

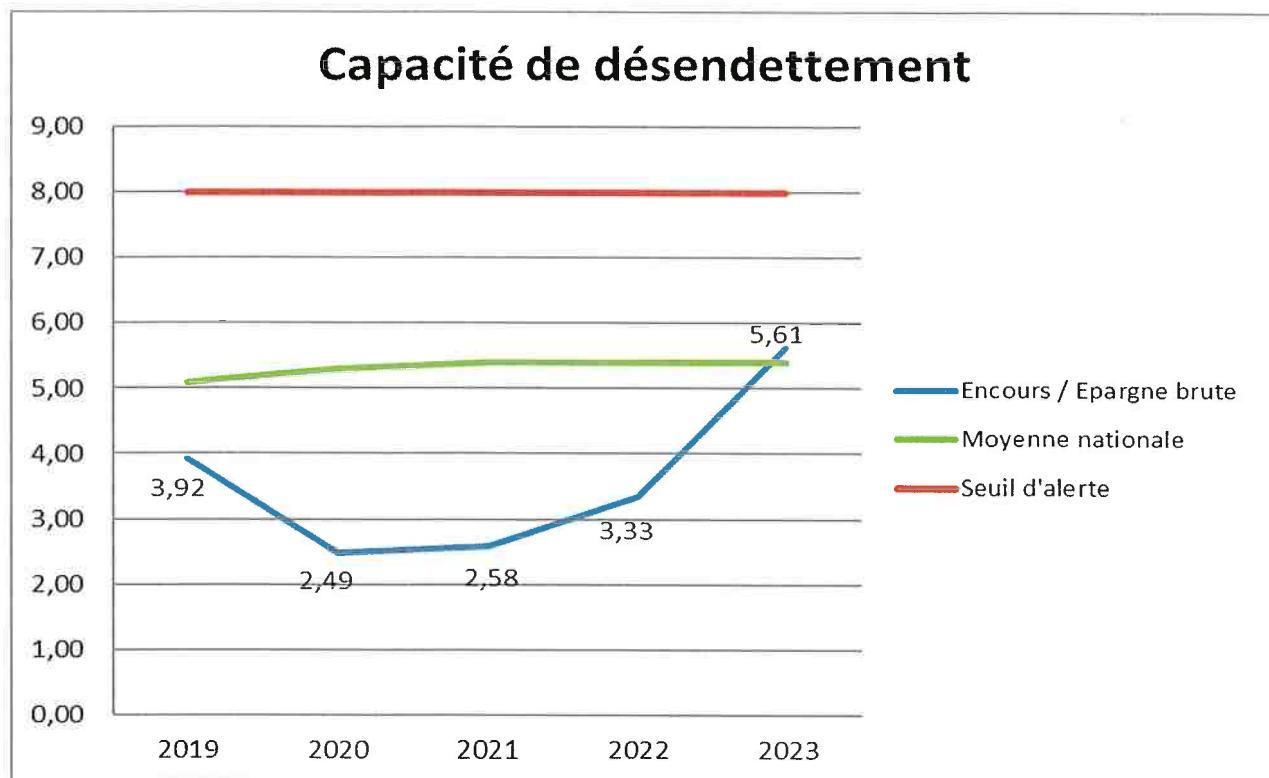
Les montants importants dans ces thèmes :

• Rénovation Groupe Scolaire Cantelauze :	1 355 000 €
• AC Voirie 2022+ Acompte Voirie 2023 :	1 520 000 €
• Terrain de sport du Lycée :	746 000 €
• Pumptrack :	320 000 €
• Fonds de concours SDEHG :	341 000 €
• Panneaux photovoltaïques Mairie + Médiathèque :	150 000 €
• Aménagement des cours des écoles :	100 000 €
• Rénovation local annexe CAJ-Pigeonnier :	194 000 €
• Renforcement de l'ancienne gare :	155 000 €

Investissement/Recettes

• Excédent :	1 470 358,33 €
• Affectation des résultats :	1 800 000,00 €
• Virement de la section de fonctionnement :	1 300 236,78 €
• Emprunt :	650 000,00 €
• Amortissements :	750 000,00 €
• FCTVA-TA :	580 145,00 €
• Cessions :	318 448,00 €
• Subventions :	2 011 097,00 €
○ TOTAL :	8 880 285,11 €

Dette



Nous voyons que nous nous rapprochons de la moyenne nationale. Nous arrivons au-dessus de 5 ans.

La moyenne nationale a l'air stable, mais les chiffres datent de 2021. Nous attendons donc les nouveaux chiffres pour voir ce que cela pourra donner.

Mme la Maire : ils sont confrontés à la même difficulté que nous, à savoir les coûts de l'énergie qui perturbent considérablement leur équilibre budgétaire. Donc, nous pouvons supposer que la ligne verte montera quelque peu elle aussi. Sachant que la projection que nous avons faite pour les années à venir est très rassurante dans le sens où cela ne continue pas à grimper de la sorte.

M. Rivier : j'ai terminé. Nous pouvons maintenant voter.

Mme la Maire : donc, nous vous écoutons.

M. Mailhé : je ne vais pas refaire l'exercice du DOB en fait, parce que nous en avons déjà beaucoup discuté. Là, maintenant, nous sommes sur du factuel, puisque c'est écrit. Il y a des points qui sont importants, des points pour lesquels nous sommes d'accord, des points pour lesquels nous pensons que nous pouvons mieux faire.

Sur les recettes de fonctionnement, je tenais à mettre en garde sur les Taxes Additionnelles des Droits de Mutation. Je ne sais pas si vous avez entendu la radio, c'était il y a 2/3 jours, la BCE compte augmenter encore de 1,5 point les taux d'intérêts. Cela se répercutera fortement sur les ventes, sur notre commune et sur tout l'ensemble des communes. Après, il y a deux solutions : ou nous n'empruntons plus, nous n'achetons plus et nous perdons en Taxes des Droits de Mutations, ou alors, malheureusement, cet argent ira aux banques et non aux propriétaires puisque, si ces derniers veulent vendre, ils devront baisser le prix de leurs biens à vendre. Malheureusement, nous allons vers cela parce qu'il va falloir à un moment donné rembourser le quoi qu'il en coûte, et nous le ferons avec les banques, et les banques y gagneront très certainement. Je ne sais pas si j'arrive à me faire comprendre sur ce que je voulais dire. L'argent ira aux banques et non plus aux vendeurs.

Il ne faut pas oublier de dire que sur ces recettes de fonctionnement, il y a quand même, encore une fois, l'État qui joue là-dessus avec l'augmentation des bases cadastrales, qui prennent 7 %. Certes, cela nous réjouit à nous, parce que cela fait un surplus de budget, mais, pour le Fonsorbais, pour l'habitant français moyen, il ne comprendra pas que l'on dise "on n'augmente pas les impôts, on n'augmente pas nos taux à nous, mais les bases cadastrales prennent 7 %". Donc, sur la fiche, cela se verra, et fortement. Je pense que là, il faudra quand même dire que ce n'est pas de notre fait, mais du fait du Gouvernement actuel qui a choisi ce moyen de renflouer les caisses des communes et non pas que l'État mette la main à la poche. C'est une solution qui est facile ; de toutes les solutions que le Gouvernement a prises ces derniers temps, il était facile

de dire "la prime Macron", mais ce sont les entreprises qui payent, "on augmente les agents", mais on n'aide pas les collectivités pour augmenter les agents. C'est toujours l'autre qui paye, mais jamais l'État.

Il y a un autre point : le filet de sécurité. Si j'avais bien compris, le filet de sécurité se joue sur notre épargne brute. C'est-à-dire que notre épargne brute ne doit pas excéder un certain taux, je ne sais plus lequel. Mais, sur 2023, est-ce que c'est ...

Le Directeur financier : ... en fait, techniquement, il faut que l'épargne brute chute de 15 % entre 2022 et 2023.

M. Mailhé : voilà. Donc, la question était là : quand est-ce que nous saurons que nous avons droit à ce filet de sécurité ? S'il faut attendre la fin et le Compte Administratif 2023 pour dire que nous aurons droit au filet de sécurité, il faut le budgétiser sur 2024.

Donc, sur les recettes de fonctionnement, c'est ce que je souhaitais dire. Faisons très attention quand même aux Droits de Mutation.

Sur l'investissement, nous avons écrit des choses sur notre programme, souvent nous disons que nous voyons apparaître notre programme qui se met en place, et nous nous en réjouissons, nous sommes contents que cela se passe ainsi. C'est pour cela que vous nous mettez dans une mauvaise position parce que nous ne pouvons pas voter contre finalement ...

Mme la Maire : ... je vous rappelle que nous habitons la même ville ...

M. Mailhé : oui. Nous ne pouvons pas voter contre parce que finalement quand nous voyons les choses, nous les avons écrites : créer des structures pour les jeunes, nous faisons le pumtrack, donc tout cela est bien. Nous n'avions pas identifié un pumtrack, mais de tout cela nous nous en réjouissons, nous tenions à le dire. C'est tout à votre honneur, mais nous tenons aussi à dire que c'est tout à notre honneur.

Ce que nous nous disons aussi en regardant ce budget, parce que je parle au nom de mes colistiers, c'est que les études lancées sur le bâtiment LACIS, nous les avons bien précisées nous aussi sur notre budget ; regrouper les associations caritatives : je vois que cela sera fait. Nous avons parlé d'une maison d'associations associées : dans notre programme d'une maison d'associations associées à la maison des commerçants, je vois que la maison d'associations on commence à attendre le bruit, ce n'est pas noté, mais cela fait plaisir, nous avons eu quelques retours là-dessus. Nous aimerions savoir si vous en avez le projet, cela nous réconforterait sur notre programme qui, finalement, n'aurait pas été si mal que ça. Nous n'aurions pas pu le mettre en place, ce n'est pas grave. L'installation des équipements en destination de la jeunesse, je l'ai dit, pour nous c'est très important parce que lorsque nous faisons l'analyse de Fonsorbes, c'est vrai que les jeunes de 10 à 20 ans avaient du mal à s'approprier un lieu sur Fonsorbes. Donc, nous allons l'avoir cette année, je trouve que c'est bien ; sous la forme d'un pumtrack, certes, on peut être d'accord ou pas d'accord. Moi, je suis d'accord avec cette mise en œuvre. Mais je trouve que c'est bien.

Nous avons remarqué aussi que vous souhaitiez acheter par préemption la maison au centre-ville, au Trépadé. Je pense qu'il faudra avancer sur ce sujet-là aussi parce que nous avons fait beaucoup de débats sur l'aménagement du cœur de ville. Je pense que c'est un sujet qui tient à cœur à tout le monde. Comment le ferons-nous ? Je pense que nous avons tous nos avis qui sont très différents, mais on en parle. Nous pouvons aussi nous féliciter tous ensemble, Jean-Claude le dit souvent, tu vois Jean-Claude, je te mets à l'honneur aussi parfois, sur les panneaux photovoltaïques, nous démarrons. Pour nous, ce n'est pas assez, nous le verrons dans les points négatifs ; mais, nous démarrons, ce que nous pouvons mettre dans les points positifs. Je vais embêter Paul, je le lui ai dit avant le Conseil Municipal, le PLU. Nous avons budgétisé 15 000 €. Je vais demander la différence de coûts entre une modification et une révision. Pour moi, c'est très important parce que nous ne savons pas où nous allons, mais il faut attaquer très, très rapidement. Nous en avons discuté en Conseil Communautaire, nous voyons que les autres communes n'attendent pas. Elles ont déjà consommé quand même 50 hectares d'ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) qui seront décomptabilisés chez nous. Donc, il va falloir accélérer, et même le mot "accélérer" est trop court. Il va falloir y aller plein pot. Donc, la question était de savoir si avec 15 000 € nous en aurons assez. Nous pouvons aller jusqu'à 7,5 %, nous pouvons le faire là.

En points positifs : l'ancienne gare, nous avançons petit à petit. Sincèrement, c'est un sujet important, mais je pense que c'est typiquement le type de projet que nous pouvons faire année par année.

Il y a les points négatifs, bien-sûr : la végétalisation des trois groupes scolaires. Je pense que c'est un gros travail. 100 000 €, si nous voulons planter des arbres qui soient déjà viables très rapidement pour protéger les groupes et les enfants, nous avons peur que ce soit un peu juste. Pareil pour le budget de plantations d'arbres sur la commune : 50 000 €, oui, Martine nous dirait qu'il faut les prendre petits. Mais non, il faut avancer là-dessus, nous en avons besoin.

Un sujet qui nous tient à cœur, je le relève à chaque budget, ce sont les travaux en régie pour les agents municipaux. Nous connaissons la situation, je pense que c'est une mise en valeur des travaux du personnel municipal qui est très importante, une mise en valeur des compétences très importante. Je le vois dans une

autre commune, j'en parle souvent, beaucoup de travaux sont faits en régie. Vous ne pouvez pas savoir, quand je passe devant les constructions qu'ils font, certes ce sont des petites constructions, la fierté qu'ils ont de dire "c'est nous qui l'avons fait". Nous insisterons tous les ans, nous remettrons le sujet sur le tapis en disant qu'il faut vraiment travailler sur les compétences des agents et augmenter ce taux de travail en régie. Qui dit "augmenter les compétences des agents", c'est augmenter les capacités de formations. J'ai vu qu'en 2023 nous avons 20 000 € prévus sur la formation, nous en avions 22 000 € en 2022 ; nous l'avons diminué. Même s'il n'y a que 10 000 € de consommés, mais peut-être qu'il faut insister, inciter les agents à aller vers ces formations-là. C'est un travail de tous les jours, c'est un travail de longue haleine, mais convaincre qu'un travail fait, c'est comme nous quand nous faisons notre maison, nous en sommes fiers, un travail fait par les agents municipaux, c'est une fierté, pour les agents municipaux, mais aussi pour notre commune.

Nous nous posons la question aussi : la majorité des investissements est sur de la rénovation. Est-ce que le budget 2024 fera aussi apparaître la création de nouveaux équipements publics, si ce n'est le pumtrack de cette année ? Qu'est-ce que nous comptons faire pour les années suivantes ? Nous avons du mal à cerner. Est-ce que nous allons continuer ou pas ?

Une proposition : nous nous posons la question de lancer un grand marché d'étude de faisabilité sur l'ensemble des travaux, parce que nous voyons que chaque fois nous mettons 10 000 € ; c'est souvent la même entreprise chez nous. Si nous le lançons sur un gros marché de maîtrise d'œuvre, certes nous aurions toujours le même, mais ce serait un marché plus important avec une mise en concurrence. C'est ce que nous voulions dire. Et peut-être qu'il faudra travailler dans ce sens-là avec mise en concurrence sur la maîtrise d'œuvre, avec des délais courts, bien-sûr. Nous pouvons faire des marchés à 2 ans ; 2 + 1 + 1, cela existe. Voilà, aller dans ce sens-là pour nos marchés publics. Cela permettrait, pour nous, de diminuer nos coûts, mais aussi de pouvoir aller plus loin et de pouvoir anticiper sur les futurs investissements.

Les modalités douces : 350 000 €. J'espère que l'Agglo va continuer aussi, parce que quand nous connaissons le prix, toi-même tu le connais, du mètre linéaire si nous créons une piste, nous n'allons pas aller loin. J'ai calculé, nous pourrions en faire, sur l'année 2023, 500 mètres. Ce n'est pas mal, mais nous pouvons mieux faire puisque, nous en parlons souvent, nous voulons travailler sur le développement durable et l'écologie.

En parlant d'écologie, nous avons vu que les panneaux photovoltaïques étaient prévus à hauteur de 150 000 €, ce qui représente 2,2 % du budget d'investissement. Certes, c'est un premier pas, mais je pense qu'il faudra aller plus loin, et même aller plus loin sur cette année si nous pouvions. Il faudra continuer et aller plus loin.

Pour finir : je vous l'ai dit, il y a de bonnes choses, il y a de mauvaises choses. Nous n'allons pas voter contre, parce que nous voterions contre une partie de nos pages de notre programme, cela nous embêterait. Nous ne pouvons pas voter pour parce qu'il y a ces points à améliorer grandement. Nous n'allons pas faire une abstention positive, seuls Françoise, Philippe nous comprendrons, nous allons faire une abstention pour tout ce que je vous ai expliqué.

Je n'ai rien de plus à dire, nous pourrions encore parler du contexte national, mais nous l'avons fait pendant le DOB. Là, ce sont les points précis qui nous ont interpellés, nous n'allons pas refaire le DOB. Donc, merci.

Mme la Maire : nous répondons maintenant ou nous attendons peut-être M. PILET ? ... Une autre intervention ?

M. Pilet : vous ne voulez pas répondre ? C'est quand même dense, ils ont posé beaucoup de questions et de remarques ... comme vous voulez.

Mme la Maire : nous ferons une réponse globale. Cela va se recouper peut-être.

M. Pilet : je vais rebondir déjà sur ce que vient de dire Christophe MAILHÉ, par rapport à un terme qu'il a employé, que nous ne sommes pas là pour embêter. J'ai du mal à savoir ce que cela veut dire. Nous, en tant qu'Élus du Conseil Municipal, nous sommes là pour comprendre ce qu'il se passe, questionner, tenter de faire des propositions et interroger les choses. Nous essayons de le faire au mieux, nous savons que parfois cela dérange, ne plaît pas, mais nous le faisons avec ce que nous sommes, et toujours dans cette optique-là. Nous comprenons aussi si on nous renvoie les choses, ce n'est pas nous embêter, c'est de dire les choses. J'ai du mal à voir ce que cela signifie "embêter". Je ferme la parenthèse.

Sur le fonctionnement, nous voulions reprendre sur l'énergie, qui est quand même un gros chantier qui nous a occupés depuis l'année dernière, et reprendre tout ce que nous avons pu entendre et tout ce qui nous a été renvoyé, que nous étions un peu inconséquents, que nous ne nous rendions pas compte, je pense à certains votes ici qui avaient été faits de tarifs, que nous étions inconscients parce que nous allions empêcher le service jeunesse d'avoir assez de sous pour finir l'année, etc. Je ne vais pas reprendre tous les propos que nous avons entendus. Je vais juste donner des chiffres sur les résultats de 2022 :

- électricité : crédits ouverts : 469 000 € ; émis, donc dépensés : 394 000 €. Donc, nous avons un solde positif 2022 malgré les hausses du dernier trimestre de 75 468 €.
- gaz : crédits ouverts : 115 000 € ...

Mme la Maire : ... je vous arrête. L'électricité, M. PILET, n'a pas augmenté sur la fin 2022 ... Non, c'était au 1^{er} janvier 2023. Nous étions sur les tarifs de 2022, c'est le gaz qui a augmenté ...

M. Pilet : ... c'est très bien que vous fassiez cette remarque puisque sur les différentes commissions finances je n'ai cessé de demander d'avoir les éléments précis sur le coût supplémentaire qu'ont entraîné les dépenses d'énergie gaz/électricité. J'osais espérer, j'avais compris que nous allions les avoir ce soir, cela n'a pas été fait dans la présentation, peut-être que ce sera fait en réponse à ce que je vais dire. On nous a même expliqué qu'il y avait une différence dans les montants, quand nous avons travaillé, sur la molécule, je reprends le terme, et les abonnements, et que ce n'est que la molécule qui avait augmenté. Mais, nous n'avons jamais pu avoir le chiffre précis. Donc, je fais avec les chiffres que nous avons. Maintenant, s'il y a d'autres chiffres, nous sommes preneurs. Donc :

- gaz : crédits ouverts : 115 000 € ; émis : 149 000 € + un rattachement de 42 000 €, donc cela ferait un solde de - 75 000 €.

Donc, pour 2022, sur les éléments donnés, au niveau de l'énergie nous sommes à 0.

Ce que nous voulions souligner, c'est qu'il y a eu depuis 2014 de nombreuses études de faites pour faire des économies au niveau du chauffage, et notamment du gaz, qu'il y a eu des améliorations sur l'ensemble des équipements. Sur 2022, nous avons du mal à voir les économies que cela entraîne. Là aussi, nous rappelons, et nous allons le voir avec l'investissement, que depuis 2014 on dit qu'il faut "mettre le paquet" sur tout ce qui est énergies renouvelables pour arriver à des bâtiments à énergie passive ; et nous sommes loin du compte. Si nous avons engagé les choses, nous verrions aujourd'hui que ce n'est pas de l'argent qui aurait été perdu, mais c'est de l'argent qui aurait été gagné. Donc, nous regrettons que l'engagement dans le développement durable, vu les enjeux climatiques, ne soit pas pris à la hauteur de ce qu'il faudrait.

Donc, je continue sur 2023, je fais le lien : l'électricité passe à 1 M€ de prévisionnel et le gaz à 400 000 €. Donc, je rappelle que là aussi, pour l'instant le contrat avec EDF est d'un an, c'est bon, mais pour le gaz nous avons un contrat de 3 ans, visiblement avec des tarifs, d'après ce que l'on nous a dit, qui seraient multipliés au moins par 3, non révisables ; même si nous avons compris au dernier Conseil Communautaire qu'il allait y avoir une tentative pour renégocier les contrats parce que cela nous impactera sinon sur 3 ans. Mais si nous partons des 585 000 €, que nous multiplions par 3, nous aurions un budget énergie de 1,7 M€. Donc, si nous intégrons le filet de sécurité, s'il nous sera donné, nous couvririons globalement les dépenses d'énergie. Donc, cela revient à requestionner puisque nous avons dit sur des décisions précédentes qu'il ne fallait pas se précipiter pour enclencher les hausses, et que ces hausses sont de l'argent de nos contribuables, c'est une manière de les aider ; et que la commune avait les moyens d'assurer, à sa façon, un filet de sécurité pour les personnes, et l'ensemble des personnes de la commune. Nous le regrettons, et nous le redisons parce que là, sauf si vous nous amenez d'autres chiffres, mais les chiffres le montrent, sachant que nous, nous y englobions les 713 000 € de dépenses imprévues qui n'existent plus sur le budget 2023 à cause de la nouvelle classification, mais qui sont quand même par-là, et pour nous cela peut servir à amortir.

Sur le personnel, nous voyons que le montant est à peu près identique à celui de l'année passée. Donc, nous avons un peu questionné en commission finances sur l'évolution, nous avons eu du mal à avoir des réponses, notamment sur les créations, sur l'évolution. C'est d'autant plus, comment je vais le dire, j'allais dire "mesquin", mais un peu, que dans le DOB et dans les documents de synthèse qui nous ont été remis après pour préparer le budget, il y avait les indications de ce qui était prévu en termes de créations, de remplacements, etc. Donc, je trouve dommage qu'en commission finances on n'ait pas pu répondre tout simplement à cette question puisque, visiblement, au moins une partie des personnes autour de la table, avait les éléments.

Nous voyons que vous avez retenu le scénario 3 version 2, nous aurions bien aimé avoir les autres pour avoir notre mot à dire et commenter, puisque du coup nous ne savons pas sur quel choix ça se porte. Mais, nous voyons que le budget du personnel reste identique à l'année dernière. Il y aura quelques remplacements pour des départs à la retraite, de ce que nous avons compris, quelques créations, mais sûrement en deçà des besoins, et nous rejoignons ce qu'a dit Christophe sur la nécessité de développer le travail en régie. Et cela me permet de souligner que nous déplorons et nous condamnons les propos tenus à la commission finances sur un membre du personnel, à chaque fois nous trouvons cela déplacé de disqualifier des agents. S'ils ont des difficultés, nous mettons les moyens nécessaires pour qu'ils puissent continuer leur travail avec leurs difficultés, mais pas en les dénigrant. J'ai l'impression que vous n'avez pas retenu les leçons de ce qu'il s'est passé sur la commune. Je crois que nous ne pouvons pas nous permettre, je le redis très clairement, nous ne supportons plus que l'on dénigre des agents comme cela, même s'ils ont des difficultés.

Nous avons remarqué aussi sur le budget de fonctionnement que la masse d'argent donnée à la culture était en baisse. Nous le pointons, nous entendons que ce sont des choix faits vu le contexte, mais nous voulions quand même le pointer.

Et nous voyons aussi que par rapport au service jeunesse, cela pouvait continuer, qu'il n'y avait pas de mise en péril malgré tout ce qui était annoncé sur le dernier trimestre 2022, de fonctionnement de ce service, et c'est tant mieux.

Nous pointons que les budgets annexes sont tous en diminution et que les réserves qui pouvaient y avoir sur ces budgets annexes sont terminées, et que là aussi ce sera une donnée qu'il faudra intégrer pour les budgets futurs.

Nous voulons revenir sur quelque chose qui a été dite sur les taux. Les taux restent fixes, mais il faut bien souligner, cela a été dit, mais ce qu'il faut dire c'est que les taux des bases augmentent quand même considérablement, les dotations de l'État, les Droits de Mutation avec les réserves aussi que nous partageons tous. Globalement, je crois que cela a été une bonne surprise pour tout le monde, l'augmentation des bases des dotations a permis des recettes supérieures à ce que nous aurions pu imaginer, et qui permet de stabiliser notre imposition locale. Mais il faut voir que cela vient aussi de recettes qui sont en augmentation sur les autres côtés.

Je ne vais pas m'étendre sur les travaux en régie, mais je pense qu'il faut les développer.

Je reviens sur le personnel : si une personne a des difficultés, il me semble que nous ne l'avons pas vu, mais nous n'avons pas tous les documents sur le bilan social et sur les travaux du CHSCT en commission personnel, où il doit y avoir, si une personne dans son travail est empêchée, des moyens qui soient mis pour combler cet empêchement. En l'occurrence, pour le cas pratique qui nous a été dit en commission finances, il y a des solutions très simples, qui devraient, j'espère, être mises en place parce que cela nous inquiète. Je ferme la parenthèse.

Sur l'investissement : nous nous réjouissons des panneaux photovoltaïques et de l'installation qui va en être faite sur l'ensemble des bâtiments. Nous voyons que ce qui paraissait impossible devient possible. Donc, nous en sommes très contents, mais nous disons qu'il faut continuer à travailler sur l'isolation, sur les modes de chauffage, je ne vais pas relancer la géothermie, mais il y a plein d'autres pistes actuellement qui sont en train d'apparaître aussi, pour arriver à des bâtiments à consommation passive. C'est primordial et c'est un enjeu, je vais dire au-delà de la commune, c'est pour nous un enjeu sociétal. Et nous ne pouvons regretter que cela tarde, mais nous allons nous féliciter qu'enfin ce soit lancé et que nous n'entendrons plus toutes les bêtises que nous avons pu entendre autour de l'installation de ces panneaux.

L'achat d'une maison au Trépadé, nous rejoignons ce qui a été dit aussi, c'est une très bonne chose. Reste à déterminer le projet, sachant qu'il y avait un projet d'aménagement autour de la place du Trépadé. Nous espérons que cela s'inscrit dans ce cadre-là et que ce n'est pas dans un autre cadre autour du stade du Trépadé que serait achetée cette maison.

Pour le gymnase du lycée, nous sommes aussi très contents qu'une étude soit faite pour améliorer et trouver des solutions à cette passoire thermique. Si nous lançons une étude c'est que nous pensons qu'il y a des solutions. Donc là aussi nous sommes contents parce que nous le martelions, là aussi nous avons essayé à de nombreuses reprises des dénigrement parce que nous disions qu'il fallait faire quelque chose, sans même nous demander, et sans même demander je pense à Christophe, les solutions possibles. On nous disait "ce n'est pas possible, ça n'existe pas". Nous allons voir que cela existe, et nous en sommes très contents.

Nous pointons le montant des études sur l'ensemble du budget investissement, qui se porte à 235 000 €, en étant un peu embêtés parce que lors de la commission finances, lorsque nous demandons à quoi va servir la plupart de ces études, nous n'avons pas de réponse, ou des réponses contradictoires. Je m'explique : du style "tel bâtiment, c'est pour savoir si on le détruit ou si on l'aménage". Cela ne nous semble pas très clair, pas très cohérent. Nous nous disons bien que si vous faites cela c'est qu'il y a derrière une vue et une volonté d'aménager les choses. Nous venons d'apprendre, nous, nous ne devons pas avoir les mêmes lignes, pour LACIS, Christophe MAILHÉ vient de parler d'une maison des associations etc. C'est une très bonne chose. Je ne sais pas entre quelles lignes tu as pu le lire, nous, nous ...

M. Mailhé : ... ce n'est pas écrit, j'ai dit que nous en avons parlé, l'idée commençait à renaître ...

M. Pilet : ... mais à la commission finances, il n'y avait aucune idée dans ce sens qui émergeait. Et sur toutes les études lancées, il y avait très peu d'éléments qui nous étaient amenés pour comprendre vers quoi nous allions de l'ensemble des bâtiments et des projets. Du coup, nous sommes un peu inquiets sur l'ensemble de ces études qui sont lancées sans des finalités claires, en tout cas des finalités qui ne sont pas clairement exposées à nous Élus du Conseil Municipal.

Sur les plantations : ce que nous avons compris aussi, c'est que le budget adopté autour de 50 000 € est pour toute la commune et n'intègre pas la route de Tarbes. Donc, nous, nous avons compris que dans le budget de la route de Tarbes c'était inclus, donc cela limite aussi. Il faut continuer, persévérer et c'est vrai qu'il faudrait essayer de mettre, même si c'est plus cher, des plantations plus âgées que celles qui sont plantées actuellement si nous voulons que cela ait un impact sur notre environnement plus rapidement.

Nous notons le désenbouage et des travaux à la médiathèque qui se surajoutent alors qu'il y avait déjà des travaux engagés sur ces deux lieux, médiathèque ou école. C'est une question que nous nous posons : est-ce que ce n'est pas une façon de morceler les marchés pour éviter des marchés ? En tout cas, là aussi, cela n'amène pas une vision claire des investissements et de voir comment ils s'articulent les uns avec les autres, puisque ce sont des choses un peu bout à bout sur un même lieu. Cela nous étonne.

Nous posons une question sur les bancs du lycée. Nous voulions alerter qu'il y avait des règles de sécurité ; nous n'avons pas trop compris à quoi ils allaient servir, j'ai posé la question mais je n'ai pas eu de réponse précise. Là aussi, il y a des règles de sécurité, cela ne peut pas être installé n'importe comment, il faut que ce soit fixé, etc. Donc, nous alertons, peut-être que nous alertons pour rien, mais comme nous n'avons pas eu de réponse précise.

Nous voyons qu'en investissement il y a des emprunts, ce qui était peu embêtant jusqu'à présent vu les taux. Là, les taux remontant, nous nous disons attention, il faudra alerter et je pense sur les années suivantes pour équilibrer le PPI, mais il faudra voir parce que je pense qu'il y a des marges de manœuvre sur ce PPI. Nous ne partageons pas l'inquiétude qui est dite. Nous sentons que par rapport au budget, le PPI, quitte à reculer ou à aller moins vite, peut être réalisé.

Nous alertons aussi, puisque nous avons vu que des toilettes publiques allaient être installées au cimetière, il nous semble justement que dans le PPI il avait été indiqué qu'il y en aurait en centre-ville, donc il ne faut pas le perdre de vue.

Et enfin, nous voudrions savoir les frais induits par le nouveau padel qui a été réalisé sur le site du tennis, puisque là nous l'avons découvert avec les présentations du budget 2022, qu'un nouveau padel avait été réalisé sur une installation donc communale. Pour notre part, nous n'avons eu aucune information. Nous espérons que toutes les autorisations ont été faites, mais dans aucune commission nous n'avons pu en parler au préalable. Donc, nous nous en inquiétons et nous voudrions savoir les frais induits puisque vous disiez tout à l'heure, à juste titre, que la commune aidait en payant les charges, en mettant à disposition des espaces, etc, que cela avait un coût ; je voudrais donc savoir le coût supplémentaire que va induire cette installation. Et nous en profitons pour aussi dire très clairement que cela aurait dû se faire dans la transparence. Et nous regrettons encore une fois ce manque de transparence. Mais maintenant, vous êtes coutumiers du fait, nous ne pouvons que le déplorer.

Nous reviendrons après sur l'explication de notre vote avec des points qui manquent, qui ne sont pas anodins.

Mme la Maire : je vais répondre sur un certain nombre de choses.

Vous avez raison d'être inquiet, M. MAILHÉ, sur les Droits de Mutation. Nous espérons, là aussi, comme pour les subventions que nous demandons à nos partenaires, obtenir ce chiffre-là, mais sans certitude.

Vous avez noté sur les investissements qu'ils allaient dans le bon sens, je vous en remercie. C'est vrai que les efforts qui sont faits, notamment vis-à-vis de la jeunesse et les équipements sportifs, sont très significatifs ... oui ?

M. Mailhé : dans le bon sens, et comme le dit Guy, dans notre sens.

Mme la Maire : dans notre sens commun. C'est ce que je dis, nous habitons la même ville. Donc, il est légitime, quand nous regardons les besoins qui sont ceux de nos habitants, que nous nous y retrouvions et que nous fassions les mêmes constats.

Sur le budget des plantations : le Calvaire, par exemple, a un budget spécifique sur les plantations, c'est le budget de l'aménagement du Jardin du Calvaire. Donc, il ne rentre pas dans les 50 000 €. C'est la même chose pour le Parc des Lavois.

Sur le PLU : oui, modification ...

M. Pilet : ... excusez-moi, je vous coupe. Sur le budget des plantations, peut-être que nous nous trompons, mais n'avait-il pas été dit que pour tout investissement nous intégrerions le budget plantations ?

Mme la Maire : en l'occurrence, je vous parle ...

M. Pilet : ... là oui, mais pas pour tous ?

Mme la Maire : ... je vous parle du programme du Jardin du Calvaire et de celui du Parc des Lavois. Ils sont inclus dans cet aménagement-là.

M. Pilet : oui, c'est ce que nous avons compris. Mais pour les autres, non du coup.

Mme la Maire : pour le pumtrack, ce sera inclus également. Autant nous avons des subventions par rapport au cœur de ville, autant pour le pumtrack nous savons que les plantations ne seront pas prises en compte par nos partenaires dans le cadre des subventions. Mais, nous essayons de l'intégrer autant que faire se peut.

Sur la végétalisation des cours d'écoles : nous avons quand même un souci à savoir qu'il y a beaucoup de réseaux qui passent dans les cours d'écoles. Dans des endroits, nous allons pouvoir planter, mais dans d'autres se sera plus compliqué. Donc, au lieu d'aller sur des plantations, nous allons fort probablement aller

sur des préaux. Nous sommes en train de réfléchir à autre chose peut-être que des plantations. Si nous ne pouvons planter que des arbustes, ce n'est pas comme cela que nous ...

M. Mailhé : ... c'est ce que nous disons. Si nous ne plantons que des arbustes, nous n'irons pas loin ...

Mme la Maire : ... nous n'aurons pas d'ombre.

M. Mailhé : par contre, le coût d'un préau n'est plus le même ...

Mme la Maire : ... non, mais il y a des structures ...

M. Mailhé : ... le même investissement ...

Mme la Maire : ... il y a des structures plus légères, avec une durée de vie bien-entendu prolongée, qui peuvent éventuellement permettre aux enfants d'être à l'ombre dans leur cour. Donc, cela est en train d'être regardé par les services.

...

Mme la Maire : Mme LACOSTE fait remarquer que des arbres ont d'ores et déjà été plantés à la maternelle de la Béouzo.

M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : excusez-moi. Concernant les plantations, j'aimerais savoir pourquoi à Fonsorbes nous n'y arrivons pas, alors qu'aujourd'hui dans de nombreuses rues de Toulouse, où il y a du réseau, peut-être même plus qu'à Fonsorbes, des plantations poussent partout.

Mme la Maire : tant mieux pour eux s'ils trouvent les solutions pour planter des arbres qui ne dégradent pas leurs réseaux. Ici, cela a été regardé pour la route de Tarbes, nous avons entendu ce que nous ont dit les différents intervenants. A l'endroit où nous pouvions le faire, nous avons planté des arbres. Dans des endroits où ce n'était pas possible, nous avons planté des petits massifs, sur lesquels roule d'ailleurs, comme vous avez pu le remarquer, allègrement un certain nombre d'administrés. Mais cela est un autre problème. Notre volonté initiale était de faire de la route de Tarbes un boulevard, nous allons le dire ainsi, arboré. Tant mieux si ailleurs ils peuvent le faire, nous, nous n'avons pas ...

M. Bonnet : ... ce n'est pas "tant mieux". C'est qu'il existe bien des solutions quelque part. Donc, pourquoi nous ne sommes pas capables à Fonsorbes de les appliquer ? Rapprochons-nous peut-être des services de Toulouse-Métropole qui, au niveau de la voirie, a la capacité de faire planter des arbres. Je ne sais pas ...

Mme la Maire : ... nous allons leur poser la question ...

M. Bonnet : ... mais, je suis étonné parce que maintenant, effectivement, M. MOUDENC n'est pas quand même écologiste dans l'âme, ce n'est pas sa tendance politique, aujourd'hui il fait planter énormément dans la ville de Toulouse. Et ils y arrivent.

Mme la Maire : nous allons poser la question pour savoir comment ils font.

M. Bonnet : merci.

Mme la Maire : sur les Ressources Humaines, Philippe répondra.

Nouveaux équipements publics en 2024 : des bâtiments neufs que nous construirions. Aujourd'hui, ce n'est pas prévu dans notre PPI, nous avons encore de très gros travaux à faire, notamment sur le Centre de Loisirs à Cantelauze. Nous aurons en gros fini les groupes scolaires, ils ont été de gros chantiers du mandat précédent et de ce mandat-ci. Le gros chantier à venir est le Centre de Loisirs de Cantelauze. Se posera également la question du gymnase du lycée parce que nous savons que nous allons arriver à terme de la vie, nous en sommes là, de la Bulle puisque nous nous sommes rapprochés des fabricants qui en ont fait l'installation, il a une espérance de vie limitée. Donc, il faudra probablement le reprendre. Je ne sais pas comment aujourd'hui, cela demandera sans aucun doute une réflexion poussée. Mais, pour l'instant, nous n'avons pas avancé sur ce sujet-là.

M. Mailhé : est-ce que nous pouvons nous mettre d'accord aujourd'hui pour les investissements que nous pourrions considérer comme nouveaux, la rénovation de l'ensemble de la salle Bidot ?

Mme la Maire : pour la salle Bidot, des études de faisabilité vont être lancées pour voir ce que nous pouvons faire avec ce bâtiment tel qu'il existe. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un ancien hangar agricole. Que faisons-nous ? Nous rénovons ? Nous le laissons tel quel et nous faisons juste les travaux nécessaires pour la mise en sécurité par rapport au risque incendie + une rénovation complète ? Parce que nous sommes d'accord sur le fait que c'est aujourd'hui un bâtiment "dans son jus", très vieillissant. Ou bien alors, est-ce que nous démolissons et nous refaisons du neuf ? Et nous définissons le cahier des charges qui pourrait être le nôtre par rapport à un nouvel équipement. Nous n'avons pas de doute sur le fait que les Fonsorbais, les associations ont besoin de salles mises à disposition, ou louées, ou prêtées gracieusement selon que l'on soit un administré Fonsorbais ou autre, ou une association, le besoin est réel. Il n'y a aucun doute sur le fait que 2024 verra une ligne budgétaire consacrée à Bidot.

Nous avons parlé des panneaux photovoltaïques ...

M. Bonnet : ... excusez-moi. Concernant Bidot, je voulais savoir si vous aviez reçu le procès-verbal de la commission sécurité comme Mme MARNAC vous l'avez demandé au niveau de la communication.

Mme la Maire : oui, nous l'avons reçu.

M. Bonnet : est-ce qu'il serait possible que nous l'obtenions ?

Mme la Maire : nous vous le ferons passer.

M. Bonnet : c'est ce que vous aviez dit déjà au dernier Conseil Municipal et nous ne l'avons pas reçu. Donc, si vous pouviez nous le faire parvenir au plus tôt. Merci.

Mme la Maire : nous l'avons reçu après. Donc, vous l'aurez.

Pour revenir sur les panneaux photovoltaïques : nous avons parlé de ceux de la médiathèque, de ceux de la Mairie, mais sur les travaux de l'école de Cantelauze, des panneaux photovoltaïques y sont également prévus.

Sur le grand marché d'études de faisabilité sur l'ensemble des travaux, pourquoi pas ? C'est à regarder.

M. Mailhé : c'est Sandrine qui en parlera mieux que moi. Nous en parlons souvent parce que nous votons souvent des budgets, nous avons toujours le même, nous n'allons pas le citer. Mais en fait, si nous voulons de la compétence ...

Mme la Maire : ... pas toujours ...

M. Mailhé : ... 80 % du temps. Si nous voulons de la compétence, il faut faire appel sur un marché public où les sommes vont justement attirer les compétences, et attirer les maitres d'œuvre qui ont vraiment les compétences, ne serait-ce que sur les rénovations énergétiques, et en faire un gros package. Je pense que nous attirerions beaucoup plus de monde dans notre escarcelle ...

Mme la Maire : ... nous le regarderons ensemble Mme MARNAC si vous le voulez bien ...

M. Mailhé : ... nous l'avons calculé, c'est 135 000 €. Un marché de ce montant, je pense que cela va attirer des entreprises qui ont la compétence derrière.

Mme la Maire : par rapport au PLU ...

M. Mailhé : ... je ne veux pas dire que ceux que nous avons ne sont pas compétents.

Mme la Maire : oui. Par rapport au PLU : aujourd'hui, modification simplifiée, ce serait dans un premier temps modification, l'une ou l'autre, révision ... les deux ...

M. Briantais : en fait, à l'heure actuelle, nous avons bien conscience des soucis qui sont à venir et l'outil du PLU est là pour nous aider justement. Donc, il est prévu de faire une modification simplifiée pour pouvoir traiter des sujets rapidement, notamment Bidot, les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) au niveau des Capelliers parce qu'il y a un problème de mésentente entre les propriétaires, donc de façon à permettre au moins la réalisation d'une partie de l'opération, à savoir créer du logement dans le centre de Fonsorbes. Et puis également sur Cantelauze, mais là c'est à la marge, c'est pour en fait voir l'aspect graphique et permettre que cela colle avec l'aménageur.

Ensuite, il y a la modification de droit commun. Et là, effectivement, nous allons prendre en compte le but d'ouvrir des zones à la construction de façon à ne pas tarder. Et je pense que le choix s'oriente vers la modification, plus que sur la révision, pour des questions de démarches administratives.

M. Mailhé : nous en parlons avec Philippe à chaque Conseil Communautaire puisque nous nous retrouvons à côté, nous en avons reparlé, je crois que nous parlons plus du PLU que de notre ami. Nous avons vu une solution qu'utilisait l'Agglo, je ne sais pas, tu pourras en parler, à savoir la déclaration d'utilité. Il faudra que nous le regardions, je ne sais plus. Nous en avons parlé, je ne sais pas si tu t'en souviens Philippe. Elle accélère très fortement les procédures du PLU. Mais je pense que des zones sont à débloquent rapidement en économie parce que 50 hectares sont déjà occupés en zone ENAF par seulement 4 communes. Donc, que va-t-il nous rester ? Sachant qu'il y a Portet, il y a des grandes villes derrière qui vont vouloir aussi récupérer un peu d'ENAF. C'est là où j'insiste, je suis pénible là-dessus, mais nous n'avons pas le choix que de le faire cette année.

M. Briantais : il est bien prévu justement d'enclencher les choses. Le sujet, c'est de trouver le bon bureau d'études pour pouvoir travailler de façon intelligente et rapide.

Mme la Maire : je voudrais rajouter quelque chose par rapport à cela et je donnerai la parole à Philippe SÉVERAC tout à l'heure. Nous avons reçu aujourd'hui, au courrier, une réponse du Président de Haute-Garonne Ingénierie, puisque nous avons sollicité les services de l'ATD HGI, sur l'accompagnement pour travailler justement sur le lancement de la modification simplifiée et de la modification, en listant les besoins qui étaient les nôtres, et quelles réflexions nous souhaitions mener. La réponse est positive, nous aurons donc les services de Haute-Garonne Ingénierie en soutien. Donc, ce n'est pas rien, cet accompagnement sera sans doute extrêmement positif pour nous.

*M. LERAT Jacques donne procuration à M. CANILLO Gilbert
et quitte la séance à 20 h 00*

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

M. Mailhé : là où il faut insister, c'est sur les nouvelles créations de zones. Certes écologiquement c'est difficile, mais "manger" de l'ENAF, il va falloir le faire et très rapidement sinon nous ne pourrions pas. J'insiste vraiment là-dessus parce que nous sommes déjà en retard.

M. Séverac : si je peux rajouter sur ce sujet-là. En plus de l'économie, nous avons aussi une injonction sur la création de logements sociaux. Nous avons vu les services de l'État cette semaine encore, certes nous ne sommes pas les plus mal lotis et les plus en retard avec nos 14,51 % de logements sociaux dans l'ensemble des communes de l'aire urbaine, mais nous ne sommes pas aux 20 % prescrits par la loi SRU. L'aire urbaine resterait sur ce quota de 20 % pour les 3 années qui viennent, mais peut basculer dans les 3 années suivantes sur les 25 % demandés par l'État. Donc, les chiffres sont affinés avec l'État qui propose de regarder s'il y a lieu ou pas, s'il y a un intérêt ou pas, à signer un contrat de mixité sociale avec la commune. En tout cas, le biais par lequel nous le prendrons, nous avons une demande de création de logements sociaux dans les années à venir qui est importante. Et si nous voulons garder la mixité, effectivement, la question se pose, à la fois d'une programmation fine mais ambitieuse, donc aussi de logements en plus de l'économie. Cela veut dire qu'effectivement notre PLU, aujourd'hui, aura besoin d'être modifié pour se donner ces moyens. Je pense aussi qu'il ne faut pas tarder, pas simplement parce que 4 autres communes de l'Agglo se sont mises sur les rangs, dont Portet, mais il y a Muret, qui n'y était pas, par exemple, et d'autres, mais parce que nous avons besoin de répondre aux besoins de la commune. 15 000 €, effectivement, sur des études PLU ce n'est peut-être pas beaucoup sur le budget 2023. Cela permet d'initier le travail, il en faudra sans doute d'autres sur 2024.

Nous disions tout à l'heure qu'il y aura la nécessité de revoir le PPI et les investissements à programmer pour la 2^{ème} partie du mandat. Nous avons regardé quand même avec intérêt le taux de réalisation auquel nous arrivions, parce qu'il ne suffit pas d'ajouter des millions et des millions en programmation sur le budget investissement, il faut encore être en capacité de réaliser ces investissements. Aujourd'hui, nous sommes en progrès sur ce taux de réalisation, mais nous sommes un peu au-dessus de 50 % et pas énormément plus. D'où la question de se doter des moyens, humains en particulier, de suivre et d'accroître les compétences pour mener à bien les projets, et notamment en termes de rénovation énergétique. Il faut toujours créer de nouveaux espaces, mais nous avons 80 bâtiments à gérer, dont beaucoup sont des passoires thermiques qui nécessiteront de faire un certain nombre de travaux pour aller dans le sens de l'isolation et dans le sens de la production d'énergie. C'est vrai que sur le photovoltaïque, nous allons lancer les opérations d'autoconsommation parce que Martine VITET vous parle chaque fois des ombrières photovoltaïques sur le parking du lycée, c'est un aspect de la contribution, mais elle est surtout dans les mains de l'opérateur privé qui les fait. Là, ce que nous voulons développer, ce sont les opérations en autoconsommation sur les toits identifiés de la Médiathèque, de la Mairie, de l'école et du CCAS, et aussi évaluer comment il est possible d'aller au-delà en réalisant petit à petit tout ce que nous pouvons faire. Le SDEHG propose aussi, si nous sommes d'accord, de faire des ombrières photovoltaïques sur d'autres parkings éventuellement.

Sur l'ancienne gare, les travaux de consolidation sont actuellement en œuvre, avec les difficultés auxquelles nous nous attendions un petit peu, mais ils avancent, notamment sur les soutènements des murs, il a fallu réajuster un peu sur le réseau eau pluviale qui n'existait pas et qui trouvera une solution provisoire. Nous pourrions ensuite passer à la deuxième phase de la mise en valeur du bâtiment et le réfléchir ensemble pour cette dernière partie.

Sur les travaux en régie et les compétences des agents. C'est effectivement très lié. Cela ne concerne pas d'ailleurs que les services techniques, d'autres "travaux", il y a de la production dans d'autres services, se font aussi avec nos services. Mais, c'est vrai que lorsque nous réalisons soi-même quelque chose, c'est valorisant. Doivent être mises en regard, certes la compétence des agents, mais aussi les possibilités de travail et de réalisation avec la prise en compte de l'ensemble des éléments, et l'enquête menée autour du CST nous invitera et nous invite, même si elle ne concluait pas là-dessus, à revoir l'ensemble de l'organisation du travail sur l'ensemble des services, ne serait-ce qu'au travers du document unique, secteur par secteur, à partir du travail réel de ce qui est possible de réaliser et dans quelles conditions. Nous attendons aussi de ce travail-là qu'il définisse mieux l'objectivation des tâches et des moyens nécessaires pour les effectuer et de réajuster ensuite les créations de postes ou les moyens qui sont nécessaires. Bien-entendu, lors du Débat sur les Orientations Budgétaires, la préoccupation était de savoir quels étaient les moyens qui seraient mis en œuvre après les résultats de cette enquête, cela en fait partie. Dans le chapitre 012, qui n'est pas d'ailleurs égal à celui de l'année passée, il augmente de 4,60 %, l'année dernière il avait augmenté d'un peu plus de 5 % nous a dit Pascal. Je vous rappelle que le PPF, nous en avons discuté il n'y a pas si longtemps, en 2020-2021, il tablait sur des hausses de 2 % du 012, nous en sommes à plus du double. Et tant mieux parce qu'il faut que nous répondions aux besoins qui y sont. Dans le budget du 012, cette année il n'y a pas que le GVT ou la reconduite en année pleine des 3,5 % d'augmentation du point d'indice, il

y a des revalorisations de l'IFSE et d'autres indemnités. De plus, 5 créations de postes ont été annoncées ici même lors du DOB et écrites dans le Rapport d'Orientations Budgétaires que tout un chacun avait reçu et pu lire avant le DOB. Là-dessus, il n'y a pas d'éléments très nouveaux depuis, mais ce sont quand même des postes en plus des remplacements de ceux qui partent à la retraite. Et parmi ces créations de postes, pour boucler avec les réalisations que nous sommes capables de faire et nécessiter de faire de la rénovation en termes d'énergie ...

M. Pilet : ... excusez-moi, M. SÉVERAC, sur le nombre d'agents vous dites que c'est le même nombre. Mais, si nous ne nous trompons pas, en 2021 il y avait 139 agents, et là, sur les chiffres qui nous sont donnés, c'est 128 agents.

M. Séverac : il n'y a pas 128 agents.

M. Pilet : sur le document que nous avons, ... oui, équivalent temps plein.

M. Séverac : non, en équivalent temps plein sur le ROB de 2023, il est d'ailleurs en augmentation par rapport à celui de 2022, est de ...

M. Pilet : j'en profite, le temps que vous trouviez la précision : la rémunération principale, entre 2022 et 2023, baisse de 0,03 % ...

M. Séverac : ... le ROB donne 137,12 agents équivalent temps plein pour 2022. Il y en aura plus en 2023. D'ailleurs, nous allons vous proposer des créations par la suite de ce même Conseil.

Juste une remarque pour terminer : que des programmes municipaux ou électoraux se ressemblent, il suffisait d'ailleurs de lire les 3 programmes, de faire un comparatif et nous voyions effectivement que des choses étaient très proches. Nous n'avons pas du tout le sentiment de vous piquer les bonnes idées, nous en avons un certain nombre aussi, elles sont communes. En tout cas, il peut y avoir des réalisations communes, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

M. Rivier : juste une précision : avec le compte-rendu de la dernière commission finances, du 29 mars, il y avait les tableaux sur l'électricité et le gaz. Il est vrai que ce sont des tableaux envoyés par le Muretain, je vous propose donc, à la prochaine commission finances, de les expliquer.

Mme la Maire : de toute façon, pour ce qui concerne le gaz et l'électricité, nous ne saurons réellement quel est le surcoût généré par rapport à 2022 que lorsque nous recevons les factures, puisque bien entendu cela dépendra de la quantité de molécules que nous aurons consommées, qu'il s'agisse de gaz ou d'électricité. Ce que nous pouvons espérer, c'est que nous ayons consommé moins ; mais, de toute façon, même en consommant moins nous paierons plus puisque les tarifs ont augmenté.

D'autre part, concernant les économies d'énergies, il est bien évident que tout ce que nous avons fait depuis 2014 sur les bâtiments, tous les changements de menuiseries que nous avons effectués, la liste est longue, j'éviterais de vous la faire ici, les changements de chauffage, les isolations sur les écoles notamment, ont permis, bien-entendu de consommer moins en quantité que ce que nous consommions initialement en 2014, c'est certain. Pour autant, les factures augmentant de façon régulière avec l'explosion que nous connaissons en cette année 2023, bien-entendu, cette ligne budgétaire là augmente. Elle augmente moins que ce qu'elle aurait pu augmenter si nous n'avions pas fait les travaux que nous avons faits.

L'emprunt : cette année, il est de 650 000 €, c'est donc un emprunt très raisonnable pour une commune comme la nôtre. Le montant des emprunts est extrêmement raisonnable puisque nous restons dans la moyenne des communes de notre strate, avec donc une capacité de remboursement autour de 6 ans.

M. Pilet : nous n'écoutons pas parce que nous n'avons pas les mêmes chiffres par rapport au personnel ... nous faisons avec les éléments que l'on nous donne ...

Mme la Maire : ... non, arrêtez de dire cela, c'est insupportable M. PILET, d'être en permanence sur le fait de dire que vous n'avez pas les éléments. Il s'est tenu combien ...

M. Pilet : ... si, la preuve, nous avons un tableau avec ... si chaque fois il y avait des postes équivalent temps plein, nous ne serions pas à chercher de tous les côtés le tableau équivalent temps plein, le tableau ...

Mme la Maire : ... bien-entendu, c'est de notre faute, c'est mal présenté. Et pourtant, Dieu si des efforts sont faits : allez voir dans les autres communes s'il se tient autant de commissions finances avant les votes des budgets, je pense que vous serez déçu. La commission personnel a tous les éléments également. Donc, si nous ne vous les donnons pas en commission finances, demandez à Mme BOBO, elle a les informations en commission personnel, il n'y a pas de souci. Contrairement à ce que vous dites, M. PILET, et c'est insupportable de vous l'entendre dire, nous sommes parfaitement transparents.

M. BAË, sur le padel.

M. Baë : oui, concernant le padel, lorsque le projet nous a été présenté par le bureau du Tennis, au début c'était vraiment un projet, ils ont évoqué le fait que le terrain était impraticable à cause des problèmes d'humidité. Ils ont suggéré de mettre en place un padel sur le terrain de tennis ... Je vous réponds M. PILET, si ... ah bon, merci. Comme je vous entends parler en même temps ... d'accord ... ça me distrait un peu ... Donc, concernant ce padel, j'ai considéré, peut-être à tort, que c'était une "affaire en interne" dans la mesure

où la seule chose que nous leur avons répondu est que nous comprenions effectivement que le terrain était difficilement praticable. Pour autant, nous ne voulions pas que des travaux soient faits dessus, nous voulions qu'il reste en l'état. Et, à ce moment-là, le bureau du Tennis nous a dit "écoutez, nous vous proposons de faire un terrain totalement indépendant du sol, c'est-à-dire absolument pas ancré, c'est un terrain posé et qui peut être retiré à tout moment. Et, financièrement, on se débrouille totalement et il n'y aura pas de surcoût lié à l'utilisation". Je reconnais que nous aurions dû en parler, c'est un point que nous aurions dû évoquer en commission sport. Mais, encore une fois, pour autant, j'ai considéré, peut-être à tort, que c'était une affaire interne à l'association.

Mme la Maire : sachant qu'il y a eu un vote lors de l'Assemblée Générale, qui a sans doute eu lieu en début d'année, je ne sais pas, je n'y étais pas : les adhérents ont voté pour la transformation de ce terrain très vieillissant en padel. C'est vrai qu'aujourd'hui le padel connaît un succès incontestable. Manifestement, ce que nous pouvons en voir, c'est que les 2 padels sont utilisés de façon très régulière par, à la fois les Fonsorbais, mais également par les extérieurs. Donc, aucun surcoût pour la commune et une plus-value indéniable pour l'association.

M. Pilet : excusez-moi. Que le club de Tennis fasse ce choix-là, cela appartient à l'association, il n'y a aucun souci. Là, nous sommes en Conseil Municipal, la question que nous posons est par rapport à des bâtiments communaux et des terrains communaux et d'en être informés. Je pense que lorsque les autres associations sportives font des aménagements, je pense au mur de l'Escalade, nous finançons, mais, en même temps, nous nous assurons des règles de sécurité, nous nous assurons ...

Mme la Maire : ... là, nous vous rassurons, M. PILET, tous les documents administratifs nécessaires ont été fournis, les demandes d'autorisations de travaux ont été faites auprès du service concerné, les entreprises qui ont travaillé l'ont fait dans les règles de l'art, les contrôles qui ont été faits à posteriori ont montré que c'était bien le cas, nous n'avons aucun problème avec ces installations-là. Pour autant, effectivement, l'information aurait dû passer.

M. Baë : j'insiste sur le fait que c'est un accessoire qui a été ...

M. Pilet : ... là, ce n'était pas transparent ...

M. Baë : ... c'est un accessoire qui a été posé sur le terrain, qui peut être retiré à tout moment.

M. Pilet : nous, nous n'avons pas d'éléments ...

M. Baë : ... oui, je comprends ...

M. Pilet : ... nous découvrons que c'est mis à hauteur de 100 000 €, donc plus important que l'autre, et donc il y a plein de questions ... c'est un bâtiment ouvert au public, c'est un bâtiment communal ...

Mme la Maire : ... ce n'est pas une dépense, nous sommes bien d'accord ?

M. Pilet : ... oui. Mais là aussi, cela aurait pu être discuté. Même s'ils avaient déjà fait un padel, cela aurait pu être discuté pour pouvoir les aider aussi ...

M. Baë : ... je suis d'accord, nous aurions dû aborder ...

M. Pilet : ... et après, nous, nous avons des retours, je vais le mettre entre guillemets, "de personnes" qui disent qu'il y a du coup un cours de tennis en moins, qui ne peuvent donc pas l'utiliser, et il y a des retours sur le bruit.

Mme la Maire : sur le bruit, le bureau VÉRITAS interviendra, je crois que ce sera la semaine prochaine, pour contrôler le niveau sonore généré, à la fois par l'activité tennis, et à la fois par l'activité padel, de façon à avoir quelque chose de très objectif.

M. Pilet : donc, j'espère que dans la transparence que vous prônez nous aurons le retour de ces passages-là. Et, est-ce que nous pouvons savoir les frais induits par la commune s'il y en a ?

Mme la Maire : pour le coup, oui, c'est nous qui prenons à notre charge le coût de l'intervention du bureau VÉRITAS, et il me semble, de mémoire, qu'il y en a pour 1 500 €.

M. Pilet : et après, dans le fonctionnement, par rapport à un cours de tennis, est-ce qu'il y a des frais supplémentaires ?

Mme la Maire : non, l'éclairage, c'est du LED, il coûte donc moins cher que l'éclairage qui existait précédemment sur le vieux court couvert. Donc, il n'y a aucun surcoût en termes de fonctionnement pour la commune.

M. Bonnet : excusez-moi. Si je comprends bien, une association qui, au sein de son bureau, ou de son Assemblée Générale, vote des travaux sur un bâtiment communal, vous le validez ? C'est ce qu'il s'est passé, c'est ce qu'a expliqué M. BAË. Je suis quand même choqué par les propos que vous utilisez aujourd'hui, de dire que l'association l'a validé, elle le fait à ses frais sur un bâtiment communal. Nous sommes sur équipement qui, soi-disant, pourrait être enlevé, qui vaut quand même près de 100 000 €, vous le valorisez à 100 000 € dans notre budget. Donc, vous avez acquis que cet équipement-là va rester sur place. Donc, le Tennis a-t-il des faveurs par rapport à d'autres associations ? Nous pouvons nous poser toutes les questions aujourd'hui.

Mme la Maire : je me doutais bien, M. BONNET, que vous alliez arriver à cela. Ce que je peux vous dire, c'est que le terrain couvert était dangereux à l'utilisation, très humide, glissant, à tel point que, dès qu'il pleuvait, personne n'allait sur ce terrain-là à cause des risques de chutes. Donc, cela veut dire qu'il fallait reprendre complètement, à la fois la couverture, mais également le revêtement au sol. Donc, le coût pour la commune, aurait été conséquent. Aujourd'hui, la demande majeure est moins sur le tennis que sur le padel. Je vous rassure, M. BONNET, je ne joue pas au padel, je ne joue qu'au tennis. Je vous le dis parce que ...

M. Bonnet : ... je n'ai pas dit cela, c'est vous qui allez sur ce terrain-là Madame ...

Mme la Maire : ... non, M. BONNET, c'est vous qui êtes allé ...

M. Bonnet : ... non, non ...

Mme la Maire : ... et c'est inacceptable ...

M. Bonnet : ... je demande si la Majorité, la Majorité, vous tous, donne des faveurs à une association plus qu'à une autre. Cela vous fait rire, mais tout Fonsorbais peut se poser la question. Si demain je construis sur un espace vert à proximité de ma maison un petit abri de jardin, on peut le valider ?

M. Baë : non, ce n'est pas pareil ...

M. Bonnet : ... mais c'est un petit peu comme cela que ça s'est passé. Nous n'en avons pas entendu parler, nous le découvrons dans le cadre du budget ...

Mme la Maire : ... nous clôturons le sujet ...

M. Bonnet : ... mais bien-sûr que nous clôturons, c'est facile de balayer d'un revers de la main, comme ça, les propos de quelqu'un, d'un contribuable fonsorbais ...

Mme la Maire : ... si nous vous l'avions demandé ...

M. Bonnet : ... s'il y avait des problèmes de sécurité, sous couvert ... excusez-moi, laissez-moi finir s'il vous plaît ... sous couvert de problèmes de sécurité, on peut faire tout et n'importe quoi ? Non, ça ne marche pas comme ça.

Mme la Maire : nous n'avons pas fait n'importe quoi, M. BONNET.

M. Bonnet : non, non, bien-sûr, tout à fait. Vous donnez à une association le droit de faire ce qu'elle veut sur des terrains et des bâtiments qui nous appartiennent. Est-ce que la commission de sécurité a été saisie dans la problématique de changement de destination ? ...

Mme la Maire : ... bien-sûr, tout a été fait dans les règles de l'art.

M. Bonnet : d'accord. Mais, là, aujourd'hui, la transparence dont vous avez parlée tout à l'heure n'y est pas ; je suis désolé, sur ce sujet, elle n'y est pas.

Mme la Maire : je crois que nous avons répondu à l'assemble des questions qui ont été posées. Nous allons donc passer aux voix.

M. Pilet : excusez-moi. Il y avait une question sur les taux d'emprunt.

Mme la Maire : nous attendions le vote du budget pour solliciter les banques. Donc, la décision va être actée de solliciter les différentes banques que nous avons l'habitude de solliciter. Nous vous dirons à ce moment-là quel est le taux de l'emprunt. Nous ferons un emprunt de 650 000 €.

M. Pilet : d'accord. Juste pour expliquer notre vote.

Mme la Maire : si vous pouviez faire court, s'il vous plaît.

M. Pilet : nous allons essayer. Nous soulignons l'effort fait sur la maîtrise d'énergie avec les panneaux photovoltaïques, mais nous redisons qu'il y a du retard à l'allumage et qu'il faut aller bien plus loin avec aussi regarder la question de l'eau, de l'isolation pour arriver à des bâtiments à énergie passive. Et pour nous, c'est une priorité ... pardon ?

Mme la Maire : on dit "énergie positive" ...

M. Pilet : ... déjà, si c'est passif ...

Mme la Maire : ... déjà, passif ...

M. Pilet : ... ce sera bien. Nous redisons notre inquiétude par rapport au personnel, sujet qui nous préoccupe. Nous notons qu'il n'y a aucun élément par rapport à la sécurité, si ce n'est l'achat d'un radar. Et nous redisons l'importance qu'il y ait plus de Policiers Municipaux pour faire de l'action préventive et de lien sur la commune.

Nous tenons à remercier le Directeur financier pour tout le travail qu'il fait et l'élaboration du budget et la tenue des finances, car nous voyons très bien que c'est lui qui porte les choses et que nous sommes vraiment plus sur du budget gestionnaire, technique, que sur un budget porté avec une vision politique, et c'est très clair. Rien qu'avec les questions, nous voyons bien le manque de maîtrise sur les financements, ce que cela entraîne derrière, pourquoi nous les faisons et ce que nous voulons faire. Donc, nous redisons, parce que je sais que nous sommes assez pénibles, et en l'occurrence, comme c'est moi qui suis à la commission finances, je remercie encore le Directeur financier pour sa disponibilité et la rigueur dans laquelle il œuvre pour les finances de la commune. Et j'aimerais que nous puissions arriver, en commission finances, à pouvoir discuter et que ce soit les Élus qui apportent des réponses sur des questions qui sont plus des questions

politiques, parce que cela met dans l'embarras le technicien de la commune, où parfois ce n'est pas à lui de répondre aux questions que nous pouvons poser, puisqu'il n'y a pas que moi qui les pose. J'espère donc que nous allons nous améliorer. Et donc, nous nous abstenons pour le vote de ce budget.

Mme la Maire : je vous rassure sur la vision politique, M. PILET. Quoi que vous en pensiez, elle y est. Donc, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget principal "Commune" :

VOIE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	8 (Mmes Bobo, Marnac, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Lorrain, Maillé et Pilet)

Mme la Maire : merci. Donc, le budget de la commune de Fonsorbes 2023 est adopté.

Sortie de M. CANILLO Gilbert à 20 h 25

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

16 - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" (délibération n° 2023-055)

M. Rivier :

Fonctionnement/Recettes

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	10 742,09 €
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	39 850,00 €
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions	14 500,00 €
Total recettes	65 092,09 €

Fonctionnement/Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	26 106,09 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	10 005,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	6 805,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section	22 176,00 €
Total dépenses	65 092,09 €

Mme la Maire : j'ai juste oublié de dire que M. LERAT a été obligé de partir à 20h00. Nous considérerons qu'il n'a pas voté pour le budget de la commune. Il a donné procuration M. CANILLO qui vient de sortir. Je ne l'avais pas annoncé, je pense que son vote ne peut pas être pris en compte ... M. CANILLO était au courant, parfait.

M. Rivier :

Investissements/Recettes

Chapitre 001 - Solde reporté d'investissement	5 003,74 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section	22 176,00 €
Total recettes	27 179,74 €

Investissements/Dépenses

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	23 150,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	4 029,74 €
Total dépenses	27 179,74 €

Retour de M. CANILLO Gilbert à 20 h 28

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Sortie de M. BONNET Christophe à 20 h 28

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

M. Lorrain : il y a quelques temps, c'était un atelier qui portait problèmes.

Mme la Maire : aujourd'hui, il paye ses loyers, il paye ce qu'il doit payer par rapport à ce qui était prévu avec le Tribunal de Commerce. Donc, il y aura fort probablement une reprise de provisions en cours d'année parce qu'il respecte les engagements pris.

M. Lorrain : d'accord. Je vois "emprunts et dettes assimilées", cela n'a rien à voir ?

Mme la Maire : non. C'est le remboursement d'emprunt.

M. Lorrain : c'est à nous ?

Mme la Maire : pour l'instant, cela nous appartient. Donc, c'est nous qui payons. Mais, nous payons avec ce qu'il nous paye, sauf que pendant un moment, il ne nous a plus payés. Mais là, il respecte le calendrier fixé par le Tribunal du Commerce, il paye ses loyers.

M. Lorrain : il paye ses loyers plus ...

Mme la Maire : ... plus ce qui était prévu par le Tribunal de Commerce, les arriérés.

M. Lorrain : d'accord.

Mme la Maire : je vous rappelle que nous avons fait une provision importante. Nous en avons repris une partie l'année dernière, ou en 2021, je ne sais plus, et nous en reprendrons une partie si cela continue de la sorte, dans le courant de l'année. Nous suivons cela de très près avec la Trésorerie, il n'y a pas de souci.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie".

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

17 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" 2022 (délibération n° 2023-056)

M. Rivier : la somme de 43 225,42 € est à affecter. Compte-tenu des besoins de financement de la section investissements, il est proposé d'y affecter la totalité.

Le document était annexé à la convocation.

Retour de M. BONNET Christophe à 20 h 30

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

18 - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" (délibération n° 2023-057)

M. Rivier :

Fonctionnement/Recettes

Chapitre 75 - Produits de gestion courante	59 005,00 €
Total recettes	59 005,00 €

Fonctionnement/Dépenses

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	23 380,71 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 269,29 €
Chapitre 65 - Autres Charges de gestion courante	30 005,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section	1 350,00 €
Total dépenses	59 005,00 €

Investissement/Recettes

Chapitre 001 - Solde reporté d'investissement	17 918,87 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	23 380,71 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section	1 350,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	43 225,42 €
Total recettes	85 875,00 €

Investissements/Dépenses

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	10 875,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	75 000,00 €
Total dépenses	85 875,00 €

Mme la Maire : donc, il y a deux votes : celui qui concerne l'affectation des résultats :

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif" 2022 selon les sommes énoncées ci-dessus.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Et le Budget Primitif :

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget annexe "Bâtiment Locatif".

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

19 - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" (délibération n° 2023-058)

M. Rivier :

Fonctionnement/Recettes

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	1,25 €
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	810,00 €
Total recettes	811,25 €

Fonctionnement/Dépenses

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section	811,25 €
Total dépenses	811,25 €

Investissement/Recettes

Chapitre 001 - Solde reporté d'investissement	19 297,43 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section	811,25 €
Total recettes	20 108,68 €

Investissement/Dépenses

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	20 108,68 €
Total dépenses	20 108,68 €

M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : juste ajouter ce que nous avons dit en commission finances : si sur ce bâtiment étaient faits des travaux, à vocation municipale, ce budget serait reversé au budget principal.

Mme la Maire : il y a de fortes chances que nous le prenions effectivement sur le budget principal. Pour l'instant, nous en sommes au stade des études de faisabilité ...

M. Fédou : ... oui, mais si quelque chose se faisait à vocation municipale, ce budget annexe n'aurait plus lieu d'être.

Mme la Maire : oui.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez".

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

20 - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II"
(délibération n° 2023-059)

M. Rivier : pour les lotissements "Cachac", il n'y a plus de transaction dans l'année.

Fonctionnement/Recettes

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	10 000 €
Total recettes de fonctionnement	10 000 €

Fonctionnement/Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	10 000 €
Total dépenses de fonctionnement	10 000 €

Investissement/Recettes

Chapitre 001 - Solde d'investissement reporté	8 000 €
Total recettes d'investissement	8 000 €

Investissement/Dépenses

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	8 000 €
Total dépenses d'investissement	8 000 €

Mme la Maire : des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget annexe "lotissement communal Cachac II".

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

21 - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III"
(délibération n° 2023-060)

M. Rivier : donc, pas de mouvement non plus.

Fonctionnement/Recettes

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	15 000 €
Total recettes de fonctionnement	15 000 €

Fonctionnement/Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	15 000 €
Total dépenses de fonctionnement	15 000 €

Investissement/Recettes

Chapitre 001 - Solde d'investissement reporté	1 500 €
Total recettes d'investissement	1 500 €

Investissement/Dépenses

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 500 €
Total dépenses d'investissement	1 500 €

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2023 du budget annexe "lotissement communal Cachac III".

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

22 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE CANTELAUZE (délibération n° 2023-061)

Mme la Maire : il y a une petite modification du tableau qui vous a été transmis, puisque nous avons reçu aujourd'hui une information des services de l'État : la DETR, attribuée par la Sous-Préfecture, est complètement consommée du fait de la construction de 3 groupes scolaires à Roques, Frouzins et Seysses pour ce qui concerne notre arrondissement. Donc, nous n'aurons pas de DETR pour l'école primaire de Cantelauze. Par contre, la Sous-Préfecture nous a dit que nous pouvions demander la subvention dans le cadre du Fonds Vert. Nous avons déjà une demande de Fonds Vert, minorée par rapport à celle qui apparaît aujourd'hui sur le plan de financement, puisque les services de l'État nous ont dit que nous pouvions la majorer. Nous n'aurons pas ... Ce n'est pas la peine, Mme BOBO, de faire des signes, c'est tout simplement pour vous dire que si nous l'avons majorée c'est parce que les services de l'État ...

Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humanité d'Abord" : ... attendez, je vais vous reprendre. J'étais en train de lui parler, parce qu'en dehors du Conseil Municipal, nous avons le droit de lire des documents, et j'avais vu que nous pouvions demander le Fonds Vert sur d'autres projets, je lui en avais parlé. Mais ce n'est pas contre vous. Il ne faut pas toujours croire que nous parlons en mal.

Mme la Maire : ce que je veux dire, Mme BOBO, c'est que nous avons déjà demandé le Fonds Vert sur ce projet-là, mais sur une somme qui était moindre puisque nous espérions avoir la DETR. Nous savons que la DETR, du fait de l'explication que je vous ai donnée sur la construction des 3 groupes scolaires, et du fait que l'État favorise le soutien pour ce genre d'équipements, nous ne l'avons plus. Mais, il nous a été dit que nous pouvions majorer le Fonds Vert. Donc, nous l'avons majoré à 300 000 €.

M. Pilet : je vais compléter la question : en commission finances, mercredi dernier, lorsque nous en parlions pour les panneaux photovoltaïques, il nous a été renvoyé que pour le Fonds Vert il n'y avait plus de crédits, que tout avait été utilisé.

Mme la Maire : c'est au bon vouloir de la Préfecture.

M. Pilet : donc, nous avons intérêt de les demander systématiquement, et puis à voir.

Mme la Maire : oui, mais par rapport aux fameuses subventions espérées, nous ne mettons pas un chiffre "au petit bonheur la chance". Nous mettons un chiffre parce que nous nous rapprochons en amont des financeurs potentiels, nous voyons avec eux ce qui peut être fait par rapport aux projets que nous portons. Donc, nous allons aux nouvelles, et, en fonction des réponses qui nous sont faites, nous essayons d'être le plus proches possible des subventions effectives que nous toucherons sur chacun des projets. Donc, nous ne pouvons pas écrire des lignes comme ça en nous disant "on y va, mais ils nous ont déjà dit qu'on ne les aurait pas". Nous ne pouvons pas fonctionner de la sorte, ce n'est pas possible.

M. Fédou : ce n'est pas cela. En fait, on nous annonce que les crédits des Fonds Verts sont quasiment épuisés, et nous marquons 202 000 €. Et si nous n'avons pas ces 202 000 €, comment faisons-nous ?

Mme la Maire : la Sous-Préfecture nous a dit que nous pouvions l'inscrire. Donc, nous l'inscrivons en espérant que si elle nous l'a dit, c'est que nous les aurons. Mais, encore une fois, nous sommes sur des montants espérés. Nous avons vu que jusqu'à présent nous ne nous sommes pas trop trompés. Nous espérons qu'il en sera de même pour le groupe scolaire de Cantelauze.

M. Pilet : est-ce que cela veut dire que cela a été, je vais le dire maladroitement, mais négocié, c'est à dire "on vous donne pour ce projet, mais on ne vous donnera pas pour les panneaux photovoltaïques". C'est ce que cela veut dire ?

Mme la Maire : cela peut être ça. Nous n'avons pas la main là-dessus. C'est au bon vouloir ...

M. Pilet : ... nous essayons de faire le lien entre l'information qui nous a été donnée en commission finances et ce que nous voyons-là. On nous dit qu'il n'y a plus de crédits, et vous dites "la Sous-Préfecture nous a dit". Nous essayons donc de comprendre. Si à un moment donné il n'y a plus de crédits à un endroit, mais qu'ils apparaissent à un autre, c'est qu'un accord a été passé, je ne sais pas.

Mme la Maire : pour nous, l'accord idéal serait "donnez-nous des subventions pour tous les investissements que nous faisons". Les réponses, c'est que fort probablement, ils ne les ont pas. Ce n'est pas moi qui ai eu les services de la Sous-Préfecture au téléphone. Ils ont dû fort probablement répondre à la Responsable administrative et son équipe qui suivent cela de très près, qui passent beaucoup de temps à aller chercher les subventions et à monter les dossiers, qu'ils ne finançaient pas les panneaux photovoltaïques. Nous allons donc là où nous sommes susceptibles d'être financés.

Mme Bobo : quand nous sommes sur la notice justement, parce que je l'ai regardé la semaine dernière le Fonds Vert, le Conseil Régional est en train d'en parler partout, il est mentionné la rénovation énergétique des bâtiments, la rénovation des parcs lumineux, les éclairages publics, le soutien au tri. Donc, tout cela entre en lieu de compte et cela va jusqu'à 80 % du projet.

Mme la Maire : oui, mais à mon avis, 80 % du projet, fort probablement pour les toutes petites communes. La subvention du Conseil Régional espérée pour l'école primaire de Cantelauze, nous sommes sur 50 000 €. Ce qui n'est pas grand-chose par rapport au montant global des travaux. Mais, je peux vous assurer que les agents qui travaillent sur les subventions passent beaucoup de temps ...

Mme Bobo : ... je ne parle pas contre les agents ...

Mme la Maire : ... à aller chercher les subventions.

Mme Bobo : je n'ai pas dit cela. Mais il est vrai que quand nous lisons les documents, comme ils en parlent beaucoup, nous voyons que pour tous les projets que nous sommes en train de porter, même pour les panneaux, nous pouvons demander le ...

Mme la Maire : ... mais nous les demandons, je vous rassure, nous allons à la pêche des subventions. Nous travaillons notamment en lien étroit avec la personne du Muretain Agglo qui ne travaille que sur les subventions et qui nous permet d'assurer le relais avec nos différents partenaires. Nous allons chercher les subventions, c'est bien évident, c'est notre intérêt à tous ici.

Donc, je vous donne l'explication concernant l'école primaire de Cantelauze pour laquelle nous sommes restés sur les mêmes participations. Nous avons augmenté un petit peu celle de la CAF, et nous avons donc augmenté celle du programme Fonds Vert ; il n'y a plus celle de la DETR.

M. Lorrain : la DETR, c'est laquelle ? Parce qu'avec les initiales, je ne la trouve pas.

Mme la Maire : c'est la subvention de l'État.

M. Lorrain : d'accord. Donc, il y a 335 000 € en moins ?

Mme la Maire : nous savons que nous ne l'aurons pas. Par contre, il y avait déjà un Fonds Vert, dont nous avons majoré le montant.

M. Lorrain : nous ne sommes pas sûrs d'avoir l'enveloppe du Fonds Vert ...

Mme la Maire : ... comme pour toutes les subventions, nous ne sommes sûrs de rien.

M. Lorrain : nous sommes d'accord. Donc, si nous ajoutons en autofinancement 335 000 €, nous allons nous retrouver avec une somme que nous sortons d'où ?

Mme la Maire : nous nous arrangerons pour payer, jusqu'à présent nous avons toujours fait face.

M. Lorrain : ... nous n'avons pas eu un refus comme ça ...

Mme la Maire : ... nous savons que nous n'avons pas le taux de réalisation à 100 %, donc nous avons toujours de la marge ...

M. Lorrain : ... nous le savons ...

Mme la Maire : ... nous voyons bien chaque année que nous basculons des montants d'une année sur l'autre. Donc, il n'y a pas de souci sur le fait que nous serons en capacité de payer les travaux de l'école primaire de Cantelauze. Nous essayons de faire au mieux et d'aller à la pêche de tout ce que nous pouvons pêcher, n'ayez pas de doute là-dessus.

M. Lorrain : ce qui serait bien, c'est que nous soyons au courant dès que nous aurons le montant du Fonds Vert.

Mme la Maire : dès que nous connaissons les subventions attribuées, nous vous le ferons savoir.

M. Pilet : la subvention de l'État, de 335 000 €, nous ne l'avons pas ?

Mme la Maire : ... la DETR, nous ne l'aurons pas.

M. Pilet : d'accord.

M. Mailhé : pour comprendre, tout à l'heure tu nous as dit qu'on nous avait fait passer le tableau modifié. Mais je ne l'ai pas eu ce tableau.

Mme la Maire : non, justement vous ne l'avez pas eu. Nous vous donnons l'information maintenant. C'est par rapport au document que vous aviez, il n'est plus bon, il a été modifié.

M. Fédou : donc, le montant global du Fonds Vert est de combien ?

Mme la Maire : 300 000 € de Fonds Vert, 105 118,00 € de subvention CAF.

M. Mailhé : cela a nettement changé quand même. Il manque encore 130 000 € par rapport à la DETR.

Mme la Maire : donc, nous sommes sur un autofinancement majoré.

Le tableau reste bon pour le montant des travaux, avec la liste des travaux. Ce n'est pas neutre, mais l'État favorise la construction de nouveaux groupes scolaires. Nous, nous avons la chance de ne pas en avoir besoin.

Donc, sur les recettes :

Programme Fonds vert	300 000,00 €
Subvention du Conseil Départemental - Contrat de Territoire 2023 : 30 % sur les travaux uniquement	277 434,00 €
Subvention du Conseil Régional 2023 : montant maximal	50 000,00 €
Subvention CAF : 60 % sur la part ALAE	105 118,00 €
TOTAL des RECETTES ESPÉRÉES :	732 552,00 €
AUTOFINANCEMENT :	610 802,00 €

Le montant des travaux est estimé à 924 780 €.

M. Lorrain : juste une chose : la subvention CAF, ALAE uniquement, était de 21 000 €. Ils l'ont eue cette demande de 21 000 € ?

Mme la Maire : non ...

M. Lorrain : ... parce que là elle passe à 105 000 € ...

Mme la Maire : ... parce que là aussi, nous avons contacté la CAF, toujours pareil, nous espérons. Mais, avec la CAF, cela risque d'être un peu plus compliqué parce qu'elle participe aussi sur les constructions d'écoles puisque dans toutes les écoles il y a des ALAE. Aujourd'hui, tout le monde serre la ceinture. Donc, nous espérons, en espérant ne pas être déçus.

Donc, si vous êtes d'accord, je mets aux voix les demandes de subventions, avec les nouveaux montants annoncés, auprès des partenaires fixés.

M. Pilet : nous, nous ne participons pas au vote puisque les éléments que nous nous avons ne correspondent pas à ce que vous dites.

Mme la Maire : oui, sauf que les éléments en question nous les avons eus aujourd'hui. Nous vous les donnons quand nous les avons. Je l'ai appris ce matin.

M. Pilet : pour la CAF, nous supposons que pour les 21 000 €, vous aviez été déjà demandé, ce devait déjà être un maximum. Et nous passons à 100 000 € ? Cela paraît ...

Mme la Maire : ... la Responsable administrative a appelé la CAF. Je suis plus inquiète pour la subvention de la CAF que pour celle de l'État parce que je sais que la CAF a eu du mal à boucler des budgets en 2022. J'avais discuté avec le Président et le Directeur de la CAF à l'occasion de l'inauguration d'une école dans le secteur, elle avait épuisé la totalité de son budget. Donc, j'ai des doutes sur la CAF. Pour autant, nous faisons la demande, nous verrons bien ce que cela donnera. De toute façon, nous assumerons au travers de notre autofinancement si nous n'avons pas les montants espérés. Je ne peux pas vous dire mieux.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subventions auprès de l'État, du Département et de la CAF pour les travaux de rénovation de l'école primaire de Cantelauze.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

23 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - RÉNOVATION DE LA SALLE ANNEXE DU CENTRE D'ANIMATION JEUNES DITE PIGEONNIER (délibération n° 2023-062)

Mme la Maire : nous sollicitons les subventions suivantes :

SUBVENTIONS	MONTANTS
Subvention espérée de l'Etat (Fonds Vert 2023)	80 442,00 €
Subvention espérée de la CAF	91 168,00 €
TOTAL RECETTES ESPÉRÉES	171 610,00 €
PRET SANS INTÉRÊT CAF et AUTOFINANCEMENT	42 902,50 €

Le montant des dépenses est estimé à 257 415 € TTC (214 512,50 € HT).

Le Conseil Départemental et le Conseil Régional ne subventionnent pas sur ces travaux.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subventions auprès de l'État et de la CAF pour les travaux de rénovation de la salle annexe du CAJ dite "Pigeonnier".

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

24 - TARIFICATION DU MINI SÉJOUR ÉTÉ 2023 ORGANISÉ PAR LE SERVICE JEUNESSE (délibération n° 2023-063)

Mme Lacoste : le service jeunesse a prévu un mini séjour, dit séjour accessoire, pour l'été 2023, à savoir : du 25 au 27 juillet 2023 (3 jours/2 nuitées) au parc d'attraction, d'aventure et de loisirs TEPACAP basé à RIEUMES (31370). Les activités proposées, en pleine nature, sont notamment l'accrobranche, la course d'orientation, la découverte de la faune et de la flore, avec un intervenant.

Ce mini séjour concerne les jeunes de 10 à 17 ans (10 ans si passage en 6° la même année). L'effectif prévisionnel est de 36 jeunes.

La commission scolaire s'est réunie le 28 mars pour débattre des tarifs. Ils sont modifiés tous les ans, le mini-séjour n'étant pas le même d'une année sur l'autre. Les tarifs sont établis en fonction des activités et du coût du séjour, sachant que nous ne pouvons pas appliquer un tarif supérieur au coût effectif du séjour, qui est pour ce séjour-là près de 184,30 €.

Le service jeunesse nous a proposé les tarifs et les modalités de calcul lors de la commission. Tout avait été envoyé avec l'ordre du jour.

Nous nous sommes donc mis d'accord sur les tarifs que vous avez vus, à savoir :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIF PLEIN	TARIF à la CHARGE des FAMILLES (CAF déduite)
Fonsorbaïs		
Tranche 1 - QF ≤ 400	125,00 €	110,00 €
Tranche 2 - 401 < QF ≤ 600	129,14 €	117,00 €
Tranche 3 - 601 < QF ≤ 800	134,00 €	125,00 €
Tranche 4 - 801 < QF ≤ 1 300	138,00 €	
Tranche 5 - 1 301 < QF ≤ 1 700	142,00 €	
Tranche 6 - 1 701 < QF ≤ 2 000	146,00 €	
Tranche 7 - QF > 2 001	150,00 €	
Personnel Mairie	132,00 €	
Extérieurs	184,00 €	

Nous avons ensuite débattu sur la règle établie sur les fratries, soit un abattement de 50 % à partir du 2^{ème} enfant. Le service jeunesse faisait remarquer que cela faisait quand même un gros manque à gagner. Même si la proposition était de faire 50 % sur les tranches 1 à 4 et de ne pas faire d'abattement sur les tranches 5 à 7, il a été finalement choisi de maintenir un abattement pour les tranches 5 à 7 de 30 %.

De plus, les tranches 1, 2 et 3 ont une participation de la CAF ; les tranches 1 et 2 peuvent demander une aide du CCAS avec un abattement de 30 ou 60 % en fonction de la tranche.

Les modalités d'inscription et d'annulation sont les mêmes, que nous changerons peut-être, à savoir que nous demanderions que la demande de participation du CCAS pour les tranches 1 et 2 soit faite avant le départ. Effectivement, une fois que les enfants sont partis et revenus, nous ne pouvons pas attendre que les familles viennent demander cette participation.

M. Mailhé : à ce sujet-là, nous regardions les tarifs pleins : tranche 1 : 125 €, tranche 7 : 150 €, avec un quotient familial de 400 à 2 000 € ; je trouve que l'écart est très faible. Nous allons voter les tarifs, mais je pense qu'il faudra prendre en compte cet écart de 25 €. Pour moi, avec un quotient familial de 2 000 €, je pense que ce sont quand même des familles relativement aisées. Ensuite, la CAF est déduite, et tu viens de parler du CCAS. Si j'ai bien compris, les familles payent avec la CAF déduite, à la Mairie, et après vont au CCAS ...

Mme Lacoste : ... non. Mais elles peuvent la demander, elles doivent faire cette démarche-là parce que dans tous les cas ...

M. Mailhé : ... la question était, nous avons des conventions Mairie-CCAS, est-ce que nous ne pouvons pas faire une convention afin que les tarifs soient directement proposés, aide du CCAS déduite ? Nous avons déjà vu une convention signée avec "Françoise SIMÉON" d'un côté (en tant que Maire) et "Françoise SIMÉON" de l'autre (en tant que Présidente du CCAS). Les tarifs d'origine étant serrés, nous pouvons nous poser la question. Pour les tranches 1^e et 2, c'est vraiment bas, ce sont des familles qui n'ont vraiment pas beaucoup de moyens. Notre position et notre proposition étaient de dire : est-ce que nous pouvons faire une convention avec le CCAS et proposer directement les tarifs avec l'aide du CCAS déduite ?

Mme Lacoste : à ce moment-là, le delta serait pris sur le budget aides du CCAS.

M. Mailhé : voilà. Ce serait plus logique et cela se verrait, et je pense que nous aurions plus d'enfants du coup parce que les familles le sauraient. Parce que c'est peut-être le prix qui ...

Mme Lacoste : ... nous avons longuement débattu sur la communication, justement, parce qu'il en est de même pour les tarifs du service jeunesse, que nous avons vus à cette occasion-là aussi mais que nous voterons sur un Conseil Municipal suivant ; nous allons essayer de mettre des choses en place justement pour bien montrer qu'un séjour de 2 jours ne coûte que, sur les tranches 1 et 2 ...

M. Mailhé : ... justement, s'il y avait une convention, il y aurait directement le prix ...

Mme Lacoste : ... nous le soumettrons à la commission permanente, à qui de droit au CCAS ...

M. Fédou : ... et en plus, il n'y aura pas la problématique de la famille qui ne demande pas le tarif CCAS. L'aide sera totalement déduite.

Mme Lacoste : d'accord.

Mme Bobo : par rapport à ce que vient de dire M. MAILHÉ, d'augmenter les tranches 7 et 6, nous, nous ne sommes pas trop partants parce qu'une fois que les tranches 1 et 2 ont fait les déductions de la CAF et du CCAS, cela fait quand même une sacrée différence de tarifs. Il ne faut pas s'amuser à vouloir augmenter les tarifs ...

M. Mailhé : ... je n'ai jamais parlé d'augmenter. Je n'ai pas du tout dit cela.

Mme Bobo : qu'il n'y avait pas trop de différences. Donc, dans l'idée, c'est qu'il fallait que nous augmentions les tranches les plus hautes.

M. Mailhé : non, j'ai dit que d'origine, la différence de tarif plein était de 25 € et que nous voulions faire cette proposition parce qu'elle était quand même faible, à savoir que nous voyions les tarifs réels, aides CCAS et CAF déduites. J'ai dit que je trouvais l'écart faible sur le tarif plein.

Mme la Maire : en sachant que pour les familles de la tranche 1, la prise en charge du CCAS est de 60 % et 30 % pour la tranche 2, soit un tarif de 44 € pour la tranche 1 et un tarif de 82 € pour la tranche 2, sachant que le pourcentage de familles étant dans ces cas-là est très faible. Mais, l'important est d'arriver à faire passer la communication. Nous voyons avec les associations que les coupons sport et culture commencent à passer. Sur les sorties scolaires, cela passe aussi dans le sens où l'information est donnée de façon systématique aux parents, que ce soit au collège ou dans les écoles. Là, c'est un peu plus compliqué, mais il faut le travailler. Donc, je mets aux voix ces tarifs-là avec la proposition faite par Christophe MAILHÉ, qui est effectivement intéressante. Nous regardons cela, et vous tiendrons au courant ; il n'y a pas de raison pour que nous ne puissions pas le faire.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer la tarification ci-dessus détaillée pour le séjour accessoire organisé par le service jeunesse pour la période du 25 au 27 juillet 2023.

VOTE	
Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

M. Séverac, Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaine et Dialogue Social" : les dossiers n° 25 à 30 concernant les Ressources Humaines ont été étudiés par la commission personnel communal du 20 mars 2023 et par le Comité Social Territorial du 29 mars 2023.

25 - CRÉATION DE POSTES TITULAIRES (délibérations n° 2023-064 à 2023-068)

M. Séverac :

Pour le service des Ressources Humaines

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 a été transmis au Conseil Municipal pour sa séance du 9 mars 2023. Ce document présente les évolutions prévues en 2023 concernant les Ressources Humaines et notamment la création du poste indiqué ci-dessous. De plus, ce poste est inscrit au Budget Principal "Commune" proposé au vote de cette séance.

Aussi, afin de renforcer ce service, il est proposé de créer le poste suivant :

- Responsable adjoint des Ressources Humaines à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2023 ; ce poste relève des cadres d'emploi des attachés ou des rédacteurs.

Pour le pôle Technique - projets bâtiments

Dans le cadre du développement durable, des économies d'énergie, et afin d'améliorer les actions ad hoc, il est proposé de créer le poste suivant :

- Technicien rénovation énergétique à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2023 ; ce poste relève du cadre d'emploi de technicien.

Cette création de poste était également indiquée dans le ROB 2023, et est inscrite dans le Budget Principal "Commune".

Pour la modification de durées hebdomadaires

- Service entretien

Vu les besoins du service et suite à la demande de l'agent, il est proposé de modifier la durée hebdomadaire d'un agent actuellement au grade d'adjoint technique principal 2nde classe. La durée hebdomadaire passerait de 28/35^{ème} à 32/35^{ème}.

Aussi, il est proposé de créer le poste correspondant à compter du 1^{er} mai 2023.

- Médiathèque

Vu les besoins du service et suite à la demande de l'agent, il est prévu de modifier la durée hebdomadaire d'un agent actuellement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe. La durée hebdomadaire passerait de 34/35^{ème} à 35/35^{ème}.

Aussi, il est proposé de créer le poste correspondant à compter du 1^{er} mai 2023.

Il s'agit, pour ces 2 postes, de la continuité du plan d'augmentation horaire pluriannuel. Je crois que nous en sommes à la 3^{ème} année.

Pour les avancements de grade 2023

Plusieurs avancements de grade ont été envisagés, ils ont été étudiés en priorité en fonction des critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion, à savoir :

- La manière de servir / respect du service public
- L'expérience acquise et la valeur professionnelle
- L'effort de formation et/ou de préparation au concours / examen
- Un équilibre hommes/femmes en fonction de la proportionnalité dans le grade
- L'ancienneté dans le grade

De plus, cette année, il est également pris en compte les éléments suivants :

- Les agents qui ont fait l'effort de passer des examens et qui les ont obtenus
- Les agents qui n'ont pas eu d'évolution de carrière depuis plus de 5 ans

L'avis a été demandé à chacun des responsables de service concernés et aux Élus référents.

Il est donc proposé une quinzaine d'avancements de grade, dont certains sur des postes qui existaient déjà et qui sont donc ouverts, et d'autres qu'il faut créer, à savoir les postes suivants à compter du 1^{er} mai 2023 :

- 2 postes d'adjoint administratif principal 2nde classe à 35/35^{ème} : services finances et social
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2nde classe à 28/35^{ème} : CCAS
- 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème} : service urbanisme et au Point Écoute Jeunes et Familles (PEJF)

- 2 postes de rédacteur principal 2nde classe à 35/35^{ème}, suite à un examen professionnel : services économie/communication et marchés publics
- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème}, suite à un examen professionnel : service communication
- 1 poste d'adjoint technique principal 2nde classe à 25.5/35^{ème} : service entretien
- 1 poste d'adjoint technique principal 2nde classe à 30.5/35^{ème} : services techniques
- 1 poste d'adjoint technique principal 2nde classe à 31/35^{ème} : service entretien
- 1 poste d'adjoint technique principal 2nde classe à 32/35^{ème} : service entretien

De plus, des agents vont bénéficier d'un avancement de grade sur des postes déjà ouverts au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} mai 2023 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2nde classe à 35/35^{ème} : service urbanisme
- 2 postes d'adjoint technique principal 2nde classe à 35/35^{ème} : services entretien et culturel

Lors de la réunion de la commission du personnel, il a été demandé les raisons qui font que certains agents n'ont pas eu d'évolution de carrière depuis plus de 5 ans : cela est lié aux évaluations. De plus, les Élus ont demandé l'organisation actuelle et future du service Ressources Humaines. Une discussion s'est engagée concernant les agents qui ont une durée hebdomadaire proche de 35h et concernant les concours et examens.

Mme la Maire : nous ferons un vote par point.

M. Mailhé : est-ce que nous faisons un commentaire par point ?

Mme la Maire : faites un commentaire global, nous essaierons de répondre.

M. Mailhé : concernant le pôle technique, le technicien rénovation énergétique, je crois que c'est une très bonne chose. Nous en parlons, cela fait longtemps que nous en parlons quand nous faisons des rénovations de bâtiments, nous en avons besoin.

Ensuite, pour le poste des Ressources Humaines, je pense que nous nous trompons d'intitulé de poste. Je pense qu'il faut réellement un Responsable du service des Ressources Humaines, un Chef de service. Un Responsable Adjoint, pour moi, cela n'a pas lieu d'être, puisqu'il n'y a pas de Responsable du service des Ressources Humaines. Si nous disons Responsable Adjoint, cela veut dire Responsable Adjoint à une autre personne. C'est un intitulé de poste, je l'entends. Si nous voulons une catégorie A ou B, je pense qu'un poste de Responsable de Ressources Humaines, ou de Chef du service des Ressources Humaines, je ne sais pas comment nous le disons, sera plus crédible qu'un Responsable Adjoint. Il aura des responsabilités, il aura en charge un service, ce sera le service des Ressources Humaines, donc c'est un Responsable des Ressources Humaines. Nous ne parlons pas de Direction, ni rien. Je ne parle que de cela.

Mme la Maire : oui, j'ai bien compris ce que vous vouliez dire.

Mme Bobo : par rapport aux Ressources Humaines, oui, normalement, il y a déjà une Responsable.

Mme la Maire : elle est Directrice, nuance. Ce n'est pas la même chose.

Mme Bobo : jusqu'à maintenant, elle jouait ce rôle ... Elle avait la responsabilité ...

M. Séverac : ... oui, elle avait la responsabilité ...

Mme Bobo : ... elle avait quand même la responsabilité de toutes les personnes des Ressources Humaines ...

M. Séverac : ... entre autres, elle n'avait pas que cela.

Mme Bobo : oui, mais à l'origine ... que nous soyons d'accord. Nous n'allons pas dire le contraire. Elle dirigeait les agents des Ressources Humaines. C'était la Responsable de tous les agents qui peuvent faire la paye, la carrière, la formation. C'est elle qui les gérait quand même.

M. Mailhé : je suis désolé, à une période il y avait une Responsable des Ressources Humaines. Je suis bien placé pour le savoir.

Mme Bobo : aujourd'hui, il n'y en a pas. Donc, c'est elle qui faisait office.

M. Séverac : oui, mais elle ne gérait pas que ...

Mme Bobo : ... je suis d'accord. Mais là, nous en sommes aux Ressources Humaines. Après, qu'elle gère le budget, c'est autre chose.

M. Séverac : c'est pour cela ...

Mme Bobo : ... il faut savoir ce que nous voulons, si nous voulons la détacher de cette fonction ou si nous voulons un Assistant des Ressources Humaines. Il faut savoir exactement ...

Mme la Maire : ... nous voulons recruter aujourd'hui quelqu'un qui ait des compétences avérées en Ressources Humaines. Et si nous pouvons recruter en catégorie A, nous recruterons en catégorie A.

Mme Bobo : voilà. Un Rédacteur n'est jamais qu'une catégorie A ...

M. Séverac : ... nous n'avons pas parlé de Rédacteur, nous avons parlé d'Attaché ou de Rédacteur ...

Mme la Maire : ... si nous pouvons recruter, nous verrons quels sont les postulants ...

- Mme Bobo : ... il faut être clair, parce que lors de la commission du personnel, nous n'avons pas abordé jusque-là.
- M. Séverac : nous avons parlé d'Attaché ou de Rédacteur. Attaché, c'est catégorie A.
- Mme la Maire : après, nous sommes sur une appellation que nous donnons au poste.
- Mme Bobo : non ...
- M. Séverac : ... j'entends l'argument
- M. Mailhé : ... c'est très important ...
- Mme la Maire : ... oui ...
- Mme Bobo : ... c'est important, mais c'est le rôle aussi, il faut faire une fiche de poste. Ce n'est pas la même.
- M. Séverac : nous allons modifier la fiche de poste en conséquence.
- Mme la Maire : je pense que la modification de la fiche de poste sera très à la marge ...
- M. Fédou : ... la dénomination pour recruter quelqu'un en Ressources Humaines, que ce soit un Chef de service ou un Adjoint, ce n'est pas du tout pareil.
- Mme Bobo : oui.
- Mme la Maire : nous sommes d'accord. Nous allons le regarder.
- M. Fédou : vous arriverez plus à trouver quelqu'un en tant que Chef de service de catégorie A ou B qu'un Adjoint en catégorie A ou B.
- Mme la Maire : c'est bien pour cela que nous avons entendu la remarque qui vient d'être faite.
- M. Mailhé : pour le technicien rénovation, est-ce qu'une fiche de poste a été créée ?
- M. Séverac : oui, elle est en cours.
- La Directrice Générale des Services : elle est en cours, effectivement.
- M. Mailhé : d'accord.
- Mme Marnac, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : et, 2^{ème} question : vu qu'en fait nous aurons besoin d'un technicien avec des compétences ad hoc, est-ce que ce serait intéressant de l'ouvrir aussi en contractuel ?
- Mme la Maire : oui, c'est ce que nous faisons de manière systématique. Nous n'ouvrons pas que sur des mutations. Après, en fonction des compétences des uns et des autres, et des conclusions que nous tirons des entretiens, ce n'est pas fermé à des non fonctionnaires.
- Mme Marnac : parce que des compétences ad hoc en énergie, il n'y en a pas trop dans la fonction publique. Mais, ce n'est pas grave. Et là, c'est tout de suite que nous en avons besoin. Donc, peut-être qu'avec des contractuels, des personnes qui ont des génies climatiques ou autres. Du coup, il faut aussi peut-être indiquer le niveau d'examen que nous attendons de cet agent. Parce que lorsque nous indiquons une catégorie dans la fonction publique, cela ne veut pas dire un diplôme. Donc, à voir.
- Mme la Maire : oui. Sachant que nous risquons d'avoir des difficultés pour recruter parce que c'est une filière qui recrute beaucoup actuellement. Est-ce que nous serons attractifs ? C'est un autre sujet.
- Mme Marnac : il faut l'être.
- Mme la Maire : nous allons essayer de l'être.
- Mme Bobo : par rapport à ce poste, quelles compétences attendez-vous ? Et, est-ce que cette embauche va nous permettre de ne plus devoir utiliser un bureau d'études ? Est-ce que c'est dans votre objectif ?
- Mme la Maire : à supposer qu'il nous apportera l'appui suffisant pour avoir un regard plus éclairé sur la question. Quant au fait que nous ne fassions pas appel à un bureau d'études, il y aura des moments où nous n'aurons pas le choix.
- Mme Bobo : pour les énergies je parle.
- Mme la Maire : oui, j'ai bien compris. Il y a fort probablement des points sur lesquels il ne sera pas nécessaire d'aller chercher une expertise à l'extérieur, mais je ne suis pas sûre que cela couvre l'intégralité des chantiers que nous lancerons. A un moment, nous devons faire appel à des bureaux d'études extérieurs, cela ne fait aucun doute.
- M. Séverac : de toute manière, un suivi sera à faire, qui sera plus à même de faire également en termes de propositions sur les opportunités des travaux à réaliser.
- Mme Marnac : et ce technicien-là, il faudra qu'il ait aussi une mission transversale ...
- M. Séverac : ... oui, bien-sûr ...
- Mme Marnac : ... à toute la technique dans la collectivité, parce que je ne sais pas ...
- M. Séverac : ... c'est pour cela que nous l'avons mis sur le pôle projets.
- Mme Marnac : oui, mais, désolée, je ne connais pas bien l'organigramme, c'est transversal à toutes les missions de la collectivité, le pôle projets ? ... D'accord, très bien. Parce que c'est l'idée en fait, qu'il soit vraiment un appui vers tous les travaux de rénovation et de construction qui seront menés. Après, je ne sais pas comment est constitué l'organigramme, mais c'est peut-être quelqu'un qui pourrait être en soutien de tous les porteurs de projets, et pas forcément sous la direction d'une seule personne. C'est juste mon avis. Mais, il est important que cette mission-là soit transversale à tous les futurs projets.

M. Séverac : ce n'est pas tant dans la définition de la mission que dans l'organigramme hiérarchique.

Mme la Maire : concernant la dénomination du poste pour le recrutement d'un Responsable Adjoint aux Ressources Humaines, je vous propose de modifier la dénomination suite aux arguments développés par Christophe MAILHÉ : nous enlevons "Adjoint", et nous restons sur "Responsable des Ressources Humaines".

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir le poste ci-dessus énoncé pour le service des Ressources Humaines.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir le poste ci-dessus énoncé pour le pôle Technique rénovation énergétique.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Bobo : tant que nous sommes dans les créations, où en sommes-nous du recrutement pour les services techniques ?

Mme la Maire : il est lancé.

Mme Bobo : d'accord.

Mme la Maire : nous avons déjà reçu quelques curriculums-vitae.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les postes ci-dessus énoncés dans le cadre des augmentations de durées hebdomadaires pour le service entretien et la médiathèque.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Bobo : excusez-moi. Par contre, pour les avancements de grades, comme je l'avais dit à la commission, je le redis, par rapport aux concours qu'ils obtiennent, là je comprends qu'il faut passer le concours, mais parfois des agents ne sont pas en capacité de préparer ou de passer un concours, mais par contre dans la pratique ils sont très professionnels. Donc, je trouve que c'est un peu discriminatoire par rapport à des personnes qui peuvent être en difficultés d'écriture, de compréhension ou autres.

Mme la Maire : il y a des Lignes Directrices de Gestion, nous proposons également les agents au Centre de Gestion dans un autre cadre que celui des concours, encore faut-il qu'ils aient les points nécessaires, etc, parce qu'il n'y a pas que la commune de Fonsorbes ... oui, mais nous sommes sur la promotion interne ...

M. Séverac : ... non, nous sommes sur les avancements de grades.

Mme la Maire : oui, mais c'est la progression de carrière aussi.

M. Séverac : ce n'est pas la même chose. Ceux qui ne passent pas le concours ne sont pas éliminés, ils sont classés en fonction d'autres critères.

Mme Bobo : oui, ils passeront, mais moins rapidement.

Mme la Maire : ils peuvent bénéficier de la promotion interne aussi.

M. Séverac : oui, ils peuvent bénéficier de la promotion interne aussi, cela ne leur est pas fermé.

Mme Bobo : ... les avancements de grades, ce n'est pas pareil.

Mme la Maire : sauf que la promotion interne permet de changer de grade aussi.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les postes ci-dessus énoncés pour les avancements de grades.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

26 - CRÉATION DE POSTES CONTRACTUELS (délibérations n° 2023-069 à 2023-070)

M. Séverac :

Service entretien

Le contrat de deux agents d'entretien arrive à échéance le 30 avril 2023. Le travail de ces agents donne satisfaction. Aussi, afin d'assurer un bon fonctionnement du service, il est proposé de créer les contrats suivants :

- 2 Contrats d'Accroissement Temporaire d'Activité à temps complet d'une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2023.

Pour information, j'ajoute qu'il y a aussi un agent au service entretien qui sera stagiairisé, mais sur un poste ouvert. Ce n'est donc pas une création.

Services Techniques

Afin de renforcer le service support des Services Techniques, notamment pour les gestionnaires, il est proposé de créer le contrat suivant :

- Contrat d'Accroissement Temporaire d'Activité à temps complet du 6 avril au 13 juin 2023.

Lors de la réunion de la commission du personnel, il a été indiqué l'importance de garder les agents compétents qui sont contractuels et de ne pas cumuler les types de contrat pour allonger la période de contrat.

Pour le service entretien, le responsable de service prépare un outil de dimensionnement de l'activité qui permettra de faire le point sur les besoins de ce service, d'ici j'espère l'été.

Mme Marnac : pour les deux Contrats d'Accroissement Temporaire au service entretien, c'est trois mois à compter du 1^{er} mai, soit jusqu'aux vacances scolaires. Qu'en est-il de la situation de ces 2 personnes pour la rentrée des classes ? Parce qu'en fait, de toutes les propositions faites par ERGOTEC, l'idée est d'essayer de maintenir l'effectif en place. J'imagine que ces deux personnes faisaient partie de l'effectif, au prorata de leur présence ; qu'en sera-t-il à l'issue de ces trois mois ?

M. Séverac : c'est ce que je vous disais, nous attendons que le travail engagé par le Directeur du pôle et le Responsable du service entretien dimensionne l'outil et vérifie son dimensionnement par rapport aux besoins. Aussi bien, il va falloir leur proposer plus que trois mois, ou même plus qu'un contrat, voir en créer d'autres. Là, nous sommes encore dans la situation d'attente.

Mme Marnac : oui, d'accord, mais l'idée est d'attendre ...

M. Séverac : ... l'idée sera de répondre aux besoins qui seront identifiés ...

Mme Marnac : ... pour savoir comment prolonger. L'idée est quand même de prolonger. Autant le Directeur du pôle que le Responsable du service entretien, je ne pense pas qu'ils aient l'intention de diminuer le potentiel d'agents.

Mme la Maire : il est hors de question de mettre le service entretien en difficultés, vous imaginez bien. Donc, nous prolongerons autant que nécessaire.

Mme Bobo : excusez-moi. Justement, je reviens à ce que vient de dire Sandrine. Là, c'est jusqu'à fin juillet, d'accord ? S'ils ont réellement besoin de travailler, qu'ils trouvent un autre poste ailleurs, nous aurons peut-être perdu des personnes qui sont efficaces, tout cela pour économiser ...

Mme la Maire : ... une stagiairisation est prévue ...

Mme Bobo : ... oui, mais à ces deux autres personnes on leur donne des petits contrats, on va jusqu'au bout des 18 mois auxquels ils ont droit entre le Contrat d'Accroissement Temporaire, de travail saisonnier, tout ce que l'on peut, mais après nous risquons de les perdre s'ils vont dans une autre collectivité, qu'ils aient vraiment besoin de travailler. Ils ne peuvent pas attendre que nous leur disions qu'au mois de septembre nous allons peut-être les reprendre ...

Mme la Maire : je pense que nous le leur dirons avant.

Mme Bobo : oui, mais que feront-ils du 31 juillet jusqu'au mois de septembre la reprise ? Parce qu'il y a les vacances scolaires, cela fera la coupure peut-être, vous n'allez pas les garder ces deux mois. C'est là qu'il faut peut-être devancer un petit peu le raisonnement.

M. Séverac : oui, mais nous sommes au mois d'avril. Si nous avons des réponses ...

Mme Bobo : ... oui, nous sommes au mois d'avril. Mais quand nous leur faisons signer un contrat jusqu'au 31 juillet, M. SÉVERAC, quand même ils vont comprendre. Personnellement, si l'on me dit jusqu'au 31 juillet, dans ma tête je vais chercher du travail à partir du 1^{er} août s'il me faut vraiment travailler. Je ne vais pas attendre.

M. Séverac : le contrat qu'ils avaient aujourd'hui est prolongé.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer les 2 contrats contractuels ci-dessus mentionnés pour le service entretien.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer contractuel ci-dessus mentionné pour les services techniques.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

27 - CRÉATION D'UN POSTE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE - SERVICE INFORMATIQUE (délibération n° 2023-071)

M. Séverac : le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du Code du Travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est soumise à la délivrance d'un diplôme.

La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et du diplôme préparé.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte-tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Pendant sa formation pratique, l'apprenti est sous la conduite d'un maître d'apprentissage.

Il est proposé de créer un poste en contrat d'apprentissage pour le service informatique à compter de septembre 2023 afin d'avoir un binôme avec l'informaticien et de favoriser la formation avec expérience professionnelle.

L'alternant aura pour missions principales, en collaboration avec le technicien informatique, de :

- Gérer et assurer la maintenance des ressources informatiques de la ville
- Être le garant du bon fonctionnement du parc informatique et des nouveaux matériels numériques
- Assurer la maintenance et la gestion administrative du parc
- Tester et installer le matériel
- Accompagner les utilisateurs

Évidemment, ces missions seront effectuées au gré de l'avancement de la formation., il ne lui est pas demandé de savoir le faire avant d'être formé.

La formation suivie par l'apprenti sera un BTS (Brevet de Technicien Supérieur) Gestionnaire en maintenance et support informatique (CESI) d'une durée de deux ans.

L'accord préalable de financement a été demandé au CNFPT.

Lors de la réunion de la commission du personnel, il a été remarqué que le niveau requis est le BTS, et donc que l'accompagnement devra être adapté, accompagnement qui sera effectué en très grande partie par le nouveau technicien, la nouvelle nous pouvons dire, qui remplacera donc l'informaticien actuellement en poste quand il partira ; elle sera parmi nous dans les 3 mois, c'est ça ?

Mme la Maire : le courrier est parti cette semaine, c'est tout récent. Il faut espérer qu'elle sera là peut-être en août, il y a les congés aussi.

M. Séverac : il y aura une période de ...

Mme la Maire : ... l'important est qu'il y aura ...

Mme Bobo : ... quand est-ce qu'il s'en va l'informaticien actuel ? Il va partir ? ...

M. Séverac : ... il va partir à la retraite ...

Mme Bobo : ... est-ce que nous savons quand est-ce qu'il part maintenant ?

Mme la Maire : il ne sait pas exactement, mais nous savons qu'il va partir.

Mme Bobo : d'accord.

M. Séverac : normalement, au 1^{er} janvier.

Mme Bobo : au 1^{er} janvier. Et nous avons son remplaçant, ou sa remplaçante, qui arrive ?

M. Séverac : en juillet.

Mme la Maire : cela vient d'être annoncé cette semaine. J'ai écrit au Maire de sa collectivité cette semaine pour lui demander. Avec le préavis, cela va être dans 3 mois. Il faut qu'ils aient le temps de se retourner, elle est seule dans son service.

Mme Marnac : je n'ai pas compris. Le maître d'apprentissage sera donc la nouvelle technicienne ? C'est ça ?

Mme la Maire : oui.

Mme Marnac : d'accord.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir le poste ci-dessus énoncé pour le service informatique.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

28 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS (délibération n° 2023-072)

M. Séverac : le tableau des effectifs permanents est rendu obligatoire par l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les obligations qu'il pose sont reprises dans les articles propres à chaque catégorie de collectivité territoriale ou d'établissement.

Ce document prend deux formes :

- Un état du personnel dont le contenu est fixé par l'instruction budgétaire et comptable applicable à la collectivité, donc la M57 à partir de maintenant.
- Une délibération portant tableau des effectifs des emplois permanents qu'il est préconisé d'adopter une fois par an lors de l'adoption du Budget Primitif, et qui fait l'objet, tout au long de l'année civile, de délibérations de mise à jour à chaque création, modification ou suppression d'emploi permanent.

Il est donc proposé d'acter la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents au 1^{er} mars 2023.

Le tableau présenté cette année indique le service actuel d'affectation, sachant que celui-ci peut être modifié en cours d'année.

Les fermetures de postes proposées sont les suivantes :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à 28h30 (suite à la mutation d'un agent du service urbanisme, précédée d'une période de détachement)
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 24.8h (suite au départ à la retraite d'un agent au service entretien)

Le nombre de suppressions de postes est limité cette année en raison des recrutements en cours, des possibilités d'évolution de carrière des agents (avancements de grade et promotion interne) et des créations de postes prévues dans les orientations budgétaires. Pour les recrutements en cours, les créations de postes portent sur plusieurs grades, qui figurent donc dans le tableau.

Le tableau était annexé à la convocation du Conseil. Il sera révisé annuellement pour tenir compte des évolutions qu'il y aura dans l'année.

Mme la Maire : des commentaires ?

M. Bonnet : ils ont déjà parlé sur ce sujet tout à l'heure, mais, effectivement, le tableau fait apparaître 128 postes pourvus. Ce ne sont pas 128 postes équivalent temps plein puisque certains ...

M. Séverac : ... 128 postes de titulaires.

M. Bonnet : c'est le tableau des effectifs que nous avons, permanents. Ce n'est pas titulaires ou pas, c'est ce que nous avons aujourd'hui.

M. Séverac : titulaires et CDI.

Mme la Maire : donc, il n'y a pas les contractuels.

M. Bonnet : donc, des contractuels, nous en avons combien alors ?

M. Séverac : la différence.

M. Bonnet : vous avez annoncé quel chiffre tout à l'heure ?

M. Séverac : 137, c'était au 31 décembre. 137,2 équivalent temps plein.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs permanents.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

29 – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LE SERVICE ENTRETIEN (délibération n° 2023-073)

M. Séverac : certains agents du service entretien connaissent un cycle de travail spécifique au regard de leurs missions. Il s'agit notamment des agents qui sont soumis au rythme scolaire et qui exercent principalement leurs fonctions au cours des périodes scolaires, mais qui peuvent également effectuer quelques heures durant les vacances scolaires.

Pour ces catégories de personnel, dont le temps de travail est, soit exclusivement, soit majoritairement concentré sur l'année scolaire, il convient de régulariser l'organisation en place afin de prévoir une annualisation du temps de travail.

L'objet de l'annualisation est double :

- d'une part, elle consiste à condenser le temps de travail de l'agent lorsque la collectivité a des besoins et de le libérer lors des périodes creuses
- d'autre part, elle consiste à maintenir une rémunération identique tout au long de l'année, y compris pendant des périodes d'inactivités (ou de faibles activités) telles que par exemple les vacances scolaires.

Aucun texte, qu'il soit législatif ou réglementaire, ne précise de méthode de calcul de l'annualisation, mais la proposition d'organisation présentée concernant le service entretien est basée sur le guide de l'annualisation du temps de travail du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Aussi, il est proposé d'instaurer des cycles de travail annualisés pour le service entretien.

Le document joint en annexe de la convocation précisait les modalités d'organisation du temps de travail proposées pour ce service.

Notre volonté n'est pas de favoriser ce type d'organisation, de le généraliser, cela n'est pas satisfaisant pour la santé au travail, notamment pour le régime des 36 semaines, c'est surtout celui-là que nous visons, et notamment pour les agents qui prennent de l'âge.

Nous proposons donc aux agents travaillant sur ce cycle de 36 semaines d'évoluer vers un cycle de 46 semaines, avec une possibilité de passage progressif, sur la base du volontariat. De plus, dorénavant, notre volonté est d'éviter de recruter des agents sur ce cycle de 36 semaines, mais de recruter sur le modèle de 46 semaines.

Lors de la réunion de la commission du personnel, il a été demandé si un passage à un cycle sur 46 semaines est prévu pour les agents en poste. Ce sera donc sur le volontariat. Un agent en a déjà émis le souhait. Le nombre d'agents avec un cycle de travail sur 36 semaines est de 14.

Mme la Maire : j'espère que des agents comprendront l'intérêt d'arrêter de travailler sur un rythme tel que celui qu'elles connaissent, avec des journées de travail fort longues sur des postes dont nous ne doutons pas de la pénibilité et de la répétitivité des gestes qui génèrent des pathologies qui pourraient peut-être être évitées, ou moins graves, en passant sur un rythme moins soutenu.

Mme Bobo : je vais rebondir par rapport à ce que vous venez de dire, que vous espérez que les agents passeront à 46 semaines au lieu de 36, pour leur confort. Mais, jusqu'à maintenant, elles travaillaient en coupé et cela n'a jamais dérangé personne, alors qu'elles venaient le matin et l'après-midi avec une coupure entre. Il y a des choses que nous ne pouvons pas entendre. Le confort de vie, quand on a un coupé, pour l'avoir vécu, je peux vous dire que ce n'est pas possible. Et là, quand on dit "voilà, on espère qu'elles vont passer à 46 semaines pour avoir un ...

Mme la Maire : ... ce n'est pas ...

Mme Bobo : ... non, ce n'est pas du tout la même chose ...

Mme la Maire : ... ce n'est pas la première fois ...

M. Séverac : ... c'est une des problématiques, mais ils sont en train de travailler aussi sur cet aspect-là.

Mme la Maire : ce n'est pas la première fois que je le dis.

Mme Bobo : de quoi ?

Mme la Maire : sur la pénibilité, sur le fait de travailler sur 36 semaines.

Mme Bobo : oui, mais nous n'en avons jamais parlé en commission jusqu'à maintenant.

Mme Marnac : désolée, je ne connais pas le sujet des temps coupés. Pour le passage de 36 à 46 semaines, donc j' imagine que les agents qui travaillent sur 36 semaines ont un confort avec les vacances scolaires, est-ce que vous avez essayé de leur proposer une atténuation, par exemple de 36 à 39 ? Pas leur demander d'avoir brutalement 10 semaines en moins, il faut dire les choses comme elles sont, cela fait des semaines de congés en moins. Donc, est-ce que vous leur avez proposé une situation intermédiaire et dans quelles mesures ?

M. Séverac : oui, c'est en cours et c'est le travail que mènent le Directeur de pôle et le Responsable du service entretien, qui a reçu d'ailleurs tous les agents, et en particulier ceux-là, avec une proposition de travailler en partie sur quelques jours pendant les vacances scolaires au cours de l'année de manière à planifier le plus à

l'avance possible l'ensemble des plannings, y compris voir comment nous pourrions éviter les services coupés. Mais, ce n'est pas pour passer à 46 semaines brutalement demain. Nous allons essayer de faire évoluer petit à petit les choses. Si certains veulent y passer, parce qu'ils considèrent qu'ils vont mieux vivre leur santé au travail, ils sont libres de le faire. Mais, c'est une action très progressive. S'ils ne le veulent pas, ils continueront sur les 36 semaines. Par contre, les nouveaux recrutements que nous effectuons, c'est sur la base de 46 semaines.

Mme Bobo : cela va être un travail de titan pour le Responsable. Parce que des agents à 36 semaines et d'autres à 46, ce sera ...

M. Séverac : ... ce qui existe depuis fort longtemps, et que nous essayons de faire évoluer.

Mme Bobo : oui, d'accord, mais cela ne va pas être trop gérable. Il faut faire une matrice, l'appliquer après, je ne sais pas comment vous comptez le mettre en place, mais, normalement, avec une matrice c'est vite mis en place.

Mme la Maire : cela ne paraît pas insurmontable. L'objectif est d'être dans l'échange, la communication avec les agents, d'essayer de les faire évoluer, sachant que certains sont très attachés à leurs 36 semaines. D'autres sont peut-être prêts à évoluer. Donc, à nous de les accompagner au mieux et de dire qu'il est souhaitable d'arriver à 46 semaines. Mais, cela pourra être progressif, cela pourra peut-être être de 36 à 40 semaines, je ne sais pas. Ce travail-là a d'ores et déjà débuté, et l'information a été donnée aux agents, que nous souhaitons aller vers les 46 semaines. La balle est dans leur camp. A nous de leur expliquer ce que nous souhaitons mettre en œuvre et de quelle façon. Après, nous n'allons pas leur imposer quoi que ce soit.

Mme Bobo : non, je ne dis pas de l'imposer, mais je veux dire que ce sera difficile à gérer parce que ...

Mme la Maire : ... jusqu'à présent, nous gérons les agents avec des horaires différents, des quantités de travail différentes, un nombre de semaines différent, cela s'est fait jusqu'à présent avec plus ou moins de réussite, donc nous pouvons espérer que nous allons y arriver. Il n'y a pas de raison.

M. Séverac : ce qui est important, c'est que c'est co-construit avec les agents, que les responsables mènent ce travail avec chacun des agents concernés du service entretien.

Mme Bobo : est-ce que cela a été travaillé avec les syndicats ? Est-ce que cela a été proposé ? Comment cela a-t-il été amené dans la réflexion ?

M. Séverac : cela a été discuté au dernier Comité Social Territorial aussi. Les syndicats ont rencontré le Responsable du service entretien et le Directeur du pôle, cela a fait partie des discussions justement.

M. Pilet : excusez-moi. Là, ce que vous êtes en train de dire, c'est qu'une organisation est proposée, sachant que vous travaillez à d'autres organisations, que cela pourrait évoluer, qu'il pourrait y avoir des organisations intermédiaires, c'est bien cela que vous expliquez ?

M. Séverac : oui.

M. Pilet : donc là, les agents ont un choix à faire sans savoir les autres choix possibles. Je ne comprends pas pourquoi c'est présenté aujourd'hui ...

M. Séverac : ... ce qui est présenté, c'est le cadre, celui de l'annualisation possible qui permet de faire cette marge évolutive. Parce que nous ne décidons pas que tout le monde passe à 46 semaines.

M. Pilet : ce n'est pas clair.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer les cycles de travail annualisés pour le service entretien, tels que définis ci-dessus.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Refus de vote :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

30 - MODIFICATION DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE TÉLÉTRAVAIL ET DES MODALITÉS DE VERSEMENT (délibération n° 2023-074)

M. Séverac : le télétravail a été instauré par délibération du 23 septembre 2020. La délibération du 10 février 2022 actualise les conditions forfaitaires de ce télétravail.

Concernant le montant du forfait télétravail

L'arrêté du 23 novembre 2022 modifie l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021, que tout le monde connaît, relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats.

Cet arrêté porte revalorisation de l'indemnité forfaitaire du télétravail à compter du 1^{er} janvier 2023. Le montant du forfait télétravail est fixé à 2,88 € (contre 2,50 € auparavant) par journée de télétravail effectuée dans la limite de 253,44 € par an (contre 220 € auparavant).

Sachant que pour les collectivités ayant déjà délibéré sur le forfait télétravail, il n'est pas nécessaire de redélibérer. Le nouveau montant s'applique de droit.

Nous vous informons donc que l'indemnité forfaitaire du télétravail sera de 2,88 € par journée télétravaillée, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023.

Concernant les modalités de versement de ce forfait

Il est proposé de modifier l'article 3 de la délibération du 10 février 2022 concernant les modalités de versement de l'indemnité forfaitaire du télétravail.

Cet article stipule que "le forfait télétravail est versé selon une périodicité trimestrielle. Le cas échéant, il fait l'objet d'une régularisation au regard des jours réellement effectués au cours de l'année civile. Cette régularisation intervient à la fin du premier trimestre de l'année suivante".

Il est donc proposé de le modifier de la façon suivante : "le forfait télétravail est versé selon une périodicité trimestrielle. Il sera versé au regard des jours réellement effectués au cours du trimestre sur le mois suivant " et non pas sur l'année suivante. Cette modification prendra effet de manière rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2023.

Lors de la réunion de la commission personnel, les questions ont porté sur les modalités d'organisation.

En fait, le changement est surtout destiné à éviter qu'il y ait un laps de temps trop long qui se passe lorsqu'il y a des modifications de quantité de télétravail effectué par un agent pour éviter d'avoir à lui retenir de l'argent qui aurait été versé alors qu'il a arrêté de faire du télétravail. En le faisant chaque trimestre et le mois qui suit plutôt que d'attendre la fin de l'année sur la période de l'année, nous arrivons à réduire l'aspect désagréable de la chose quand ça vient un an après.

Mme la Maire : donc, c'est juste sur le versement et sa périodicité.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'indemnité forfaitaire de télétravail, ainsi que les modalités de versement, selon les explications ci-dessus apportées.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Gauthier, Conseiller délégué aux VRD : les 2 dossiers suivants ont été étudiés par la commission urbanisme-VRD réunie le 28 mars 2023.

31 - TRAVAUX DU SDEHG - RÉNOVATION D'UN CÂBLE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DU CHATELAIN (délibération n° 2023-075)

M. Gauthier : le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération portant sur la rénovation d'un câble d'éclairage public situé entre les Points Lumineux 696 et 697 rue du Châtelain. Il s'agit d'une régularisation. En effet, l'éclairage public ne fonctionnait plus depuis le 21 février 2022 dans ce secteur. Le SDEHG a indiqué la possibilité de poser un câble aérien provisoire en attendant de réparer le câble. Nous avons relancé plusieurs fois cet organisme.

La part restant à la charge de la ville est de 6 485,00 €

Aussi, il est proposé de s'engager sur la participation financière de la ville pour ces travaux.

Le dossier du SDEHG était annexé à la convocation du Conseil, ainsi que la note de présentation.

Mme la Maire : donc, vous avez bien compris qu'il s'agit d'une régularisation. Heureusement, les travaux sont faits depuis plusieurs semaines. Les résidents de cette rue-là ont quasiment passé un an sans éclairage. Ce n'est pas faute d'avoir relancé le SDEHG x fois, j'ai écrit au Président, je l'ai interpellé à l'occasion de nos rencontres au Muretain, c'est invraisemblable. Un an.

M. Bonnet : lors de la commission, il ne nous avait pas été remis le plan de ces travaux-là. Peut-être en toute transparence puisqu'effectivement j'ai découvert, j'ai eu le plan aujourd'hui, que ces travaux étaient réalisés. Dans le libellé du texte, c'est la même chose que lors du Conseil Municipal précédent, nous apprenons que les travaux sont réalisés, nous les finançons à posteriori. Une fois de plus, le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" va s'abstenir sur ce point-là.

Mme la Maire : je pense que les ... je ne ferai pas de commentaire ...

M. Bonnet : ... oui, que les riverains ont attendu un an. Peu importe, il y a des règles à respecter au sein du Conseil Municipal. Vous avez dit tout à l'heure "en toute transparence", là on n'est pas transparent du tout.

Mme la Maire : mais eux, par contre, ont la clarté chez eux.

M. Mailhé : nous allons le voter, c'est fait. Mais, 14 000 € pour le travail, est-ce que le SDEHG nous fournit son devis ? Parce que j'ai l'impression qu'il se fait un peu empapaouter aussi.

Mme la Maire : nous n'avons pas le devis du SDEHG. Il travaille classiquement avec BSO, donc nous faisons ...

M. Mailhé : ... je ne sais pas ce que vous en pensez tous, mais le prix est quand même exagéré ...

Mme la Maire : ... il a fallu recâbler toute l'impasse ...

M. Mailhé : ... oui, mais même ...

M. Gauthier : ... c'est un câble souterrain, il a fallu ...

M. Mailhé : ... oui, mais quand nous regardons les travaux, c'est une tranchée sur 2 points lumineux. Le coût est colossal par rapport aux travaux.

Mme la Maire : nous pouvons espérer que le SDEHG, dans la mesure où il est co-financeur, est vigilant quant aux coûts générés par ses travaux et qu'il regarde de près les devis. J'ose espérer. Normalement, c'est le but d'un syndicat. Le fait de mutualiser doit nous coûter moins cher.

M. Mailhé : je suis d'accord, mais là ...

M. Bonnet : là, effectivement, nous avons 17 mètres linéaires de tranchée qui ont été faits, un câble, il n'y a pas de mât remplacé. C'est un câble et 17 mètres de tranchée. A 14 000 € les 17 mètres, cela va devenir aussi cher qu'un comblement de fossé.

Mme la Maire : qu'une piste cyclable.

M. Lorrain : je m'aperçois qu'on nous met une facture, on paye.

Mme la Maire : oui. C'est comme cela que ça marche dans les syndicats.

M. Lorrain : ça ne doit pas marcher comme ça. On doit au moins avoir un retour sur les matériaux utilisés, c'est sur notre commune ... il faut qu'il nous envoie quelque chose, un justificatif de ces sommes-là.

Mme la Maire : nous adhérons à un syndicat, c'est ce syndicat-là qui a la compétence, certes c'est nous qui payons une partie des travaux ... pardon ?

M. Lorrain : ce sont les Fonsorbais qui payent. C'est pour cela, il faut les défendre un peu.

Mme la Maire : MM. BRIANTAIS et GAUTHIER, qui représentent la commune au SDEHG, demanderont à ce dernier de nous donner dorénavant le détail ...

M. Lorrain : ... il faut de temps en temps taper sur la table. Nous ne pouvons pas travailler sans dossier. Ils arrivent et il faut faire le chèque. Non, ça ne marche pas comme ça.

Mme la Maire : c'est ce que nous faisons aussi avec RESEAU 31. Nous adhérons à des syndicats ...

M. Lorrain : ... c'est une aberration ...

Mme la Maire : ... nous osons espérer que les syndicats travaillent effectivement dans notre intérêt. Je ne peux pas supposer que ce ne soit pas le cas.

M. Lorrain : je pense que c'est un peu le leur aussi.

Mme la Maire : nous demanderons au SDEHG ce qu'il peut nous fournir. Nous aurons l'information.

M. Mailhé : quand nous avons un doute, nous pouvons le leur demander ... nous connaissons le SDEHG, nous n'en pensons pas moins tous les 33 que nous sommes là ...

Mme la Maire : ... et la réactivité des services ...

M. Pilet : ... en tout cas, nous pouvons remercier le SDEHG d'être efficace. Parce qu'il est sollicité le 9 janvier 2023 et les travaux sont faits. C'est rapide.

Mme la Maire : sauf que le premier courrier date de février ...

M. Pilet : ... 9 janvier ...

Mme la Maire : d'accord. Nous vous montrerons l'intégralité des courriers qui sont partis, courriels et autres, et vous verrez que ...

M. Bonnet : ... donc, donnez-nous effectivement tous les éléments pour nous prononcer. Là, effectivement, ce qui est écrit c'est le 9 janvier 2023.

Mme Bobo : est-ce que nous sommes obligés de rester avec le syndicat ?

Mme la Maire : bien-sûr, nous n'avons pas le choix.

Mme Bobo : ce n'est pas obligatoire, nous ne sommes pas obligés de rester avec eux.

Mme la Maire : nous n'avons pas le choix.

Mme Bobo : nous n'avons pas le choix ?

Mme la Maire : je vous rappelle que c'est le SDEHG qui touche la taxe électricité, que nous payons au travers de nos factures d'électricité, pour nous. Donc, si nous partons, le SDEHG continuera sans aucun doute à la toucher. Afin, pour nous, payée par les Fonsorbais. Donc, je ne pense pas que ce soit aussi simple

que cela. On ne quitte pas un syndicat de cette façon-là. Il faudrait qu'il nous laisse partir, et il faudrait que ce soit nous qui portions l'intégralité de ces chantiers-là ...

Mme Bobo : ... ce qui aurait été bien, sur un chantier comme celui-là, puisqu'il n'y avait que le câble apparemment, et une tranchée, c'est de faire faire un devis par quelqu'un d'autre d'extérieur et comparer avec le SDEHG.

M. Gauthier : nous ne pouvons pas. Nous sommes obligés de passer par le SDEHG.

Mme la Maire : le réseau lui appartient, il en a la compétence pleine et entière. Nous pouvons lui demander des explications, et nous le ferons sur un prochain chantier pour vous donner des éléments. Mais, nous n'avons pas la compétence, et nous ne la récupérerons pas comme ça parce que nous ne sommes pas seuls à décider.

M. Lorrain : je ne conteste pas la compétence. Je conteste le fait que nous n'ayons pas de documents. Le SDEHG arrive, a fait ça, point et il faut payer.

Mme la Maire : je ne vous garantis pas le résultat, mais nous lui poserons la question. Mais vu son fonctionnement, je crains que nous ayons des difficultés à avoir les éléments que vous souhaitez avoir.

M. Lorrain : s'il ne répond pas, c'est que c'est louche.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de s'engager sur la participation financière de la ville telle qu'énoncée ci-dessus pour les travaux du SDEHG portant sur la rénovation d'un câble d'éclairage public rue du Châtelain.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

32 - TRAVAUX DU SDEHG - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC CHEMIN BÉNECH ET RUE DU SQUARE DE L'AUDE (délibération n° 2023-076)

Mme la Maire : ces travaux ne sont pas faits.

M. Gauthier : le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération portant sur le réaménagement de l'éclairage public chemin Bénech et rue du Square de l'Aude, suite à la demande de la ville en date du 13 décembre 2022.

La part restant à la charge de la ville est estimée à 59 053,00 €.

Il est proposé d'approuver le projet, et de s'engager sur la participation financière de la ville pour ces travaux.

Le dossier du SDEHG et la note de présentation étaient annexés à la convocation du Conseil.

Mme la Maire : sur un montant total de travaux de 126 368,00 €. Avez-vous des questions ?

M. Bonnet : le soir de la commission, nous avons demandé des documents complémentaires qui devaient nous être fournis. Nous ne les avons pas eus. J'avais évoqué le fait qu'il y avait du réseau aérien électrique et téléphonique sur ce futur chantier que vous allez engager. Je demandais si le coût de l'effacement des réseaux avait été étudié. Je ne sais pas si nous avons le résultat aujourd'hui, si nous pouvons avoir une réponse à cette question.

M. Gauthier : non tout l'effacement des réseaux n'est pas prévu ...

M. Bonnet : ... ce n'est pas prévu, mais nous avons demandé de voir si cela avait été étudié. Nous ne savons pas aujourd'hui si cela a été étudié ou pas.

M. Gauthier : cela n'a pas été étudié.

M. Bonnet : nous allons faire un aménagement propre, neuf sur ce tronçon jusqu'à la rue des Jonquilles et nous allons conserver des poteaux aériens sur cette partie-là. Cela nous fait penser un petit peu aux travaux que vous aviez faits rue des Jardins, à la Gare. Donc, nous allons conserver des poteaux alors que nous faisons quelque chose de neuf. Donc, ...

Mme la Maire : ... c'est un surcoût ...

M. Bonnet : ... oui, c'est un surcoût, mais nous aimerions savoir lequel il est dans ce cas présent. Aujourd'hui, il y a trois poteaux enlevés, ce n'est pas à la hauteur du chantier ...

M. Gauthier : ... c'est toute la rue chemin Bénech.

Mme Ripoll, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : M. BONNET, vous travaillez à Toulouse Métropole, comme moi ? Personnellement, je travaille dans le service télécom pour le réseau fibre. Actuellement, mon collègue s'occupe de l'article 3, donc l'enfouissement des réseaux, comme vous dites. Toulouse Métropole a des travaux, avec ORANGE, qui ont deux ans d'attente parce qu'ORANGE n'arrivait pas à fournir le matériel. Le problème est que maintenant nous ne sommes plus dans la capacité de pouvoir faire les travaux rapidement.

M. Bonnet : là n'est pas la question. J'ai posé des questions en commission pour savoir si cette étude avait été faite ou pas. Après, qu'il y ait des retards dans les chantiers, c'est une autre question. Nous n'en sommes pas là. Aujourd'hui, des effacements de réseaux auraient pu être faits sur ce tronçon-là, ils n'ont pas été étudiés, ils n'ont pas été chiffrés et on nous donne des arguments comme quoi cela peut être cher. Mais, sans avoir de prix, sans avoir de devis, nous ne pouvons pas savoir si c'est cher, je suis désolé.

Mme la Maire : nous l'avons regardé, vous n'étiez pas présent au mandat précédent, pour la rue Déodat de Séverac. Quand nous avons vu les prix, nous ne l'avons pas fait, c'était beaucoup trop élevé. Nous l'avons fait sur la route de Tarbes parce que c'est l'axe principal de la ville et que cela mérite, autant que faire se peut, que nous soyons sur quelque chose avec une plus-value indéniable, dont cela y participe. Maintenant, je ne suis pas sûre que nous ayons les moyens d'enfourer partout où nous faisons des travaux.

Sortie de M. LOUZON Thierry à 21 h 49

Nombre de membres	Présents : 24	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Quand nous ferons l'intégralité du chemin Bénech, je doute que nous allions sur un enfouissement. Vous avez raison, nous ne l'avons pas demandé, mais là, aujourd'hui, nous partons sur des travaux conséquents, je crois que nous sommes sur 500 000 € environ de travaux, vous ajoutez les 59 000 €, cela fait un coût qui est quand même considérable. Nous savons que nous avons des aménagements de voirie à faire là et ailleurs. Donc, oui, nous n'enfouissons pas parce que cela coûte plus cher.

M. Bonnet : je remercie de donner aussi l'information effectivement du coût des travaux puisque nous l'avons demandé ce soir-là, et je ne l'ai pas eu en commission ...

Mme la Maire : ... 500 000 € à la louche. Je n'ai pas le chiffre exact en tête.

M. Bonnet : dont les 60 000 € compris ou 500 000 € + 60 000 € ?

Mme la Maire : je pense que c'est 500 000 € + 60 000 €, me semble-t-il.

M. Gauthier : oui, c'est cela.

Mme la Maire : les 500 000 €, il me semble que c'est la voirie du Muretain Agglo.

M. Bonnet : c'est voirie jusqu'au côté entrée Hournes plus la partie Bénech. Sur la partie Bénech, je crois qu'il y a près de 600 ou 800 mètres de voirie qui vont être repris. Là, nous parlons de 200 mètres d'enfouissement de réseaux, ce n'est pas la totalité et je ne vous parle pas jusqu'à Cachac, jusqu'à l'impasse du Bout du Monde, je ne vous parle que de cette partie-là. Donc, ce qui est regrettable, c'est que cela n'ait pas été chiffré et que nous ne puissions pas nous prononcer, dire si c'était trop cher ou pas.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'étude présentée par le SDEHG pour les travaux de réaménagement de l'éclairage public chemin Bénech et rue du Square de l'Aude, et de s'engager sur la participation financière de la ville.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

33 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : M. SÉVERAC, quelques mots sur le budget.

M. Séverac : un Conseil Communautaire s'est tenu récemment, le prochain est programmé pour le 30 mai.

Mme la Maire : à Fonsorbes. Je ne sais plus si c'est le 30 ou 31, c'est le dernier mardi de mai.

M. Séverac : peut-être à Fonsorbes, oui, parce qu'en boutade, nous leur avons dit qu'ils ne venaient jamais nous voir chez nous, qu'il y en avait assez de se promener chez les autres.

Le dernier, qui s'est déroulé à Lavernose, portait essentiellement sur le budget 2023, et sur quelques points, nous y reviendrons dessus.

Sur le budget lui-même, il nous a semblé quand même un peu plus cohérent, un peu plus clair que celui des deux dernières années. Il y avait des nouvelles intéressantes aussi sur l'amélioration des dotations et TVA qui a permis de réduire un petit peu l'augmentation du taux de la Taxe Foncière puisqu'initialement elle devait être de 22,5 %, elle sera de 16,3 %. Mais, malgré tout, c'est quand même un effort conséquent. Sur l'ensemble, ce budget est quand même basé sur le pacte financier et fiscal ; il en a donc les éléments intéressants, mais il en a aussi l'état, notamment celui de ne pas aller très loin en termes de solidarité intercommunale et de faire payer en fait aux contribuables ladite solidarité à la place des communes et des services qu'ils ont.

Sur les services, il y a le maintien, même l'accroissement un petit peu, de la part agglo au financement des services, puisqu'il y a, je crois, les 14 M€ annuels pour le financement des services aux familles, et donc un petit peu plus vu l'augmentation des charges d'inflations.

Retour de M. LOUZON Thierry à 21 h 53

Nombre de membres	Présents : 25	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

Côté investissements, il y a aussi un certain nombre d'éléments, il est à peine un peu plus ambitieux que celui de l'année dernière, ce n'est quand même pas énorme non plus. On y note des points qui nous concernent, l'ouest toulousain, pas Fonsorbes en particulier, puisqu'il va y avoir la rénovation de la piscine de Saint-Lys, qui en a bien besoin, avec le remplacement du petit bassin par des jeux d'eau pour les enfants ; est inscrite la piste cyclable Roques-Fonsorbes, là ils prononcent pour la première fois "Fonsorbes", en sachant que pour nous ce sont les trois tranches à réaliser concernant le Picotalent jusqu'aux Boulbènes. Il est aussi prévu des acquisitions foncières pour développer l'activité économique, de l'ordre de 3 M€. C'est sur le budget global, mais je sais qu'ils regardent, y compris dans l'ouest, où il y aurait des possibilités d'investir ; il y en a 800 000 € sur les Fonds de Concours. Pour les pistes cyclables, c'est bien au-delà de Roques-Fonsorbes, c'est la continuation du plan global.

Sur ce budget, pour notre part, nous nous sommes abstenus parce que nous avons renouvelé un certain nombre des critiques concernant le pacte financier et fiscal. Mais, nous avons noté aussi des efforts de cohérence.

Autre sujet abordé par ce Conseil Communautaire, c'était les avis donnés sur les modifications de PLU des quatre communes dont a déjà parlé Christophe. Quand nous faisons l'addition des ENAF qu'elles prévoient de consommer, nous arrivons à 52 hectares sur, en gros, les 200 que pourrait allouer le SCoT à tout le Muretain. Donc, il y a quand même eu un débat un peu limité en disant qu'il n'était pas sérieux de traiter la question de l'avancée vers le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à travers de chacun des PLU sous forme de course à l'échalote ou de course au premier qui dépose une modification du PLU avec des propositions très importantes. Nous le disons depuis plusieurs fois, nous attendons de voir la concrétisation concrète, mais il faut que l'Agglo se donne les moyens d'une réflexion à 26 communes sur cette manière de traiter le ZAN et la consommation foncière. Nous n'en sommes pas au PLUI tout à fait, mais en tout cas il faut qu'il y ait un outil de concertation pour ne pas valider n'importe quoi à chaque fois. Donc, on nous a dit que cela allait se faire, mais nous ne les avons toujours pas vu arriver.

Le PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) a été aussi adopté assez rapidement parce qu'il fait consensus.

Il y a eu des ventes de terrains, notamment sur la zone du Pistoulet avec l'entreprise MADIC, et d'autres qui concernent Muret, Portes des Pyrénées, et autres, j'en oublie certainement.

Voilà pour le dernier Conseil Communautaire. Je ne sais pas s'il y a quelque chose à ajouter.

M. Mailhé : si, j'ajoute quelque chose, c'est vrai, tu l'as dit, c'est que le budget a quand même été travaillé avec une grande amélioration par rapport au budget dernier dans lequel on mettait des chiffres et des lignes qui étaient incompréhensibles.

Je ne vais pas me répéter sur le PLU, on va dire le PLUI, tôt ou tard il faudra l'appeler ainsi, mais oui, cette consommation d'ENAF est assez inquiétante pour nous.

M. Pilet : pour avoir assisté en tant que spectateur au Conseil Communautaire, ce qui m'a semblé être une première c'est que l'ensemble des Conseillers Communautaires avait des documents financiers, au moins version Préfecture si j'ai bien compris et des éléments pour se prononcer, ce qui n'était pas le cas sur les votes des budgets précédents, de ce que j'en voyais en étant spectateur. Donc, c'est quand même quelque chose d'un peu positif qu'il faut souligner.

Et, de l'éclairage qui en a été fait, quand nous repensons à ce qu'il se disait sur le budget communautaire d'il y a deux ans où c'était catastrophique, que les gens ne se rendaient pas compte de la situation qu'a été le Muretain Agglo financièrement, la réalité qui nous est présentée cette année, les perspectives pour les deux ans qui viennent, avec, je vais essayer de reprendre les propos du Président, des marges de manœuvre pour 2024 et 2025 pour soutenir les futurs candidats aux élections. Donc, nous pouvons nous réjouir de l'évolution positive de ces budgets ; "s'en réjouir", et en même temps se dire que ce qui nous a été dit il y a deux ans n'était peut-être pas conforme et que la réalité présentée aujourd'hui est plus conforme à la réalité, il qu'il y avait peut-être une exagération des inquiétudes. Mais, n'ayant pas les éléments, nous ne faisons qu'à travers ce que nous voyons dans les débats.

Sur le PLUI, je pense que nous avons sollicité, ici, en tant que simples Conseillers Municipaux, depuis plusieurs années, l'idée que vous le portiez pour éviter ce genre de choses, cela n'a jamais été fait, je pense

que c'est effectivement l'outil indispensable pour éviter la foire d'empoigne, des réflexions que nous avons pu entendre lors du dernier Conseil Communautaire avec des Élus disant à d'autres "t'avais qu'à t'y mettre plus tôt, t'avais qu'à travailler, nous on a travaillé, c'est normal que ...". Il y a eu des propos encore une fois qui étaient ubuesques.

Nous pouvons noter l'abstention de M. MANDEMENT, je crois que c'est l'une des premières fois où je le vois s'abstenir, notamment sur le vote pour la vente du terrain MADIC pour lequel il contestait le prix disant qu'il était beaucoup trop bas ; là aussi, nous n'avons pas d'éléments, nous avons entendu son argumentaire ; trop bas à destination de l'entreprise.

Sur la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), qui va encore augmenter, aucune explication sur l'utilisation des fonds jusqu'à présent, et aucune explication sur le pourquoi il fallait l'augmenter. Je trouve choquant qu'il n'y ait aucune explication de fait, ici et dans toutes les instances, sur, je ne sais pas comment le dire, l'incapacité n'est pas le bon terme, non-volonté, je crois que c'est le bon terme, d'expliquer pourquoi on augmente une taxe et sur quoi cela se base. On va l'augmenter, nous allons tous la payer sur nos prochaines factures et nous ne savons pas ce qui est fait, à part qu'il est fait plein de choses, c'est assez problématique.

Nous avons appris, à travers les questions d'un Élu de Frouzins, qu'en terme de voirie c'était le bureau qui décidait les décisions, si j'ai bien compris. Là aussi, cela signe des avancées puisque nous ne savions pas trop qui décidait. Donc nous savons, s'il y a des retards, des choix qui sont faits en priorité, que c'est le bureau communautaire, ce qu'a dit M. MANDEMENT ; le bureau ou le bureau des Maires, c'est ce qu'il a dit publiquement. Aucun Élu autour n'a contesté. Cela signifierait un fonctionnement plus démocratique puisque jusqu'à présent nous avons l'impression qu'il n'y avait que M. MANDEMENT. Il a même rajouté que c'était décidé avec le Bureau Communautaire et les techniciens.

Et la dernière chose, c'est qu'il ne faudra pas, si nous recevons le Conseil Communautaire le 30 mai, faire un buffet conséquent puisque nous voyons aussi que c'est l'élément qu'il retient et qu'il compare de manière assez, je trouve, pathétique. Je pense que là aussi, je ne sais pas, c'est peut-être son humour, mais je ne partage pas le même humour, comparer l'accueil des municipalités en fonction des buffets, je trouve cela assez déplorable. J'aurais presque envie qu'il n'y ait que des biscuits premier prix.

M. Séverac : juste un mot sur la GEMAPI. C'est vrai qu'au Conseil Communautaire les travaux n'ont pas été beaucoup explicités, le Conseiller en charge de la question, le Maire de Saint-Hilaire, n'étant pas là.

D'abord, ce n'est pas une taxe que nous votons en Conseil Communautaire, c'est un montant de ce que la taxe va rapporter. Et à partir de ce montant, et compte-tenu des bases et autres, le taux est tiré à posteriori par l'État. Donc, ce n'est pas impossible que le taux, sur la feuille d'impôts des contribuables, n'augmente pas, voire si nous n'avons pas augmenté de trop le produit, il baisse. C'est un mécanisme qui est différent des autres taxes. Donc, nous fixons un montant qui est à 130 000 € je crois ... de 620 000 €, nous sommes passés à 650 000 €.

Sur les opérations GEMAPI, c'est vrai que pour l'instant il y a beaucoup d'opérations style études, notamment l'étude sur le fameux "PAPI" du toulousain, le PAPI, c'est le Programme d'Actions de Prévention des Inondations ...

Mme la Maire : ... la GEMAPI, pour les éventuels auditeurs que nous aurions, c'est la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Jusqu'à il y a deux ou trois ans, c'était l'État qui était en charge de cette compétence. L'État s'en est défaussé et l'a transférée aux EPCI. Donc, aujourd'hui, c'est le Muretain Agglo qui la porte. Pour cela, il lève ...

M. Séverac : ... le produit de cette taxe. Mais, sur cette question-là, il faut malheureusement s'attendre à une montée en charge dans les années à venir, quand il s'agira de faire les réalisations nécessaires pour éviter les inondations. Pour l'instant, nous en sommes à un niveau relativement faible, globalement, parce que ce sont des études, des préparations d'un certain nombre de projets. Quand les travaux augmenteront, il risque d'y avoir de sérieuses augmentations et des grimaces à la clé.

M. Pilet : excusez-moi. A partir de quoi vous dites cela ? De quels éléments concrets ?

M. Séverac : de quoi ?

Mme la Maire : ... parce que ...

M. Pilet : ... de sacrées augmentations par rapport aux travaux à faire.

Mme la Maire : parce que nous savons qu'il y a des études en cours.

M. Pilet : ... mais, ...

M. Séverac : ... des études en cours, la réflexion ...

M. Pilet : ... pour moi, c'est assez opaque. Il y a la GEMAPI, il y a plusieurs syndicats qui interviennent, le PAPI, etc, il y en a 3 ou 4. Donc, nous pouvons nous dire, pour certains qui existent depuis un moment, qu'ils ont fait les travaux nécessaires, etc ... comment ?

Mme la Maire : des petits chantiers ont été menés sur l'entretien des berges et autres. Mais, nous sommes sur du petit entretien. Nous savons qu'il y a ...

M. Séverac : ... sur le Riouvouet ...

Mme la Maire : ... des chantiers beaucoup plus importants ...

M. Séverac : ... c'est eux qui prennent en charge maintenant ...

Mme la Maire : ... par exemple, l'entretien du Riouvouet, c'est la GEMAPI. Donc, en gros, c'est 15 000 € par an pour son entretien. Mais il y a également sur le Touch et autres. Ils travaillent également avec les syndicats qui existaient précédemment, le SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique), etc. Mais, nous savons qu'il y a de gros chantiers en perspective et que les 660 000 € ne vont pas ...

M. Pilet : ... lesquels ? Parce que nous entendons cela, mais je ne trouve aucune information, personne n'est capable de dire quels travaux, quels sont les besoins ; c'est même le contraire, c'est plutôt de faire des bassins pour que l'eau s'étale ...

Mme la Maire : ... ce sont aussi des travaux.

M. Pilet : oui, mais ce n'est pas ... du coup, nous sommes sur des coûts différents. Donc, ...

M. Séverac : ... ce que nous pouvons proposer, c'est que nous invitons au Conseil Municipal le Maire de Saint-Hilaire pour lui donner la parole, qu'il nous l'explique dans le détail. Le PAPI n'est pas un syndicat. Le PAPI est un projet large ...

M. Pilet : ... ça devrait être fait en Conseil Communautaire de savoir quelle est la réalité, déjà comment les différents syndicats se coordonnent entre eux puisqu'il me semble qu'il y a des juxtapositions, et peut-être là des économies à faire. Et après, c'est quoi les grands projets ? C'est quoi les enjeux financiers ? Parce que s'il doit y avoir comme c'est dit des travaux qui vont être exorbitants, il faut peut-être le poser, et savoir de quoi nous parlons.

Mme la Maire : voilà pour les informations relatives au Muretain Agglo.

34 - MOTION RELATIVE A LA RÉFORME DES RETRAITES (délibération n° 2023-077)

Mme la Maire : je ne vous l'ai pas envoyée, je vous la lis rapidement, j'ai fait quelques modifications par rapport à celle de la Salvetat Saint-Gilles pour la mettre à jour :

"Le projet gouvernemental de réforme des retraites prévoit le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans avec une durée de cotisation à 43 ans.

L'adoption de ce projet sans vote de nos députés, avec le 16 mars recours à l'article 49/3, constitue une mise en péril de notre démocratie en ne permettant pas au Parlement de s'exprimer sur un sujet qui génère une forte opposition de la part de nos concitoyens : selon les sondages, 70 % des français sont contre le passage à 64 ans.

Aujourd'hui, 6 avril 2023, 11^{ème} journée de mobilisation initiée par l'ensemble des syndicats contre cette réforme : symboliquement le Conseil Municipal de Fonsorbes s'y associe en votant cette motion.

Considérant que la réforme des retraites va pénaliser, en aggravant leur état de santé déjà fragilisé, les salariés que leurs conditions de travail exposent à des facteurs de pénibilité physique ou mentale,

Considérant que la réforme des retraites va particulièrement toucher les plus pauvres et constitue même une inégalité devant la mort, puisqu'à l'âge de 64 ans, 29% des hommes les plus pauvres sont déjà morts contre 6% des plus riches,

Considérant que la réforme est profondément injuste pour les femmes, de l'aveu même du Gouvernement, puisqu'elles devront travailler en moyenne deux ans de plus que les hommes pour espérer avoir une retraite à taux plein,

Considérant que la réforme des retraites ne répond à aucune urgence économique d'équilibre des Caisses de Retraites, le système tendant à s'équilibrer de lui-même à horizon 2070,

Considérant que le régime des retraites pourrait être financé par d'autres sources de financement comme une remise en cause des baisses d'impôts sur les grandes entreprises ou une taxe de 2 % sur la fortune des 42 milliardaires français, soit 12 milliards d'euros annuels, comme le préconise Oxfam,

Considérant que cette réforme des retraites prévoit la participation de la cotisation employeurs des collectivités à hauteur de 500 millions d'euros pour la CNRACL et que cette nouvelle ponction s'inscrit dans une hausse des dépenses insupportables des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal de Fonsorbes, réuni le jeudi 6 avril 2023, demande le retrait du projet gouvernemental de réforme des retraites."

Donc, j'ai repris une grande partie de ce qui a été écrit par la commune de la Salvetat Saint-Gilles en l'actualisant avec les derniers événements de ces dernières semaines.

M. Mailhé s'exprime hors micro.

Mme la Maire : nous pouvons peut-être rajouter effectivement ... Et je l'enverrai à notre Députée, à laquelle j'ai envoyé un SMS au moment du 49/3 en lui donnant mon avis personnel sur la question, en faisant valoir notamment que 70 %, la majorité des Français étaient opposés. Sa réponse a été : "en 1981, si nous avions écouté la majorité des Français, la peine de mort n'aurait pas été abolie."

M. Lorrain : nous avons le nom ?

Mme la Maire : de notre Députée ? Monique IBORRA.

M. Lorrain : elle est toujours là ? ... Non, parce que nous ne la voyons pas beaucoup. Ou alors il faut baisser la tête.

Mme la Maire : donc, nous allons rajouter effectivement le recours à l'article, dont j'ai oublié le numéro, ...

M. Séverac : ... et les autres articles obligatoires ...

M. Mailhé, hors micro : ... c'est important de le dire ...

Mme la Maire : ... sur le fait que nous avons abrégé ...

M. Mailhé : ... c'est la première fois, sur cette 5^{ème} République, qu'une Loi passe sans vote interne en commission, parce qu'il y a des votes internes en commission, sans vote donc au Parlement, sans vote au Sénat, mais aussi en abrégant les débats. Le 49/3, de toute façon, n'a pas la majorité, nous allons en voir d'autres. Là, c'est quelque chose d'extraordinaire, c'est la première fois qu'une Loi passe sans rien.

Mme la Maire : c'est bien pour cela que je parle de mise en péril de notre démocratie ...

Un Élu s'exprime hors micro ...

Mme la Maire : ... le Sénat l'a votée avec des débats abrégés.

M. Mailhé : ce n'est pas une question de camp de Fabius, en fait c'est la légalité législative.

Mme la Maire : nous modifions cela.

M. Pilet : excusez-moi. Vous allez la modifier, il n'y a pas de problème. Mais il y a juste une chose qui me semble importante que nous gardions, c'est le fait que ceux qui ont commencé plus tôt, avec cette réforme seront le plus pénalisés puisqu'ils devront cotiser jusqu'à 44 ans.

Mme la Maire : cela a été modifié aussi. C'est quelque chose qu'ils ont modifié au moment ...

M. Pilet : ... cela m'a échappé ...

Mme la Maire : ... ils ont fait bouger cette ligne-là.

Une Éluée s'exprime hors micro ...

M. Pilet : d'accord.

Mme la Maire : c'est la seule ligne qu'ils aient accepté de faire bouger.

Donc, d'accord avec les modifications en question. Nous la ferons passer tout particulièrement à Mme IBORRA, entre autres.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion relative à la réforme des retraites.

VOIE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

35 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire :

- Décision Municipale n° DM 2023-05 du 6 mars 2023 - avenant au marché de fourniture de produits d'hygiène et entretien
- Décision Municipale n° DM 2023-06 du 27 mars 2023 - Marché de fourniture en achat et maintenance d'un parc de photocopieurs et imprimantes - avenant n° 1
- Décision Municipale n° DM 2023-07 du 27 mars 2023 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du terrain synthétique du lycée - avenant n° 1

Vous avez donc eu les éléments en question.

Mme Marnac : j'ai juste une question pour la Décision Municipale concernant la rémunération de la maîtrise d'œuvre. J'aurais aimé savoir quel était le montant initial, et quel était le montant initial des travaux de réfection du terrain synthétique, s'il vous plaît.

Mme la Maire : nous vous donnerons ces informations.

Mme Marnac : parce qu'en fait nous voyons votée une augmentation ... Vous avez signé une augmentation, pardon, donc nous aimerions savoir quel est le niveau de l'augmentation s'il vous plaît.

Mme la Maire : nous vous ferons passer cela.

M. Pilet : une dernière chose : est-ce qu'il est possible d'avoir la motion que nous venons d'adopter avant d'avoir le compte-rendu ...

Mme la Maire : ... oui, bien-sûr, de toute façon ce sera rapide, nous nous occuperons des corrections demain, nous la transmettrons aux Présidents de groupes, vous nous la validerez, et nous l'enverrons.

M. Pilet : d'accord, merci.

Mme la Maire : nous n'attendrons pas que M. MACRON soit revenu de Chine, nous allons la lui envoyer avant.

36 - INFORMATIONS DIVERSES

Prochaine séance du Conseil Municipal

Mme la Maire : elle est prévue le 4 mai prochain. Cependant, le 4 mai, il y aura un mariage à 17h00, qui était déjà programmé. Donc, nous reculerons un petit peu le Conseil Municipal pour nous donner le temps de l'installation. Donc, le Conseil Municipal aura lieu à 19h00.

La chasse aux œufs

Mme la Maire : juste pour mémoire : la chasse aux œufs, pour ceux que cela intéresse, aura lieu lundi matin à Cantelauze.

Animation "sportez-vous bien"

Mme la Maire : elle aura lieu le 16 avril à Bidot.

Récupération de déchets

M. Lorrain : juste une information : nos amis chasseurs ont récupéré 6 m³ de déchets dans la nature.

Mme la Maire : ce n'est pas étonnant.

M. Lorrain : ils ont fait un ramassage et ils ont ...

Mme la Maire : ... ce que nous craignons, c'est qu'avec la nouvelle organisation de ramassage des ordures ménagères et la taxe de la Communauté de Commune du Grand Ouest Toulousain nous nous retrouvions avec des dépôts sauvages supplémentaires.

Merci aux chasseurs.

Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 16.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance
GAUTHIER Jean

